



IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS
DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2021

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en 2021 par

Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni.

Index : AFR 35/4874/2021

Version originale : anglais

amnesty.org



Crédit photo de couverture : © Pierrot pour Amnesty International, Ambovombe (mars 2021)

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	9
MÉTHODOLOGIE	13
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	14
1.1 LE SUD DU PAYS DÉFAVORISÉ ET SOUS-FINANCÉ	17
1.2 VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
1.3 LA DÉFORESTATION ET LES TEMPÊTES DE SABLE	21
1.4 LA PANDÉMIE DE COVID-19	23
2. SÉCHERESSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
2.1 L'AMPLEUR DE LA SÉCHERESSE	26
2.2 HISTORIQUE DES TENDANCES CLIMATIQUES	28
2.3 LES PROJECTIONS CLIMATIQUES POUR MADAGASCAR	29
3. IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS	31
3.1 DROIT À LA VIE	31
3.2 LE DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE	33
3.3 LES DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT	41
3.4 LE DROIT À LA SANTÉ	43
3.5 LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SÛR, PROPRE, SAIN ET DURABLE	46
3.6 L'ACCÈS À L'ÉDUCATION	47
3.7 MIGRATION ET DÉPLACEMENT FORCÉ	51
4. ACTIONS ET OBLIGATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES	54
4.1 MESURES PRISES POUR FAIRE FACE À LA CRISE EN COURS	54
4.1.1 ACTIONS ET OBLIGATIONS NATIONALES	54
4.1.2 MESURES ADOPTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	56
4.2 RÉACTION ET OBLIGATIONS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	56

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

4.2.1 OBLIGATION INTERNATIONALE DE RÉAGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	56
4.2.2 ACTION ET OBLIGATIONS NATIONALES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	59
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	62
5.1 À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	63
5.2 AU GOUVERNEMENT DE MADAGASCAR :	63
ANNEXE I : DÉFINITIONS DE L'IPC	66

GLOSSAIRE

ACRONYME	DESCRIPTION
MERSA	Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions des pays
ECD CASA	Évaluation du démarrage de la campagne agricole et de la sécurité alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS	Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine
GES	Gaz à effet de serre
OIM	Organisation internationale pour les migrations
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PAM	Programme alimentaire mondial de l'ONU

DÉFINITIONS

Adaptation (adaptation au changement climatique) : modifications des modes de fonctionnement, des pratiques et des structures visant à atténuer les dommages potentiels du changement climatique, ou à tirer parti des opportunités qu'il engendre¹.

Émissions de carbone : émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dues essentiellement à la combustion de carburants fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon), de déchets solides, d'arbres et de produits du bois. Les modifications des usages du foncier peuvent également avoir une incidence. La déforestation et la dégradation des sols libèrent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, alors que la régénération des surfaces forestières en consomme. Selon le Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les émissions de CO₂ provenant de la combustion de carburants fossiles et des activités industrielles sont responsables d'environ 78 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre enregistrées entre 1970 et 2010.

Changement climatique : ensemble des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables².

Financement de la lutte contre le changement climatique : l'expression s'applique aussi bien aux ressources financières consacrées à la lutte contre le changement climatique dans sa globalité qu'aux flux financiers à destination des pays en développement, destinés à aider ces derniers à faire face à ce phénomène.

Responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives (RCMD–CR) : principe mis en avant par la Convention-cadre sur les changements climatiques, reconnaissant que les différents pays n'ont pas tous les mêmes capacités ni les mêmes responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique. Réunis à Lima en 2014 à l'occasion de la COP20, les États parties s'étaient entendus sur ce principe, parlant « des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents ». Cette formulation a été adoptée dans l'Accord de Paris. Le principe des RCMD–CR est en outre implicitement prévu par le droit relatif aux droits humains.

Déforestation : la conversion de secteurs boisés en terres non forestières (terres arables, plantations, urbanisation, coupes franches, friches). L'agro-industrie (huile de palme, soja, viande et lait, notamment) est la principale responsable de la déforestation. La FAO définit la déforestation comme « la conversion de la forêt pour une utilisation différente du terrain ou la réduction à long terme de la canopée arboricole en dessous du seuil minimum de 10 % ». On parle de déforestation lorsque la couverture forestière disparaît pendant une période longue (supérieure à 10 ans) ou de façon définitive.

Pays en développement : dans le présent document, le terme « pays en développement » désigne tous les pays ne figurant pas à l'Annexe 1 de la CCNUCC³.

¹Définition de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Voir <http://unfccc.int/focus/adaptation/items/6999.php>

² Article 1, CCNUCC.

³ Voir : Parties & Observateurs | CCNUCC.

Sécheresse : (1) absence ou insuffisance marquée prolongée de précipitations. (2) Période de temps anormalement sec et suffisamment prolongée pour que le manque de précipitations entraîne un grave déséquilibre hydrologique⁴.

Phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes : le GIEC parle de phénomène météorologique ou climatique extrême lorsqu'une variable météorologique ou climatique prend une valeur située au-dessus (ou au-dessous) d'un seuil proche de la limite supérieure (ou inférieure) de la plage des valeurs observées pour cette variable. Il explique en outre que certaines manifestations climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.) peuvent résulter d'une accumulation de phénomènes qui, pris séparément, ne sont pas en eux-mêmes extrêmes, mais dont la conjugaison l'est. De même, les phénomènes météorologiques ou climatiques, même s'ils ne sont pas extrêmes statistiquement, peuvent créer des conditions ou avoir des conséquences extrêmes, soit parce qu'ils franchissent un seuil critique dans un système social, écologique ou physique donné, soit parce qu'ils se produisent en même temps que d'autres événements. Un phénomène météorologique tel d'un cyclone tropical peut avoir un impact extrême, selon l'endroit et le moment où il touche une terre, même s'il n'est pas considéré comme extrême par rapport à d'autres phénomènes du même type. À l'inverse, tous les phénomènes extrêmes n'ont pas nécessairement des conséquences graves. Les phénomènes météorologiques et climatiques sont généralement répartis en deux catégories : les phénomènes à évolution rapide et les phénomènes à évolution lente (voir les définitions plus loin). Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat conclut que le changement climatique, à son rythme actuel, entraîne des modifications de la fréquence, de l'intensité, de l'ampleur géographique, de la durée et de la périodicité des extrêmes météorologiques et climatiques, et peut déboucher sur des manifestations extrêmes sans précédent⁵.

Famine : le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) propose la définition suivante du terme « famine » : manque total d'accès à l'alimentation par une population ou un sous-groupe de population, susceptible d'entraîner la mort à court terme. L'IPC distingue cinq phases de situations de sécurité alimentaire, la phase d'insécurité la plus grave (phase 5) étant la famine. Les autres phases sont l'Urgence (Phase 4), la Crise (Phase 3), l'Insécurité modérée/limite (Phase 2) et la Sécurité alimentaire (Phase 1). Par définition, la famine s'applique à une population, la phase 5 (Famine) ne peut concerner qu'une zone géographique, alors qu'un foyer peut être classé en phase 5 (Catastrophe). Lorsque plus de 20 % des foyers d'un secteur donné se trouvent en phase 5 (Catastrophe), le secteur est classé selon le barème de l'IPC en phase 5 (Famine). Dans le présent rapport, le terme « catastrophe » désigne également des conditions similaires à la famine.

Réchauffement mondial : le réchauffement à long terme du système climatique terrestre observé depuis le début de l'ère industrielle (entre 1850 et 1900) et dû aux activités humaines. Le terme « réchauffement mondial » n'est pas synonyme de « changement climatique », qui décrit une réalité plus large. Le changement climatique recouvre non seulement la hausse des températures moyennes (le réchauffement mondial), mais également d'autres conséquences, telles que les phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau des océans, etc. (voir « phénomènes à évolution rapide » et « phénomènes à évolution lente »). Le réchauffement mondial est le plus souvent mesuré en termes de hausse moyenne des températures relevées à la surface du globe.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : groupe de composés ayant la propriété de retenir la chaleur (radiation à ondes longues) dans l'atmosphère, d'où un réchauffement de la surface terrestre. Les émissions de ces gaz provenant des activités humaines constituent la cause fondamentale de l'effet de serre, à l'origine du réchauffement de la planète. L'augmentation des volumes d'émissions de GES dans l'atmosphère renforce l'effet de serre, ce qui entraîne un réchauffement à l'échelle mondiale, et donc des changements climatiques. Le dioxyde de carbone est le plus important des GES produits par les activités humaines, devant le méthane et le protoxyde d'azote. Citons également les hydrofluorocarbures, les fluorocarbures et l'hexafluorure de soufre, moins présents dans l'atmosphère, mais extrêmement puissants.

Atténuation (atténuation du changement climatique) : initiatives visant à réduire ou à empêcher l'émission de GES afin de lutter contre le changement climatique. Il peut s'agir de l'abandon progressif des énergies fossiles, avec passage aux énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité

⁴ Organisation météorologique mondiale (OMM), 1992 : *Vocabulaire météorologique internationale* (OMM – n°182). Genève, Organisation météorologique mondiale. Voir : https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=4712

⁵ GIEC, *Special Report on Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation, Summary for Policymakers*, p. 5.

énergétique, de l'évolution des pratiques de gestion ou des comportements des consommateurs, de l'isolation des bâtiments, d'investissements dans des transports publics faiblement carbonés, de la promotion de pratiques agricoles durables (agro-écologie, par exemple), ou encore du rétablissement ou de l'extension de massifs forestiers et d'autres types de « puits » à carbone.

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : données soumises par les pays ayant ratifié l'Accord de Paris, indiquant les objectifs chiffrés que chaque pays se donne en matière de réduction des émissions et les actions que chaque gouvernement entend mener pour y parvenir. Aux termes de l'Accord de Paris, les CDN sont soumises tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC, chaque révision représentant une progression par rapport à la CDN précédente⁶.

Accord de Paris : l'Accord de Paris est un traité international sur le changement climatique ayant force de loi. Adopté à Paris le 12 décembre 2015 par 196 parties, lors de la COP 21, il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Il a pour objectif de contenir le réchauffement planétaire dans une fourchette comprise entre 1,5°C et 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour parvenir à cet objectif sur le long terme, les différents pays s'efforcent de parvenir le plus tôt possible au pic d'émissions de GES, avec la volonté d'atteindre la neutralité climatique à l'échelle mondiale d'ici 2050.

Phénomène à évolution rapide : événement météorologique et climatique extrême défini par la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations unies comme unique et distinct, se produisant en quelques jours, voire en quelques heures⁷. Parmi les phénomènes à évolution rapide, citons les vagues de chaleur, les incendies et les fortes pluies lors de tempêtes tropicales.

Phénomène à évolution lente : événement météorologique et climatique extrême se produisant progressivement, par modifications graduelles, sur plusieurs années, ou suite à la fréquence ou à l'intensité accrue d'événements récurrents, tels que la montée du niveau des océans, l'augmentation des températures, l'acidification des mers, la fonte des glaces et les impacts induits, la salinisation, la dégradation des terres et des forêts, la perte de biodiversité ou la désertification⁸.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : Convention adoptée en 1992 et entrée en vigueur deux ans plus tard, qui fixe un cadre global pour les mesures intergouvernementales visant à traiter le problème que pose le changement climatique. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions, industrielles et autres, de dioxyde de carbone, ainsi que d'autres gaz à effet de serre. Elle reconnaît par ailleurs l'importance de la prise en compte intégrale « des besoins spécifiques et de la situation spéciale des pays en développement parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, ainsi que des Parties, notamment des pays en développement parties, auxquelles la Convention imposerait une charge disproportionnée ou anormale ». Cette Convention a été presque universellement ratifiée.

Pays riches et industrialisés : pour les besoins du présent document, le terme « pays riches et industrialisés » désigne les pays figurant à l'Annexe 1 de la CCNUCC⁹.

⁶ Article 4.2 et 4.9 de l'Accord de Paris.

⁷ CCNUCC, Slow Onset Events: Technical Paper, 26 novembre 2012, doc. ONU FCCC/TP/2012/7, § 20.

⁸ CCNUCC, Slow onset events. Technical paper, 26 novembre 2012, doc. ONU FCCC/TP/2012/7.

⁹ Voir : [Parties & Observateurs | CCNUCC](#)

SYNTHÈSE

« Nous n'avons pas d'autre choix que de rester ici, à attendre que la mort nous emporte. »

Joséphine, sud de Madagascar

Le sud de Madagascar est en crise. La région méridionale du pays, dite du *Grand Sud*, connaît actuellement sa pire sécheresse des 40 dernières années. Plus d'un million d'habitant-e-s sont menacé-e-s par la famine. Plusieurs milliers survivent d'ores et déjà dans des conditions dramatiques s'y apparentant. Face à l'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) a déclaré : « La crise humanitaire dans le Grand Sud de Madagascar - qui connaît la sécheresse la plus aiguë depuis 1981 - se détériore rapidement ». Plus de 1,1 million de personnes sont actuellement en proie à une grave insécurité alimentaire et la situation devrait encore empirer au cours des prochains mois. Selon certaines indications, plusieurs personnes seraient déjà mortes de faim.

La sécheresse a des conséquences désastreuses pour les droits fondamentaux des habitants de la région. Le Programme alimentaire mondial (PAM) note que la sécheresse persistante a pour conséquence directe une augmentation de la malnutrition au sein de la population locale, tandis que l'accès à l'eau, à des installations sanitaires et à l'hygiène est plus précaire que jamais. Dans le district d'Amboasary Atsimo, les trois quarts de la population sont confrontés à une « faim sévère ». La dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) pour Madagascar indique que des conditions catastrophiques (phase 5) d'insécurité alimentaire ont été signalées (conditions similaires à la famine pour certains foyers). Dans les districts d'Ampanihy et d'Ambovombe, plus du quart des enfants souffrent de malnutrition aiguë et le nombre d'enfants admis pour un traitement contre la malnutrition aiguë sévère potentiellement mortelle au cours du premier trimestre de 2021 était quatre fois supérieur à la moyenne nationale sur cinq ans.

Les données scientifiques disponibles semblent indiquer que l'actuelle crise climatique joue un rôle dans les conditions climatiques dramatiques que connaît Madagascar. Située sous les tropiques, Madagascar est exposée aux cyclones, courants sous ces latitudes, alternant fortes pluies et épisodes de sécheresse. Les données actuelles suggèrent avec insistance que le changement climatique contribue probablement à une élévation des températures dans le sud de l'île, tout en réduisant les précipitations, d'où un risque accru de sécheresse.

Ce rapport porte sur l'impact en matière de droits humains de la sécheresse aggravée par le changement climatique que connaît actuellement le sud de Madagascar. Il détaille les graves conséquences des sécheresses récurrentes dans le Grand Sud sur les droits fondamentaux des habitant-e-s. Il a également pour objectif d'appeler la communauté internationale à agir de toute urgence pour lutter contre la crise du changement climatique planétaire. En effet, si l'on en croit les projections climatiques actuelles, cette crise devrait rendre ce genre de phénomènes plus fréquents et plus intenses, avec les conséquences dramatiques que l'on sait sur les droits humains.

MÉTHODOLOGIE

Amnesty International a effectué une mission de recherche dans le sud de Madagascar en mars 2021. Des informations ont ainsi pu être recueillies auprès de femmes, d'enfants et d'hommes touchés par la sécheresse et l'insécurité alimentaire. Amnesty International a animé des groupes de discussion et a procédé à des entretiens individuels dans 17 villes et villages particulièrement affectés par la faim, obtenant

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

ainsi les témoignages de 82 personnes au total (membres de la population locale, dirigeant-e-s de villages ou de quartiers, personnel de santé, membres de l'équipe pays des Nations unies et représentant-e-s de la société civile).

Amnesty International a en outre mené des recherches à distance approfondies, afin d'appréhender l'impact de la sécheresse et l'ampleur de l'insécurité alimentaire.

CONTEXTE

La pauvreté extrême existe partout à Madagascar. On relève cependant des disparités régionales considérables. Par rapport au nord et au centre, le sud du pays enregistre des taux de pauvreté sensiblement plus élevés. On estime que 91 % de la population du Grand Sud vit aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté. La région est depuis des décennies sous-financée et sous-équipée. Les habitant-e-s du Grand Sud sont désavantagés à de multiples égards en matière d'accès aux opportunités et de pérennisation de celles-ci. Leurs moyens d'existence se limitent essentiellement à une agriculture de subsistance et à la pêche, activités très sensibles aux variations naturelles violentes et répétées, à la sécheresse et à la famine.

La population du sud de Madagascar, dont une grande partie vit au-dessous du seuil de pauvreté, dispose, dans son immense majorité, de capacités très limitées pour faire face aux conséquences néfastes immédiates de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Elle a en outre une faculté d'adaptation limitée devant les répercussions à long terme sur ses moyens de subsistance et les effets dominos du changement climatique sur l'économie, qui frappent la production agricole, la pêche et le tourisme.

Ainsi, bien que la crise climatique soit un problème planétaire, elle affecte de manière disproportionnée certains groupes de personnes qui sont victimes de formes de discrimination multiples et convergentes, de même que d'inégalités structurelles. À cet égard, la crise climatique désavantage de manière disproportionnée les populations des pays en développement, en particulier des petits États insulaires de basse altitude et des pays les moins avancés (tels que Madagascar), non seulement parce qu'ils sont exposés aux événements climatiques, mais également en raison de facteurs politiques et socioéconomiques sous-jacents qui amplifient les répercussions de ces catastrophes. Il est particulièrement injuste que les conséquences du changement climatique soient le plus ressenties par les habitant-e-s des pays en développement, alors que ce sont elles/eux qui ont le moins contribué à la crise climatique.

SÉCHERESSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bien qu'il n'existe aucune étude scientifique établissant un lien direct entre le changement climatique et la sécheresse à Madagascar, un certain nombre de données et d'éléments laissent penser qu'il y a une relation entre les deux. Ainsi, les précipitations annuelles moyennes dans le Grand Sud ont diminué au cours du siècle dernier et la région reçoit beaucoup moins de pluie que le reste du pays. Selon certaines informations, 2020/2021 est la cinquième saison consécutive de précipitations au-dessous de la moyenne dans la partie méridionale, semi-aride, de l'île. Les habitant-e-s de la région l'ont confirmé, comme dans ce témoignage, recueilli par Amnesty International :

« J'ai constaté beaucoup de changement. Avant, il pleuvait de septembre à décembre, et nous commençons nos cultures en février. Cette année, il n'a plu qu'en février. Cela fait deux ans que rien ne pousse dans nos champs. »

En outre, le régime des précipitations a considérablement changé dans tout le pays. Selon l'Atlas mondial de données, on note une tendance à la baisse pendant toute période allant de 1963 à 2017. Parallèlement, les tendances sur le long terme dans l'ensemble des régions traduisent une forte hausse des températures sur la période allant de 1979 à 2015. Ces observations sont confirmées par la Banque mondiale, qui indique qu'en raison du réchauffement mondial, les températures moyennes ont clairement augmenté ces 15 dernières années, aussi bien en saison sèche qu'en saison des pluies.

Par ailleurs, même s'il existe peu d'éléments scientifiques permettant de mettre en évidence avec certitude les effets actuels du changement climatique sur Madagascar, ce pays a été classé parmi les 20 pays les plus vulnérables audit changement climatique entre 2000 et 2019. Nous disposons également de suffisamment de prévisions scientifiques permettant de dire que Madagascar sera très probablement affectée plus que d'autres par le changement climatique dans les années à venir, alors que sa propre contribution à ce phénomène a été extrêmement faible. Les projections climatiques actuelles indiquent que les épisodes de sécheresse devraient devenir plus sévères dans le sud du pays au cours des prochaines décennies, en raison du changement climatique, ce qui suscite de graves inquiétudes quant au respect des droits humains.

IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

Les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes tels que la grave sécheresse qui sévit dans le sud de Madagascar affectent toute une série de droits fondamentaux. De plus, les conséquences en matière de droits humains des phénomènes extrêmes liés au changement climatique touchent plus particulièrement les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées.

Ce rapport montre en quoi l'incapacité des Malgaches à jouir du droit de plus en plus reconnu par la communauté internationale à disposer d'un environnement propre, sain et durable a de multiples répercussions dans le sud de l'île, actuellement en proie à la sécheresse, notamment sur le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'alimentation et le droit à l'eau et à l'assainissement.

Les enfants sont plus particulièrement touchés. La sécheresse aggrave les difficultés d'accès à l'éducation, de nombreux enfants manquant apparemment les cours soit pour travailler à l'extérieur et soutenir ainsi leurs familles, soit parce que leurs parents ne veulent pas les envoyer à l'école le ventre vide. En outre, les habitant-e-s de la région sont de plus en plus nombreux à partir vers d'autres régions pour tenter d'échapper à leurs conditions de vie actuelles.

Les femmes sont elles aussi touchées de façon disproportionnée par les conséquences du changement climatique et de la sécheresse en matière de droits humains. Les foyers dirigés par des femmes, pour lesquels l'agriculture représente souvent la principale source de subsistance, qui possèdent peu de biens productifs et qui ont un accès limité à la terre (ou en ont une maîtrise limitée), du fait de pratiques et de normes traditionnelles discriminatoires, sont parmi les plus exposés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Les femmes sont également considérées dans le sud de Madagascar comme les principales responsables des enfants. Ce sont notamment elles qui doivent les nourrir. Elles sont donc plus susceptibles de s'engager dans des processus destructeurs face aux difficultés.

OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES

État partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), Madagascar est tenue de prendre des mesures, de sa propre initiative et dans le cadre d'une assistance et d'une coopération internationales, en particulier économiques et techniques, en vue de parvenir progressivement au respect total des droits reconnus par ledit Pacte, dont notamment le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à l'alimentation et le droit à l'eau. En dépit de ces obligations, l'accès à l'eau et à une alimentation suffisante reste limité à Madagascar, en particulier pour les personnes vivant dans les campagnes et notamment les habitant-e-s du sud du pays. La population du sud de Madagascar reste privée d'un accès suffisant à l'eau et à l'assainissement – ceci en raison d'un certain nombre de facteurs concernant entre autres les disparités existant en matière de disponibilité et de qualité de l'eau, l'isolement des personnes et le manque d'infrastructures.

Cependant, dans un pays comme Madagascar, qui fait partie des moins développés de la planète, même si le devoir de porter assistance et protection aux victimes d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme incombe avant tout aux autorités nationales, l'État concerné doit, lorsqu'il ne dispose pas des moyens d'apporter l'aide nécessaire, faire appel à la solidarité internationale afin d'assurer le respect le plus élémentaire des droits économiques, sociaux et culturels. À cet effet, tous les États en mesure de le faire doit s'engager dans une assistance et une coopération internationales. Il s'agit d'une obligation au regard du droit relatif aux droits humains, d'autant plus fondamentale en cas de crise de ces droits liée au changement climatique, où les dommages ne peuvent pas être imputés au pays touché ou à un État particulier.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, *tous* les États ont l'obligation de protéger l'exercice des droits humains contre tout préjudice environnemental causé par un acte ou une omission sur leur territoire ou dans un cadre relevant de leur compétence, qu'ils soient commis par des acteurs étatiques ou non étatiques. Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour aider toutes les personnes se trouvant dans leur zone de compétence à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique, limitant ainsi leurs conséquences sur les droits humains. Cette obligation s'impose à tous les États, mais ceux qui ont le plus contribué à la crise climatique et ceux qui disposent de plus de moyens ont à cet égard un devoir encore plus impérieux. Ils doivent en particulier décarboner leurs économies plus rapidement que les autres et apporter un soutien aux pays en développement comme Madagascar, pour leur permettre de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets de la crise respectueuses des droits humains.

La sécheresse qui sévit actuellement à Madagascar et ses conséquences ne doivent pas être traitées par le gouvernement malgache et la communauté internationale uniquement comme une urgence humanitaire. Étant donné l'ampleur du changement climatique qui semble planer sur un certain nombre de facteurs contribuant à l'ampleur de cette catastrophe, celle-ci doit également être considérée comme un cas de pertes et dommages causés par l'urgence climatique. Le gouvernement malgache doit donc évaluer, en faisant notamment appel à la coopération internationale, les pertes et dommages occasionnés par la

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

sécheresse et d'autres facteurs liés au changement climatique contribuant à son intensité. Ce faisant, il doit prendre en compte les effets adverses de la sécheresse sur la capacité des personnes à jouir de leurs droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'eau et à l'assainissement, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation ou le droit à la culture. Au niveau mondial, tous les États qui le peuvent ont l'obligation de fournir des ressources suffisantes (sous forme de fonds, de transferts de technologies ou de conseils techniques) pour permettre à Madagascar de faire face aux pertes et dommages liés à la sécheresse. Ils doivent notamment veiller à ce que des moyens financiers nouveaux et supplémentaires soient débloqués spécialement pour soutenir et indemniser les habitant-e-s du Grand Sud des pertes et dommages subis, tout en procurant une aide humanitaire immédiate face à la crise en cours. En outre, en vertu de l'obligation de fournir un recours effectif, tous les États qui n'ont pas pris les mesures qui étaient en leur pouvoir pour limiter les émissions doivent fournir des ressources permettant de réparer les pertes et dommages subis par les Malgaches en raison de la sécheresse.

Par ailleurs, les pays riches et industrialisés doivent augmenter de toute urgence leurs contributions respectives au financement de la lutte contre le changement climatique, en soutenant l'action pour le climat dans les pays en développement. Ils s'étaient conjointement engagés en 2009 à consacrer d'ici 2020 100 milliards de dollars des États-Unis par an aux besoins des pays en développement. Or, cette promesse n'est toujours pas tenue.

Toutefois, ni la défaillance de l'assistance internationale ni le fait qu'elle soit moins que d'autres responsable en matière de changement climatique ne dispense Madagascar de prendre des mesures pour s'acquitter du mieux qu'elle peut de ses obligations dans le domaine des droits humains et de faire en sorte, autant que ses ressources le lui permettent, que ses habitant-e-s jouissent de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Face au changement climatique, et même si l'assistance internationale est insuffisante, Madagascar doit prendre les mesures les plus ambitieuses possibles, à la hauteur de ses capacités, pour réduire les émissions de GES dans des délais réalistes mais les plus courts possible, et pour soutenir les personnes relevant de son autorité, et en particulier celles qui vivent dans la pauvreté et celles qui sont les plus marginalisées, afin de leur permettre de s'adapter aux conséquences du changement climatique. Parmi les mesures essentielles à prendre, citons notamment la diversification des moyens de subsistance et l'amélioration des infrastructures, permettant à la population d'avoir accès à l'eau, à des installations sanitaires et à l'hygiène. Madagascar doit avoir pour priorité de protéger des catastrophes et de leurs conséquences les personnes vivant dans la pauvreté et celles qui sont les plus marginalisées, d'autant plus que l'impact du changement climatique devrait rendre ces phénomènes plus intenses. Les autorités doivent notamment demander l'assistance de la communauté internationale, conformément à leurs obligations en matière de droits humains. L'assistance et la coopération internationales sont indispensables, si l'on veut que les Malgaches puissent exercer leurs droits fondamentaux, en particulier dans le contexte de la crise climatique.

RECOMMANDATIONS

La situation dans le sud de Madagascar nous rappelle cruellement que le changement climatique est déjà en train de causer de graves souffrances, et dans certains cas, des décès. Amnesty International demande donc à la communauté internationale, en particulier aux États les plus riches et à ceux qui sont les principaux responsables de la crise climatique, de prendre immédiatement les mesures adéquates pour s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains en réduisant de toute urgence leurs émissions et en apportant l'aide financière et technique nécessaire au gouvernement et à la société civile de Madagascar afin de soutenir les populations touchées.

Amnesty International appelle les autorités malgaches et la communauté internationale à renforcer les interventions de secours, y compris en fournissant une aide alimentaire d'urgence soutenue et régulière et l'accès à l'eau potable et salubre pour la consommation et l'usage domestique dans les zones rurales du Grand Sud.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport se fonde essentiellement sur des recherches menées sur le terrain et à distance entre décembre 2020 et mai 2021 par des délégué-e-s et chercheurs et chercheuses d'Amnesty International. Des délégué-e-s d'Amnesty International ont séjourné dans le sud de Madagascar du 4 au 13 mars 2021, pour recueillir des témoignages de femmes, d'enfantset d'hommes affectés par la sécheresse, dans 17 localités et certains des villages les plus touchés par la faim. Les délégué-e-s ont également fait des photographies et des enregistrements audiovisuels. Les chercheurs et chercheuses se sont rendus dans les endroits suivants : Maroalopoty, Ambanisarika, Maroalomainty, Haboabo Nord, Ambazoa, Ambovombe, Ambondro, Mitsangana Ambovombe, Beagnantara, Vahavola Amboropotsy, Tanambao, Amboasary, Ranomainty, Androvavo, et Fort Dauphin.

Amnesty International a rencontré des personnalités locales pour comprendre la situation de villages spécifiquement touchés par la sécheresse et pour obtenir l'autorisation d'interroger leurs habitant-e-s. Pendant la mission de recherche, les délégué-e-s ont eu des discussions de groupe avec 50 personnes et des entretiens individuels avec 32 personnes pour rassembler des informations sur la vie quotidienne des personnes affectées par la sécheresse et l'insécurité alimentaire dans le sud de Madagascar. Parmi les personnes interrogées se trouvaient des habitant-e-s touchés par la sécheresse, ainsi que des spécialistes sur le terrain, parmi lesquels des membres d'organisations locales de la société civile, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'équipe des Nations unies dans le pays. Les personnes chargées des recherches pour ce rapport se sont rendues au bureau local du PAM et au centre de santé d'Ambovombe, qui fournit des suppléments alimentaires pour les enfants souffrant de malnutrition, ainsi que dans le dispensaire d'Ambovombe. Elles ont rencontré également les religieuses des Filles de la Charité qui travaillaient dans une église à Ambovombe où avaient lieu des distributions de nourriture à l'attention des personnes dans le besoin dans la région.

Les entretiens, qui duraient généralement plus d'une heure, étaient réalisés en malagasy avec interprétation en français. Les principes de consentement éclairé et de non-nuisance ont été respectés tout au long du processus. Avant chaque entretien, les délégué-e-s ont exposé le but de ces interviews et la manière dont les informations collectées seraient utilisées ; ont veillé à obtenir le consentement éclairé de la personne interrogée et ont pris en compte son bien-être physique et mental. Les personnes interrogées et les participant-e-s au groupe de discussion ont été informées de manière explicite de ce qu'elles pouvaient mettre fin à l'interview à tout moment et qu'elles pouvaient choisir de ne pas répondre à certaines questions. Les personnes interrogées pouvaient également choisir de rester anonymes, ce que certaines d'entre elles ont fait. Aucune contrepartie n'a été offerte à ces personnes en échange de leur témoignage.

Amnesty International a complété les recherches sur le terrain par des recherches documentaires, en passant en revue les documents d'orientation, les déclarations gouvernementales et divers rapports, en particulier sur le changement climatique et l'insécurité alimentaire, ainsi que les recommandations d'instances de défense des droits humains, tant au niveau régional qu'international. Les chiffres et les statistiques ont été extraits de plusieurs bases de données nationales et internationales telles que celles de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

En septembre 2021, Amnesty International a envoyé des courriers au président de Madagascar, Andry Rajoelina, au Premier ministre, Christian Ntsay et à la ministre de l'Environnement et du Développement durable, Baomiatotse Vahinala RAHARINIRINA. Ces courriers détaillaient les principales conclusions des recherches menées et demandaient des réponses aux questions soulevées par les résultats de cette enquête.

Amnesty International remercie les délégué-e-s, les membres de la société civile et les autres parties concernées qui nous ont permis de mener ce travail de recherche. Mais surtout, l'organisation remercie les habitant-e-s qui ont pris le temps de nous décrire ce qu'ils et elles vivent au quotidien, car rédiger un tel rapport n'aurait pas été possible sans leurs témoignages.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madagascar est un État insulaire situé en Afrique australe, dans l'océan Indien, en face du Mozambique. Le pays compte 26 millions d'habitants, et environ 65 % de la population vivent en zone rurale. Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde. Parmi tous les pays africains, Madagascar est celui qui présente la plus forte proportion de personnes vivant en dessous du seuil international de pauvreté fixé à 1,90 dollar des États-Unis par jour, et le sixième plus fort taux de sous-alimentation, qui touche 33 % de la population¹⁰.

L'indicateur du développement humain du pays demeure parmi les plus faibles du monde¹¹, et Madagascar se classe au quatrième rang au niveau mondial des pays ayant les plus forts taux de malnutrition chronique¹². Dans un rapport de 2017, la Banque mondiale a souligné qu'en se basant sur sa définition utilisant le seuil de 1,90 dollar par jour, le taux de pauvreté était supérieur en 2010 à celui relevé dans les années 1990 : 82 % de la population vivaient sous le seuil de pauvreté en 2010, contre environ 70 % dans les années 1990¹³.

Au cours de la dernière décennie, Madagascar a connu une augmentation de l'extrême pauvreté, une croissance économique limitée et une instabilité politique. Le pays se situait au 116^e rang sur 119 pays en 2017 concernant l'indice mondial de la faim, avec un score de 38,3 considéré comme « alarmant ». Cela représentait une baisse de 1,5 point par rapport à 2016¹⁴.

Situé dans la zone tropicale, Madagascar est exposée aux cyclones tropicaux et à des pluies torrentielles, ainsi qu'à la sécheresse. Madagascar est connue pour son extraordinaire biodiversité, mais le pays et sa population sont de plus en plus affectés par les conséquences du changement climatique. Selon l'indice global d'adaptation de Notre-Dame (ND-GAIN)¹⁵, Madagascar est très vulnérable au changement climatique et aux autres problèmes mondiaux, et peu préparée à améliorer sa résilience, avec globalement l'un des scores les plus faibles pour l'Afrique¹⁶. Si l'on ne dispose pour l'heure que de peu de preuves scientifiques concernant les effets du changement climatique à Madagascar, on constate en revanche qu'il existe suffisamment de preuves scientifiques permettant d'avancer que le pays va probablement être touché de façon disproportionnée par le changement climatique à l'avenir, alors même qu'il n'y a lui-même contribué que de façon minime.

¹⁰ Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National Climate Change Profile*, 16 septembre 2019, <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-national-climate-change-profile>.

¹¹ Banque mondiale, *Madagascar - Vue d'ensemble*, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview#1>.

¹² Banque mondiale, *Madagascar - Vue d'ensemble*, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview#1>.

¹³ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 15, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/587761530803052116/pdf/127982-WP-REVISED-deep-south-V27-07-2018-web.pdf>.

¹⁴ Programme alimentaire mondial, *Country Programme-Madagascar (2015-2019) Standard Project Report 2017*, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000070044/download/>.

¹⁵ L'indice ND-GAIN mesure la vulnérabilité des pays au changement climatique et aux autres problèmes mondiaux, ainsi que leur capacité à améliorer leur résilience.

¹⁶ Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National Climate Change Profile*, octobre 2018. Voir également : <https://gain-new.crc.nd.edu/country/madagascar>.

« Madagascar est l'un des 10 pays considérés comme les plus vulnérables aux risques climatiques. L'île est régulièrement balayée par de puissants cyclones qui endommagent ses écosystèmes et ses infrastructures, en particulier dans les régions côtières, et les prévisions indiquent que leur nombre et leur intensité vont augmenter du fait du changement climatique. Les précipitations sont déjà en train de devenir de plus en plus irrégulières et intenses, ce qui cause de fréquentes inondations et érosions dans certaines régions, tandis qu'elles connaissent une baisse radicale dans d'autres régions. En particulier, la sécheresse prolongée dans les régions défavorisées du sud du pays soumet les moyens de subsistance, les revenus et la sécurité alimentaire à une très forte pression. Les effets du changement climatique sur les ressources biologiques du pays n'ont pas encore été pleinement évalués. Les niveaux accrus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère entraînent une hausse de la température des mers et de l'acidité des océans, qui mettent en danger les écosystèmes coralliens et d'autres habitats marins de haute valeur écologique et économique. Pour finir, l'élévation du niveau de la mer autour de l'île – qui présente la côte la plus longue de toute l'Afrique – va soumettre les populations et les habitats à des dommages accrus liés à des événements cycloniques et à des inondations, et de nombreuses personnes risquent de ce fait de devoir partir de chez elles définitivement¹⁷. » Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

Dans le profil qu'elle a établi du changement climatique à Madagascar en 2018, la Banque africaine de développement souligne que la majeure partie de la population, qui vit en dessous du seuil de pauvreté, a une capacité très limitée d'adaptation à l'augmentation des événements pluvieux et des températures extrêmes, et aux éventuelles répercussions du changement climatique sur l'économie du fait des effets sur la production agricole et sur le secteur de la pêche et du tourisme¹⁸.

« En raison de la très longue zone côtière de Madagascar, où vit un peu moins de la moitié de la population du pays, une grande partie des établissements humains et des installations qui y sont associées sont menacés par l'élévation du niveau de la mer et les stress connexes. Cette vulnérabilité, ainsi que la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes, est exacerbée par le fait qu'une grande partie de la population urbaine vit dans des bidonvilles. L'île est exposée régulièrement à des orages tropicaux et parfois aussi à des cyclones tropicaux ; on ignore encore les changements qui se produiront en la matière, mais leur intensité et leur fréquence croissantes pourraient avoir des conséquences désastreuses¹⁹. »

Ce rapport présente les conséquences des épisodes de sécheresse récurrents observés dans la région du sud de Madagascar sur les droits humains de la population, et appelle la communauté internationale à prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour faire face à la grave crise des droits humains que représente l'urgence climatique ; en effet, d'après les projections actuelles en ce qui concerne le changement climatique, la fréquence et l'intensité de ces événements climatiques vont probablement s'accroître, ce qui aura des conséquences dramatiques sur la situation des droits humains.

Les causes anthropiques du changement climatique sont connues depuis des décennies, et les alertes ont commencé à faire les gros titres de l'actualité dans les années 1980. En 1992, 165 pays ont signé un traité international, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et depuis ils participent tous les ans à des négociations (appelées « Conférence des parties » ou COP) afin de définir des objectifs et des méthodes pour atténuer le changement climatique et pour s'adapter à ses effets déjà visibles. Actuellement, 196 pays ainsi que l'Union européenne sont parties à la CCNUCC, ce qui signifie qu'ils sont tous juridiquement liés par ses dispositions²⁰. En 2015, lors de la 21^e COP (ou COP21) les parties ont adopté l'Accord de Paris, qui vise à renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à deux degrés Celsius (2 °C) par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour qu'elle ne dépasse pas 1,5 °C²¹. L'Accord de Paris a rapidement obtenu un taux appréciable de ratifications, et il est

¹⁷ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The impact of disasters and crises 2021 on agriculture and food security*, 2021, p. 147, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb3673en.pdf>.

¹⁸ Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National Climate Change Profile*, 16 septembre 2019, <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-national-climate-change-profile>.

¹⁹ Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National Climate Change Profile*, 16 septembre 2019, p. 10, <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-national-climate-change-profile>.

²⁰ Ce total est supérieur au nombre de pays membres des Nations unies, qui s'élève à 193. La liste des pays membres de l'ONU est disponible à l'adresse <https://www.un.org/en/member-states/>.

²¹ CCNUCC, *Qu'est-ce que l'Accord de Paris ?* <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>.

entré en vigueur le 4 novembre 2016. Au moment où nous rédigeons ces lignes, 190 pays ainsi que l'Union européenne sont parties à l'Accord de Paris²².

Malgré ces engagements, les initiatives prises par les États concrètement pour contrer le changement climatique restent bien en deçà de ce qui est nécessaire pour éviter ses effets les plus destructeurs sur les écosystèmes et sur l'humanité. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les gaz atmosphériques responsables du réchauffement de la planète et du changement climatique, ont continué d'augmenter entre 2010 et 2019²³.

L'urgence climatique menace l'environnement et la réalisation de tous les droits humains pour les générations actuelles et futures, ainsi que l'avenir de l'humanité. La crise climatique est en outre la manifestation de profondes injustices. Même si la crise climatique est un problème planétaire qui touche tout le monde, elle affecte de manière disproportionnée certaines catégories de personnes qui subissent des formes de discrimination multiples et croisées, ainsi que des inégalités structurelles. La crise climatique touche également de manière disproportionnée les populations des pays en développement, en particulier celles des petits États insulaires de basse altitude et des pays les moins avancés – comme Madagascar –, non seulement parce qu'elles sont exposées à des catastrophes liées au climat, mais également en raison de facteurs politiques et socioéconomiques sous-jacents qui amplifient les répercussions de ces événements. Il s'agit d'une grave injustice : les populations des pays en développement sont celles qui sont les plus éprouvées par les effets du changement climatique, alors que ce sont celles qui ont le moins contribué à la crise climatique.

Lors de la mission de recherche d'Amnesty International, en mars 2021, le sud du pays commençait à recevoir les premières pluies de l'année, après plusieurs mois de sécheresse totale. La persistance de l'épisode de sécheresse dans le sud de Madagascar prouve qu'il est impossible d'exercer pleinement nos droits humains dans un monde où les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes deviennent plus fréquents et intenses : plus d'un million de Malgaches ont de moins en moins accès à une eau salubre et à une nourriture suffisante, et un grand nombre de leurs autres droits fondamentaux sont violés, notamment leur droit à la vie, leur droit à l'éducation et leur droit de vivre dans la dignité.

Amnesty International a observé que la sécheresse a exacerbé des inégalités préexistantes, et accentué la vulnérabilité des populations à risque et marginalisées. Les personnes les moins en mesure de faire face aux effets négatifs de la sécheresse sont celles qui vont probablement être les plus gravement affectées et contraintes de recourir à des stratégies d'adaptation négatives – notamment à une restriction des prises alimentaires, à une diminution des prises alimentaires des adultes afin de pouvoir nourrir les enfants, à la prise d'une nourriture moins coûteuse et nutritive, à l'emprunt et à l'endettement²⁴ – qui auront probablement des conséquences à long terme. Les régions les plus affectées par la sécheresse à Madagascar figurent également au nombre des régions les plus pauvres du pays, où la majeure partie de la population n'est pas en mesure de se préparer à faire face et de surmonter des événements tels que la sécheresse, parce qu'elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour compenser la perte de moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire et la hausse des prix des denrées alimentaires, faute d'un système de protection sociale²⁵ et de dispositifs de protection. Les femmes, les enfants, les populations indigènes, les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les minorités sont affectées de façon disproportionnée par les répercussions de la sécheresse sur les droits humains.

Les foyers ayant une femme à leur tête, dont la principale source de revenus repose souvent sur l'agriculture et qui ne disposent que de peu de biens productifs et d'un accès limité à la terre, ou d'un contrôle limité sur la terre (en raison de normes et de pratiques traditionnelles discriminatoires), font partie des ménages les plus exposés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire²⁶. Les femmes sont également considérées comme les principaux dispensateurs de soins pour les enfants à Madagascar, et elles ont la responsabilité de nourrir les enfants. Comme l'a déclaré l'une des personnes interrogées :

²² Pour obtenir des informations à jour sur l'état des ratifications, voir <https://unfccc.int/fr/node/513>.

²³ UNEP, *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, Résumé analytique*, 2020, <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/34438> ; Organisation météorologique mondiale et al., *United in science*, 2019, et Organisation météorologique mondiale et al., *United in science*, 2020, tous deux disponibles à l'adresse public.wmo.int/en/resources/united_in_science.

²⁴ Stratégies d'adaptation liées aux moyens de subsistance.

²⁵ Madagascar ne consacre que 0,3 % de son PIB à la protection sociale. Voir <https://blogs.worldbank.org/fr/nasilkiza/grand-sud-malgache-de-lurgence-la-resilience>.

²⁶ *Country Programme-Madagascar (2015-2019), Standard Project Report 2017, World Food Programme in Madagascar*, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-000070044/download/>.

« Ici, les gens manquent de tout. Tout le monde souffre : les enfants, les adultes, les jeunes. Mais je pense que ce sont les gens qui ont beaucoup d'enfants qui souffrent le plus. Et les femmes aussi : comme il n'y a rien à cuisiner, elles doivent aller partout pour trouver de la nourriture²⁷. »

Selon l'Appel éclair lancé par l'ONU, la malnutrition touche non seulement les enfants de moins de cinq ans, mais aussi les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants en âge d'être scolarisés, et les personnes âgées²⁸. Les catégories les plus pauvres de la population sont probablement celles qui sont les plus affectées par la sécheresse, actuellement et à long terme, car elles sont totalement démunies, n'ayant aucun bien, aucune source de revenus et aucune réserve de nourriture. Un grand nombre de ces personnes ont été contraintes de vendre leurs biens, notamment leur bétail, leurs ustensiles de cuisine et leurs vêtements, et disent ne posséder presque plus rien, pas même une marmite.

Soamomeie, qui est âgée de 30 ans, est allée s'installer à Ambovombe avec ses huit enfants parce que la vie était devenue trop difficile à cause de la sécheresse. Elle a expliqué que cela l'a davantage encore fait basculer dans la pauvreté. Elle ne possède plus que deux ustensiles de cuisine.

« Avant, je possédais des terres, mais nous en avons vendu la plupart à cause de la sécheresse, et nous avons vendu presque toutes nos possessions : nos marmites et nos cuillères. J'ai tout laissé derrière moi, et j'ai vendu tout ce que j'avais chez moi pour pouvoir acheter de la nourriture et des médicaments pour les enfants. Tout ce qu'il me reste, c'est ce *kapoaka* [petite boîte en métal] pour cuisiner, et une seule cuillère²⁹. »

Certaines catégories de la population, comme les enfants, sont confrontées à des dangers supplémentaires dans le contexte de la sécheresse, en raison de vulnérabilités particulières.

« Je pense que tout le monde ici a des difficultés. Mais, selon moi, les personnes qui sont le plus dans le besoin sont celles qui ont plusieurs enfants, car nous ne savons pas comment faire pour élever nos enfants avec cette sécheresse³⁰. »

1.1 LE SUD DU PAYS DÉFAVORISÉ ET SOUS-FINANCÉ

Le sud de Madagascar, communément appelée le Grand Sud, est une très vaste région aride qui comprend trois régions : l'Atsimo-Andrefana, l'Androy et l'Anosy, avec une population de 3,5 millions d'habitant-e-s³¹.

Même si dans toutes les provinces des personnes sont touchées par l'extrême pauvreté, il existe d'importantes disparités selon les régions, et le sud de Madagascar est sensiblement plus pauvre que le centre et le nord du pays. Cette région présente la plus forte concentration de pauvreté. Les statistiques indiquent que 91 % de la population du Grand Sud vit en dessous du seuil de pauvreté³². Les familles avec de nombreux enfants et les foyers ayant une femme à leur tête sont dans cette région dans une situation de pauvreté accrue. La Banque mondiale a indiqué que « [I]es femmes, en particulier, se trouvent dans une situation défavorable à bien des égards concernant leurs moyens de subsistance, qui se limitent

²⁷ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Oline Ampisoa, à Ambazoa, le 6 mars 2021.

²⁸ Appel éclair Madagascar - Grand Sud - Janvier - Mai 2021, p. 14, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²⁹ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Oline Ampisoa, à Ambazoa, le 6 mars 2021.

³⁰ Entretien d'Amnesty International avec Miza Rasoanirina, âgé de 20 ans, à Ambazoa, le 6 mars 2021.

³¹ ReliefWeb, *Madagascar: Food Insecurity Emergency Plan of Action (EPoA) Operation n° MDRGM017*, 1^{er} décembre 2020, <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-food-insecurity-emergency-plan-action-epoa-operation-n-mdrgm017>.

³² Banque mondiale, *La Banque mondiale fournit 100 millions de dollars pour soutenir des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar*, 10 décembre 2020, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/12/10/world-bank-provides-100-million-to-support-resilient-livelihoods-in-the-south-of-madagascar>.

essentiellement à l'agriculture de subsistance et à la pêche, qui sont à la merci des chocs naturels répétés, comme la sécheresse³³. »

L'enquête nationale la plus récente portant sur la pauvreté, l'*Enquête nationale sur le suivi des indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (ENSOMD)*, montre que les taux d'incidence et d'intensité de la pauvreté pour 2012 ont été supérieurs dans le sud à la moyenne nationale³⁴. Les chiffres de 2013 indiquaient que 43,5 % des habitants de la capitale (région d'Anamalanga) étaient considérés comme vivant dans la pauvreté, contre près de 97 % de la population de la région de l'Androy, dans le sud du pays³⁵. En 2013, les deux régions présentant la plus forte proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté se situaient dans le sud du pays³⁶.



© Pierrot Men pour Amnesty International. Madagascar, mars 2021.

Selon la Banque mondiale, les principales difficultés concernant les moyens de subsistance comprennent la pénurie persistante d'eau, le manque d'accès à l'eau et aux infrastructures de base, et une adaptabilité limitée de l'agriculture aux chocs climatiques³⁷. Le réseau routier dans le sud du pays est très clairsemé et il ne dessert pas uniformément ce territoire, et les pouvoirs publics ont très peu investi dans l'infrastructure routière depuis l'époque de la colonisation française³⁸. En conséquence, il est difficile de se rendre dans certains districts, en particulier pendant la saison des pluies, de novembre à avril. Les personnes interrogées par Amnesty International ont déploré les conséquences sur leur vie quotidienne de ce manque

³³ Banque mondiale, *La Banque mondiale fournit 100 millions de dollars pour soutenir des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar*, 10 décembre 2020, <https://www.banque mondiale.org/fr/news/press-release/2020/12/10/world-bank-provides-100-million-to-support-resilient-livelihoods-in-the-south-of-madagascar>

³⁴ Incidence de la pauvreté de 85,9 % dans le sud du pays contre 71,5 % au niveau national, intensité de la pauvreté de 50 % dans le sud du pays contre 32,8 % au niveau national. Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 15.

³⁵ Groupe de la Banque africaine de développement, *Dynamique de la pauvreté à Madagascar de 2005 à 2013*, p. 12, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Dynamique_de_la_pauvrete%CC%81_a_Madagascar.pdf.

³⁶ Il s'agit de l'Androy et de l'Atsimo-Atsinanana. Groupe de la Banque africaine de développement, *Dynamique de la pauvreté à Madagascar de 2005 à 2013*, p. 13, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Dynamique_de_la_pauvrete%CC%81_a_Madagascar.pdf.

³⁷ Banque mondiale, *La Banque mondiale fournit 100 millions de dollars pour soutenir des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar*, 10 décembre 2020, <https://www.banque mondiale.org/fr/news/press-release/2020/12/10/world-bank-provides-100-million-to-support-resilient-livelihoods-in-the-south-of-madagascar>.

³⁸ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 15.

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

d'infrastructures. Un homme a dit avoir le sentiment que l'État l'avait complètement oublié. Il a déclaré à l'équipe de recherche :

« S'ils refaisaient les routes, on pourrait aller dans un autre village pour acheter quelque chose quand on a un peu d'argent. On pourrait aussi faire d'autres choses. On pourrait transporter du poisson pour le vendre, et gagner de l'argent. Il y a plein de poissons dans la mer, mais pas de route pour y aller. Vu l'état actuel des routes, même une voiture ne peut pas y passer. C'est pour cela que nous sommes pauvres, à cause de cette indifférence. Et je ne suis pas le seul à en souffrir : tout le monde en pâtit³⁹. »

Les disparités régionales apparaissent clairement quand on regarde certains indicateurs de développement, notamment en ce qui concerne l'éducation et la santé. Si à l'échelle nationale 44 % de la population a reçu une éducation, ce chiffre descend à 20 % dans le Grand Sud, où le taux d'alphabétisation pour les plus de 15 ans s'élève à 44 % seulement, contre 72 % au niveau national⁴⁰. Dans les trois régions de l'Atsimo-Andrefana, de l'Androy et de l'Anosy, dans le sud du pays, 43,9 % des enfants âgés de 6 à 10 ans n'ont pas reçu un enseignement de base, contre 20,3 % pour l'ensemble du pays⁴¹.

Environ 12 % de la population à Madagascar vit dans ces trois régions du sud du pays⁴². La majorité de ces personnes pratiquent l'agriculture de subsistance, la pêche ou l'élevage de bétail, et sont déjà au bord de l'insécurité alimentaire⁴³. La pauvreté multidimensionnelle touche davantage⁴⁴ les enfants dans le sud et l'ouest du pays⁴⁵.

Le sud du pays est également en proie à des problèmes d'insécurité, d'instabilité et de banditisme. Certains secteurs au nord de cette région appelés « zones rouges » comprennent de larges portions du Grand Sud. Le vol de bétail est la cause la plus fréquente de l'insécurité⁴⁶. Le vol de bétail trouve son origine dans une tradition ancienne : historiquement, les jeunes hommes étaient censés pratiquer le vol de bétail en tant que rite de passage à l'âge adulte, mais cette pratique s'est muée depuis quelque temps en une activité criminelle organisée⁴⁷. Le défaut de maintien de l'ordre, qui se manifeste notamment par des capacités d'enquêteur insuffisantes et des moyens de transport limités pour les forces de sécurité, représente – avec le manque de volonté politique – le principal frein à la lutte contre le vol de bétail⁴⁸. En janvier 2021, l'appel d'urgence lancé par l'ONU soulignait que les « mauvaises conditions de sécurité, en particulier dans le nord de la région d'Anosy, peuvent avoir un impact sur l'efficacité des réponses et la capacité de la population à s'adapter à cette crise », ajoutant que « selon le rapport de l'UNDSS, 1 046 voleurs de bétail (dahalo) et 85 voleurs ont été arrêtés⁴⁹ » dans le Grand Sud en 2020, ce qui met en évidence la précarité de la situation en matière de sécurité dans la région.

³⁹ Entretien d'Amnesty International avec Mosa à Mistangana Ambovombe, le 8 mars 2021.

⁴⁰ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 1.

⁴¹ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 14.

⁴² Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 5.

⁴³ DEVEX, *WFP Madagascar calls for urgent action to support 1.35 million people in need of food aid*, 12 janvier 2021, <https://www.devex.com/news/wfp-madagascar-calls-for-urgent-action-to-support-1-35-million-people-in-need-of-food-aid-98877>.

⁴⁴ La pauvreté multidimensionnelle recouvre les diverses formes de privation que subissent au quotidien les populations pauvres, notamment un mauvais état de santé, la manque d'accès à l'éducation, un niveau de vie insuffisant, le manque d'autonomie, des conditions de travail médiocres, la menace de violences et le fait de vivre dans des régions exposées à des dangers environnementaux. Voir <https://ophi.org.uk/policy/multidimensional-poverty-index/>.

⁴⁵ UNICEF, *Les privations multiples des enfants à Madagascar*, octobre 2020, <https://www.unicef.org/madagascar/media/4701/file/MODA%20-%20UNICEF%202020.pdf>.

⁴⁶ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 24.

⁴⁷ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 17.

⁴⁸ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 24.

⁴⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, *Appel éclair Madagascar - Grand Sud - Janvier - Mai 2021*, p. 11, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

1.2 VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Madagascar est l'un des pays au monde les plus vulnérables au changement climatique⁵⁰, compte tenu de sa population pauvre et majoritairement rurale, de sa forte exposition géographique aux événements climatiques, et du manque de ressources immédiatement disponibles permettant de faire face à aux catastrophes résultant de risques naturels et de s'en remettre⁵¹.

Selon l'Indice mondial des risques climatiques 2020, Madagascar fait partie des 10 pays au monde considérés comme les plus vulnérables aux risques climatiques, des 20 pays au monde les plus touchés en 2000-2019, et elle a été le quatrième pays au monde le plus touché en 2018⁵².

La Banque mondiale a noté que les foyers à Madagascar sont soumis à un « niveau hors du commun de risques liés aux conditions météorologiques et autres qui peuvent chaque année les faire basculer davantage encore dans la pauvreté⁵³ ».

Le secteur agricole est particulièrement vulnérable aux catastrophes et aux risques naturels⁵⁴. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a souligné que « l'agriculture à elle seule a subi 63 % des dommages et des pertes résultant de catastrophes⁵⁵ », ce qui a des conséquences considérables pour les pays à faible revenu comme Madagascar, où l'agriculture représente un des piliers de l'économie⁵⁶. La FAO a ajouté : « Il a été établi que la sécheresse est la principale responsable de la perte de production agricole⁵⁷. » Les épisodes de sécheresse affectent de façon disproportionnée les cultures et le bétail par rapport aux autres secteurs de l'économie, ce qui implique que ses effets sont principalement ressentis par les personnes qui dépendent de l'agriculture pour leur survie, et qui appartiennent souvent aux couches les plus pauvres de la société. Comme l'ont également noté des représentants de la FAO à Madagascar, 95 % des personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë dans le sud de Madagascar vivent de l'agriculture, de l'élevage de bétail et de la pêche⁵⁸. La sécheresse a causé des pénuries d'eau et un stress thermique extrême pour le bétail et pour les cultures, ce qui a eu des répercussions négatives sur les rendements. Les épisodes de sécheresse prolongés ou récurrents ont des effets à long terme comme l'affaissement des sols, l'intrusion de l'eau de mer dans les réseaux hydrographiques avec un débit d'eau réduit, et des écosystèmes endommagés⁵⁹.

Au cours des six dernières années, le sud de Madagascar a connu des saisons des pluies inférieures à la moyenne, et les deux dernières ont conduit à une baisse sévère de la production de denrées alimentaires de base, notamment de riz et de manioc, ainsi qu'à une diminution de la taille et une dégradation l'état des troupeaux⁶⁰.

Dans le sud du pays, la population rurale dépend majoritairement de l'agriculture de subsistance et des cultures arrosées par les précipitations ; les réserves en eau sont accumulées pendant la saison des pluies, de novembre à mars⁶¹. Après une saison des pluies en dessous de la moyenne en 2019/2020, les

⁵⁰ Global Climate Risk Index 2020, https://germanwatch.org/sites/default/files/20-2-01f%20KRI%202020%20-%20Kurzzusammenfassung_8.pdf.

⁵¹ Banque mondiale, *Madagascar Systematic Country Diagnostic*, 25 août 2015, p. 89, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/743291468188936832/pdf/99197-CAS-P151721-IDA-SecM2015-0168-IFC-SAecM2015-0123-Box393189B-OUO-9.pdf>.

⁵² Global Climate Risk Index 2020, https://germanwatch.org/sites/default/files/20-2-01f%20KRI%202020%20-%20Kurzzusammenfassung_8.pdf.

⁵³ Banque mondiale, *Madagascar Systematic Country Diagnostic*, 25 août 2015, p. 13, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/743291468188936832/pdf/99197-CAS-P151721-IDA-SecM2015-0168-IFC-SAecM2015-0123-Box393189B-OUO-9.pdf>.

⁵⁴ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The impact of disasters and crises on agriculture and food security, 2021*, p. 40, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb3673en.pdf>.

⁵⁵ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The impact of disasters and crises on agriculture and food security, 2021*, p. 40, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb3673en.pdf>.

⁵⁶ Le secteur agricole représente plus d'un quart du PIB de Madagascar et emploie environ 64 % de la population, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb3673en.pdf>, p. 147.

⁵⁷ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The impact of disasters and crises on agriculture and food security, 2021*, p. 63, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb3673en.pdf>.

⁵⁸ Programme alimentaire mondial, « *Sud de Madagascar : le Gouvernement et l'ONU alertent sur le risque de famine et exhortent à une action urgente* », 11 mai 2021, <https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/sud-de-madagascar-le-gouvernement-et-lonu-alertent-sur-le-risque-de-famine-et/> ga=2.164639800.667005001.1635183641-1124080255.1635183641.

⁵⁹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *The impact of disasters and crises on agriculture and food security, 2021*, p. 63, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb3673en.pdf>.

⁶⁰ Reliefweb, *Madagascar Food Security Outlook, February to September 2021*, 5 mars 2021, <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-food-security-outlook-update-february-september-2021>. La dégradation de l'état du bétail conduit à une diminution de la production de lait et à un affaiblissement des termes d'échanges commerciaux, voir <https://fews.net/southern-africa/madagascar/food-security-outlook-update/december-2020>.

⁶¹ Copernicus, *Global Drought Observatory (GDO) Analytical report, Drought in southern Madagascar*, janvier 2021, p. 2, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GDODroughtNews202101_Madagascar.pdf.

précipitations pendant la première partie de la saison des pluies 2020/2021 ont été très faibles : les précipitations en novembre et décembre ont été inférieures de moitié à la moyenne observée sur le long terme pour ces deux mois, et nettement inférieures à la variabilité naturelle⁶². Les conséquences sur la sécurité alimentaire sont dramatiques. Selon les résultats préliminaires de la CFSAM et de l'EDCASA⁶³, plus de la moitié du manioc planté ou entreposé a été détruite par la chaleur et la sécheresse entre octobre 2020 et janvier 2021. De nombreux foyers ont dû semer du maïs et des légumineuses plusieurs fois à l'arrivée des pluies, car à cause des précipitations insuffisantes, les plantes n'ont pas poussé, et de nombreuses personnes n'ont plus de quoi faire de nouvelles semences⁶⁴. Cela a été confirmé par les témoignages recueillis par Amnesty International, les personnes interrogées ayant expliqué qu'à l'arrivée des premières pluies, elles n'avaient plus rien à semer, et qu'elles n'avaient plus les moyens d'acheter des semences⁶⁵.

De plus, les recherches montrent que le changement climatique conduit également à une multiplication des parasites agricoles, ce qui nuit à la production agricole, aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire. Les invasions de criquets représentent la plus grande menace pour l'agriculture à Madagascar, selon la FAO. Un consensus scientifique émerge quant au fait que le changement climatique contribue à des invasions de criquets : « ... les changements concernant la croissance des plantes causés par les niveaux accrus de dioxyde de carbone, ainsi que les vagues de chaleur et les cyclones tropicaux s'accompagnant de précipitations intenses, peuvent conduire à l'apparition de nuées de criquets plus abondantes et imprévisibles, et il est dès lors plus difficile de prévenir les invasions à venir⁶⁶. »

1.3 LA DÉFORESTATION ET LES TEMPÊTES DE SABLE

D'après les estimations, depuis l'arrivée des êtres humains sur l'île il y a 2000 ans, Madagascar a perdu plus de 90 % de sa couverture forestière initiale⁶⁷. Selon le programme de la NASA qui porte sur la couverture terrestre et les changements dans l'utilisation des sols, près de 40 % de la couverture forestière a disparu entre les années 1950 et les années 2000, ce qui s'est accompagné d'une diminution de près de 80 % de l'« aire forestière clé⁶⁸ ». Cela est principalement dû à l'utilisation de la méthode traditionnelle de culture sur brûlis pour les petites exploitations⁶⁹, aux feux de forêt et aux incendies utilisés pour créer des zones de pâturage.⁷⁰ La déforestation à Madagascar est un des facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire récurrente que connaît le pays, car elle cause notamment un épuisement des sols, une augmentation de l'érosion et une contamination des réserves d'eau⁷¹.

La déforestation et la destruction d'habitats forestiers sont des phénomènes qui se produisent depuis longtemps dans le sud de Madagascar, mais ils se sont intensifiés au cours des dernières décennies⁷². Par ailleurs, il y a de fortes raisons de penser que la déforestation contribue à accroissement des tempêtes de sable.

Le phénomène naturel des tempêtes de sable est appelé *tiomena* (« vents rouges ») en malgache. Selon Rivo Randrianarison, prévisionniste au service national de la prévision météorologique à Antananarivo, si les *tiomenas* peuvent survenir presque partout à Madagascar, le Grand Sud est tout particulièrement sujet à ce type de phénomène, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une zone poussiéreuse avec une faible couverture végétale, qui subit une sécheresse persistante⁷³. Ce spécialiste a également suggéré que le changement climatique contribue peut-être à ces phénomènes, car les sols s'assèchent dans la région du fait de

⁶² Copernicus, *Global Drought Observatory (GDO) Analytical report, Drought in southern Madagascar*, janvier 2021, p. 2, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GDODroughtNews202101_Madagascar.pdf.

⁶³ Évaluation du démarrage de la campagne agricole et de la sécurité alimentaire.

⁶⁴ Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine, « Après deux saisons des pluies défavorables consécutives, le sud de Madagascar connaît des besoins importants en 2021 », février 2021, <https://fews.net/fr/southern-africa/madagascar/food-security-outlook/february-2021>.

⁶⁵ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Razainarisoa, à Ambanisarika, le 6 mars 2021.

⁶⁶ Climate Signals, *Locust Swarms, Some 3 Times the Size of New York City, Are Eating Their Way Across Two Continents*, 23 mars 2021, <https://www.climate-signals.org/headlines/locust-swarms-some-3-times-size-new-york-city-are-eating-their-way-across-two-continents>.

⁶⁷ *Land-Cover and Land-Use Change Program, Deforestation in Madagascar*, <https://lcluc.umd.edu/hotspot/deforestation-madagascar>.

⁶⁸ *Land-Cover and Land-Use Change Program, Deforestation in Madagascar*, <https://lcluc.umd.edu/hotspot/deforestation-madagascar>.

⁶⁹ La culture sur brûlis est une méthode largement utilisée pour les cultures de plantes destinées à l'alimentation, qui consiste à déboiser une zone sauvage ou boisée et à brûler la végétation restante, voir <https://www.lcluc.umd.edu/hotspot/deforestation-madagascar>.

⁷⁰ La FAO estime que 33 000 hectares de forêt et 839 000 hectares d'autres surfaces boisées ont été perturbés par le feu en 2000. Voir <https://lcluc.umd.edu/hotspot/deforestation-madagascar>.

⁷¹ *Land-Cover and Land-Use Change Program, Deforestation in Madagascar*, <https://www.lcluc.umd.edu/hotspot/deforestation-madagascar>.

⁷² Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*.

⁷³ Mongabay Series, *Dusty winds exacerbate looming famine in Madagascar's deep south*, 29 janvier 2021, <https://news.mongabay.com/2021/01/dusty-winds-exacerbate-looming-famine-in-madagascars-deep-south/>.

l'élévation des températures, et quand on ajoute à cela la déforestation, « la probabilité de voir survenir des *tiomenas* augmente évidemment par voie de conséquence⁷⁴ ».

En raison de la forte érosion des sols, de l'importante déforestation et de « tempêtes de sable d'une sévérité sans précédent », les terres agricoles et les pâturages sont recouverts de sable et les terres arables se sont transformées en friches dans toute la région⁷⁵. « En plus de la sécheresse, il y a les tempêtes de sable qui englobent les terres agricoles et qui détruisent les moyens de subsistance d'une population qui est déjà tout particulièrement menacée par les risques climatiques. Dans la région de l'Androy, où plus de 95 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et dépend exclusivement de l'agriculture, cela a des effets catastrophiques », a expliqué Valérie Ceylon, responsable des opérations d'Action contre la Faim en Afrique Australe⁷⁶.

La déforestation et la méthode de culture sur brûlis exposent les sols à un risque d'érosion, qui donne lieu à son tour à des tempêtes de sable en cas de forts alizés. Cette année, ce phénomène a atteint une intensité sans précédent sur une période plus longue. Ces conditions vont avoir de graves répercussions sur la production agricole. Action contre la Faim craint que le quatrième semestre de 2021 ne soit marqué par une forte pénurie alimentaire⁷⁷.

« Il y a ce vent très fort. On n'arrive plus à trouver les autres. Quand ce vent souffle, tout devient rouge et on ne reconnaît même plus les gens qui passent sur la route⁷⁸. »

Les entretiens menés par Amnesty International avec des personnes affectées par la sécheresse indiquent tous que les vents puissants qui balayent le sud de Madagascar influent négativement sur le droit à l'alimentation, et la très grande majorité des gens interrogés considèrent que les tempêtes de sable contribuent fortement à la pénurie alimentaire.

« Le vent n'a pas cessé de souffler, et le ciel était tout le temps rouge⁷⁹. »

Amnesty International s'est rendue à Vahavola Amboropotsy, un village situé entre Ambovombe et Amboasary qui est en partie recouvert par des dunes qui ont été apportées par les vents violents. Joséphine, qui est âgée de 60 ans, vit là avec ses quatre enfants, et elle craint que sa maison ne soit engloutie par le sable. L'enclos où elle garde normalement son bétail a été totalement recouvert par le sable, au grand désespoir de cette femme et de sa famille (voir la photo plus bas).

« Le climat a réellement changé ; le vent n'arrête pas de souffler et nous ne pouvons rien cultiver. Parfois, quand les enfants souffrent de la faim à la maison, nous sommes obligés d'aller vendre les marmites et les cuillères au marché. C'est ce vent terrible qui a apporté cette dune dans l'enclos des zébus. Ça soufflait très fort. Quand nous sommes sortis, nous ne pouvions même pas ouvrir les yeux. Les voitures sur la route devaient allumer leurs phares, sinon on ne voyait rien. Le vent a même recouvert les cactus. »

Quand nous lui avons demandé si ce phénomène s'était déjà produit par le passé, elle a répondu :

« Du vent, il y en a déjà eu par le passé, mais cette année, ça a été pire, et insupportable. Cela fait un an maintenant qu'il y a ce vent. Nous n'avons pas les moyens de faire enlever le sable dans l'enclos des zébus, parce que nous n'avons pas d'argent, et presque plus de zébus à cause de la sécheresse. Le sable se rapproche de nos maisons à cause du vent. Mais nous ne savons pas où aller, alors nous restons ici⁸⁰. »

⁷⁴ Mongabay Series, *Dusty winds exacerbate looming famine in Madagascar's deep south*, 29 janvier 2021, <https://news.mongabay.com/2021/01/dusty-winds-exacerbate-looming-famine-in-madagascars-deep-south/>.

⁷⁵ ReliefWeb, *Southern Madagascar on brink of famine, warns WFP*, 29 avril 2021. <https://reliefweb.int/report/madagascar/southern-madagascar-brink-famine-warns-wfp>.

⁷⁶ ReliefWeb, *Madagascar: Climate Crisis in Grand Sud Causing Alarming Increase in Malnutrition*, 10 mars 2021, <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-climate-crisis-grand-sud-causing-alarming-increase-malnutrition>.

⁷⁷ ReliefWeb, *Madagascar: Climate Crisis in Grand Sud Causing Alarming Increase in Malnutrition*, 10 mars 2021, <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-climate-crisis-grand-sud-causing-alarming-increase-malnutrition>.

⁷⁸ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Razainarisoa, à Ambanisarika, le 6 mars 2021.

⁷⁹ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Oline Ampisoa, qui a trois enfants et neuf petits-enfants, à Ambazoa, le 6 mars 2021. Les sols étant rouges, le ciel devient également rouge lors des tempêtes de sable.

⁸⁰ Entretien d'Amnesty International avec Joséphine, à Vahavola Amboropotsy, le 6 mars 2021.



© Pierrot Men pour Amnesty International. Madagascar, mars 2021.

Le directeur d'une entreprise qui produit et vend du sisal à Amboasary a expliqué que les tempêtes de sable nuisent à son activité : « **En 10 ans, je n'avais jamais vu cela : si peu de pluie. Cette année, il y a eu beaucoup de vent, tous les jours, même la nuit. Le sable pénètre même dans le sisal. Ce n'est pas normal. Le sisal, c'est une plante robuste, qui est faite pour pousser ici**⁸¹. »

1.4 LA PANDÉMIE DE COVID-19

« ... la pandémie de COVID-19 et les mesures d'endiguement qui ont été prises ont exacerbé des facteurs préexistants de fragilité, creusé les inégalités et mis en évidence les fragilités structurelles des réseaux alimentaires locaux et mondiaux, frappant de façon particulièrement brutale les foyers les plus vulnérables économiquement. Ces chocs sont intervenus dans un contexte de menaces fréquentes de phénomènes météorologiques extrêmes qui entraînent la perte de récoltes et de têtes de bétail, et qui détruisent les habitations et forcent les gens à se déplacer. Ensemble et séparément, ces chocs – en particulier quand ils sont persistants ou récurrents – entraînent la perte de moyens de subsistance et une pénurie alimentaire. Ils accroissent également les risques de survenue de toutes les formes de malnutrition, et dans les cas les plus extrêmes, de mort. » Global Report on Food Crises 2021

Comme dans la plupart des pays à travers le monde, l'économie à Madagascar a été durement frappée par la crise du COVID-19. Les premiers cas de COVID-19 ont été officiellement confirmés par Madagascar le 20 mars 2020⁸². Le gouvernement a imposé des mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19 dans trois villes : Antananarivo, Tamatave et Fianarantsoa, où un couvre-feu et une interdiction des déplacements ont notamment été mis en place, ce qui a réduit les activités de subsistance et les possibilités de gagner sa vie⁸³.

Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont aggravé le problème de la faim⁸⁴. Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 limitant les déplacements des personnes et la circulation des biens ont entraîné d'importantes pertes de revenus, en particulier pour les personnes recourant au

⁸¹ Entretien d'Amnesty International avec Pascal* – son nom a été modifié –, à Amboasary, le 6 mars 2021.

⁸² Orange, *Officiel, trois premiers cas de Coronavirus à Madagascar*, 20 mars 2021, <https://actu.orange.mg/officiel-trois-premiers-cas-de-coronavirus-a-madagascar/>.

⁸³ FEWS NET, *Staple food prices will likely remain above average in COVID-19 locked down cities*, avril 2020, <https://few.net/southern-africa/madagascar/food-security-outlook-update/april-2020>.

⁸⁴ En comparant la situation dans sept districts du sud du pays lors des saisons creuses 2019/2020 et 2020/2021, l'IPC a constaté que le nombre de personnes en situation de crise ou pire avait presque doublé, principalement en raison d'événements météorologiques extrêmes récurrents, notamment d'épisodes de sécheresse, et des répercussions socioéconomiques de la pandémie de Covid-19. Voir Programme alimentaire mondial, *Global Report on Food Crises – 2021*, p. 38, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

travail informel. On estime qu'à Madagascar, plus de 80 % de la population urbaine travaille dans le secteur informel⁸⁵.

En raison de la pandémie, la demande a diminué pour les activités économiques nationales et internationales. Les mesures de confinement ont entraîné une réduction de l'activité dans des secteurs clés tels que le tourisme, le transport, le textile et le secteur informel⁸⁶. Les indicateurs macroéconomiques de l'Institut national de la statistique (INSTAT) ont indiqué que les recettes à l'exportation ont diminué de 20 % par rapport à 2019. Cela a découlé d'une chute dramatique des recettes tirées des exportations minières (- 53 %) et des exportations de textiles (- 12 %), ainsi que d'un effondrement des recettes issues du tourisme (- 100 %).

Avant la pandémie de COVID-19, les agriculteurs avaient la possibilité de migrer provisoirement dans les zones urbaines pour trouver un travail temporaire afin de pouvoir survivre entre les récoltes. Or, à cause de la pandémie, cela n'a plus été possible pour les agriculteurs du Grand Sud touchés par la sécheresse, soit parce qu'ils n'ont pas pu migrer en raison des restrictions de circulation, soit parce que, bien qu'ayant pu migrer, ils n'ont pas trouvé de travail à cause de la récession qui a frappé les secteurs informels dans les zones urbaines⁸⁷. En conséquence, le chômage ayant augmenté, les possibilités de gagner de l'argent se sont raréfiées pour les migrants saisonniers⁸⁸. La baisse de la production début 2021 a aggravé les effets de plusieurs récoltes médiocres consécutives et de la baisse des revenus due aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19⁸⁹.

La pandémie de COVID-19 a non seulement amplifié les difficultés d'accès à un autre emploi pour compenser la perte de revenu due à la sécheresse, mais aussi entravé les initiatives humanitaires visant à distribuer une aide alimentaire essentielle pour sauver des vies, car les restrictions touchant les déplacements ont entraîné l'interruption de tous les vols à destination de l'île ; l'aide humanitaire ne pouvant plus arriver que par bateau, les délais de livraison ont donc été allongés⁹⁰.

⁸⁵ Programme alimentaire mondial, *Global Report on Food Crises – 2021*, p. 172, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

⁸⁶ Nations Unies Madagascar, *Réponse socio-économique immédiate au Covid-19 à Madagascar*, 17 juillet 2020, <https://madagascar.un.org/fr/94746-reponse-socio-economique-immEDIATE-au-covid-19-madagascar>.

⁸⁷ DEREK, WFP *Madagascar calls for urgent action to support 1.35 million people in need of food aid*, 12 janvier 2021, <https://www.devex.com/news/wfp-madagascar-calls-for-urgent-action-to-support-1-35-million-people-in-need-of-food-aid-98877>.

⁸⁸ FEWS NET, *Après deux saisons des pluies défavorables consécutives, le sud de Madagascar connaît des besoins importants en 2021*, février 2021, <https://fewsn.net/fr/southern-africa/madagascar/food-security-outlook/february-2021>.

⁸⁹ ReliefWeb, *GIEWS Update: The Republic of Madagascar - Drought curbs 2021 production prospects, heightening the risk of a sharp deterioration in food insecurity*, 9 février 2021, <https://reliefweb.int/report/madagascar/giews-update-republic-madagascar-drought-curbs-2021-production-prospects>.

⁹⁰ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Sud de Madagascar : le Gouvernement et l'ONU alertent sur le risque de famine et exhortent à une action urgente*, https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/sud-de-madagascar-le-gouvernement-et-lonu-alertent-sur-le-risque-de-famine-et?_ga=2.164639800.667005001.1635183641-1124080255.1635183641.

2. SÉCHERESSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Madagascar est actuellement frappée par l'une des pires sécheresses que l'île ait connues au cours des 40 dernières années. En mai 2021, le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont tiré la sonnette d'alarme, déclarant qu'environ 1,14 million de personnes dans le sud de Madagascar étaient confrontées à un niveau élevé d'insécurité alimentaire aiguë, et que près de 14 000 de ces personnes se trouvaient en état de « catastrophe », c'est-à-dire la phase la plus grave d'insécurité alimentaire selon le classement en cinq phases établi par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). Selon ces deux organismes de l'ONU, c'est la première fois que des personnes sont classées dans la cinquième phase depuis l'adoption en 2016, à Madagascar, de la méthode de classification de l'IPC.

Il est important de noter que les épisodes de sécheresse ont un caractère chronique dans le sud de Madagascar⁹¹. La famine et le problème de la faim font partie de la mémoire collective de la région, et des épidémies locales ont été attribuées à nombre des pires crises de ces 100 dernières années, ce qui dénote l'impact qu'ont eu ces catastrophes⁹². Cependant, l'actuel épisode de sécheresse est particulièrement grave.

Il est reconnu qu'il est difficile d'affirmer de façon catégorique que cet événement extrême est dû au changement climatique, en l'absence d'une étude⁹³ qui établirait un lien entre le changement climatique et cet épisode de sécheresse en particulier. Cependant, des chercheurs et chercheuses ont souligné que les conditions à l'origine de cette sécheresse correspondent à des effets connus du changement climatique⁹⁴.

Il est donc clair que le changement climatique entraîne des risques, car il a probablement contribué à l'aggravation d'épisodes de sécheresse tels que ceux que nous observons dans le sud de Madagascar, et il continuera d'aggraver la sévérité de ces événements météorologiques et d'accroître leur fréquence. C'est ce qu'a reconnu le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui a souligné dans un rapport en 2019 que « [I]a fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté dans certaines régions », notamment en Afrique australe, par rapport aux niveaux préindustriels en raison du réchauffement de la planète, et que « [I]a fréquence et l'intensité des sécheresses continueront d'augmenter, en particulier dans le bassin méditerranéen et en Afrique australe⁹⁵ ».

⁹¹ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 1.

⁹² Par exemple, la période 1941-1944 est appelée *maro taola*, ce qui signifie « beaucoup d'ossements humains », 1980 est *santira vy*, c'est-à-dire « ceinture de fer », 1982 est *malalak'akanjo*, que l'on peut traduire approximativement par « nos vêtements sont devenus trop grands pour nous », et la période 1989-1992 porte le nom de *tsy mitolike* : « on mange sans se retourner », ce qui fait référence à la lutte individuelle pour la survie. Voir https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers19-11/010047769.pdf p. 3.

⁹³ L'attribution du changement climatique est la science qui identifie les causes d'événements liés au climat et de tendances climatiques inhabituelles. Les études sur l'attribution peuvent nous aider à comprendre comment les êtres humains influencent le climat. Voir https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=6205#.YTcwt44zZPY.

⁹⁴ The Conversation, *How climate change contributed to Madagascar's food crisis*, 9 septembre 2021, <https://theconversation.com/how-climate-change-contributed-to-madagascars-food-crisis-167370>.

⁹⁵ GIEC, *Changement climatique et terres émergées. Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Résumé à l'intention des décideurs*, août 2019, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCLL_SPM_fr.pdf.

2.1 L'AMPLEUR DE LA SÉCHERESSE

L'épisode de sécheresse qui a frappé le sud de Madagascar entre novembre 2020 et janvier 2021 a eu des conséquences dramatiques. Le PAM a expliqué que le nombre de personnes affectées a presque doublé par rapport à la même période de l'an dernier⁹⁶. Il est intervenu à la suite de trois années consécutives de sécheresse, qui ont anéanti des récoltes et restreint l'accès à la nourriture⁹⁷. On estime que le nombre de personnes exposées à une insécurité alimentaire aiguë se situe entre un million⁹⁸ et un million et demi⁹⁹. Selon le PAM, la moitié de la population de la région, soit 1,5 million de personnes, avait besoin d'une aide alimentaire d'urgence en novembre 2020¹⁰⁰, et dans son bulletin du mois de juillet sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'IPC a tiré la sonnette d'alarme, indiquant que 1,14 million de personnes dans le Grand Sud étaient confrontées à un niveau élevé d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus de l'IPC) pour la période allant d'avril à septembre 2021, et que près de 14 000 de ces personnes se trouvaient en situation de catastrophe (phase 5¹⁰¹).

Les régions les plus gravement touchées par l'actuel épisode de sécheresse sont l'Anosy, l'Androy et l'Atsimo-Andrefana : 85 % des personnes en situation de crise y vivent¹⁰². De manière générale, ces trois régions, ainsi que la région de l'Analanjirifo, sont également celles qui sont les plus exposées aux conséquences du changement climatique sur la santé ; en effet, selon la Banque mondiale, elles présentent les capacités d'adaptation les plus faibles du pays en raison de leur isolement, d'un accès médiocre aux services de santé, d'un nombre insuffisant de professionnels de santé par habitant, et de faibles revenus¹⁰³.

Ces données sont confirmées par les informations fournies par l'organisation Action contre la Faim. Cette organisation travaille à Madagascar depuis 2012, et elle dit avoir pris en charge en 2021 deux fois plus d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë qu'au cours de la même période l'année précédente¹⁰⁴.

Les enfants et les femmes représentent la majorité des personnes souffrant gravement de la faim. D'après une étude réalisée par le PAM à Amboasary en octobre 2020, trois enfants sur quatre ont dû abandonner l'école, souvent pour aider leurs parents à trouver de la nourriture¹⁰⁵, et plus de 135 000 enfants souffrent probablement de malnutrition aiguë¹⁰⁶.

L'étude préliminaire menée conjointement par le PAM et plusieurs ministères en février 2021 a mis en évidence une perte de récoltes de 60 % pour les mois d'avril et mai, par rapport à la moyenne calculée pour les cinq années précédentes ; en 2016, le phénomène El Niño¹⁰⁷ avait déjà causé une réduction de 75 % des précipitations par rapport à la moyenne enregistrée pour les 20 années précédentes dans le sud du pays, provoquant l'infertilité des sols et une perte de récolte pouvant atteindre 95 %, et exposant plus d'un million de personnes à l'insécurité alimentaire¹⁰⁸.

⁹⁶ Programme alimentaire mondial, *Humanitarian crisis looms in Southern Madagascar as drought and pandemic double number of hungry people*, 12 janvier 2021, <https://www.wfp.org/news/humanitarian-crisis-looms-southern-madagascar-drought-and-pandemic-double-number-hungry-people>.

⁹⁷ ReliefWeb, *Madagascar: Drought – 2018 -2021*, <https://reliefweb.int/disaster/dr-2018-000141-mdg>.

⁹⁸ *Integrated Food Security Phase Classification, Madagascar Grand South And Grand South East October 2020 - April 2021*, décembre 2020, http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Madagascar_AFI_AMN_2020Oct2021April_English_summary.pdf.

⁹⁹ Programme alimentaire mondial, *Madagascar: Drought and COVID-19 push 1.5 million people to the brink*, 18 novembre 2020, <https://www.wfp.org/stories/madagascar-drought-and-covid-19-push-15-million-people-brink>.

¹⁰⁰ Programme alimentaire mondial, *Southern Madagascar: Hunger looms as climate change destroys crops*, 12 janvier 2021, <https://www.wfp.org/stories/southern-madagascar-hunger-looms-climate-change-destroys-crops>.

¹⁰¹ IPC, *MADAGASCAR (GRAND SUD) : Aperçu de la sécurité alimentaire et de la nutrition*, juillet 2021,

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IPC_Madagascar_FoodSecurity_NutritionSnapshot_2021July_French.pdf.

¹⁰² Programme alimentaire mondial, *Global Report on Food Crises – 2021*, p. 171, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁰³ Banque mondiale, *Madagascar - Climate Change and Health Diagnostic*, p. 17, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/936661516004441146/pdf/121945-12-1-2018-11-21-5-WorldBankMadagascarClimateChangeandHealthDiagnosticJan.pdf>.

¹⁰⁴ Relief Web, *Madagascar: Climate Crisis in Grand Sud Causing Alarming Increase in Malnutrition*, 10 mars 2021, <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-climate-crisis-grand-sud-causing-alarming-increase-malnutrition>.

¹⁰⁵ Relief Web, *Madagascar: Drought – 2018 -2021*, <https://reliefweb.int/disaster/dr-2018-000141-mdg>.

¹⁰⁶ Programme alimentaire mondial, *Humanitarian crisis looms in Southern Madagascar as drought and pandemic double number of hungry people*, 12 janvier 2021, <https://www.wfp.org/news/humanitarian-crisis-looms-southern-madagascar-drought-and-pandemic-double-number-hungry-people>.

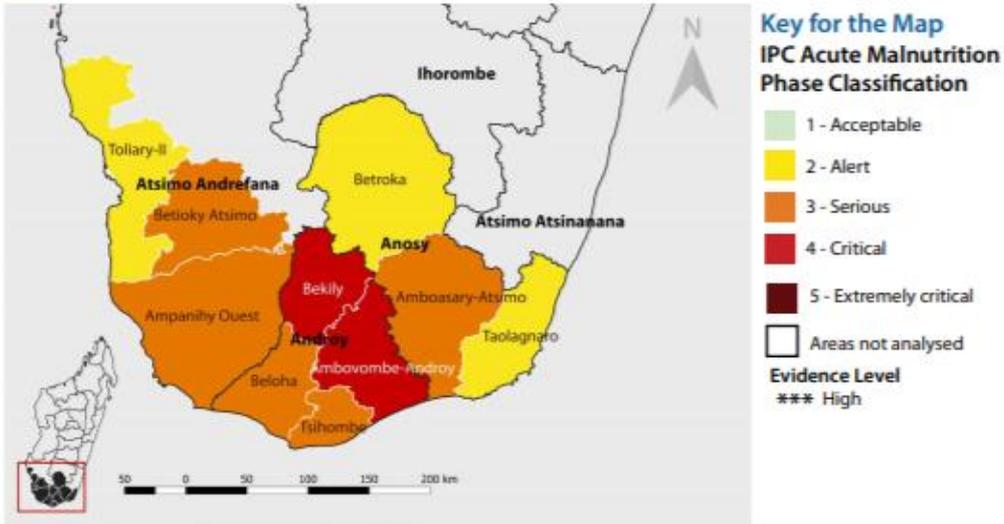
¹⁰⁷ Le phénomène climatique El Niño se traduit par une hausse anormale de la température à la surface de l'eau au niveau de la zone tropicale dans l'est de l'océan Pacifique. Voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/tag/el-nino/#:~:text=%EF%84%85-.WHO%3A%20El%20Ni%C3%B1o%20threatens%20at%20least%2060%20million%20people%20in,year%20due%20to%20El%20Ni%C3%B1o>.

¹⁰⁸ Banque mondiale, *Madagascar - Climate Change and Health Diagnostic*, p. 14, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/936661516004441146/pdf/121945-12-1-2018-11-21-5-WorldBankMadagascarClimateChangeandHealthDiagnosticJan.pdf>.

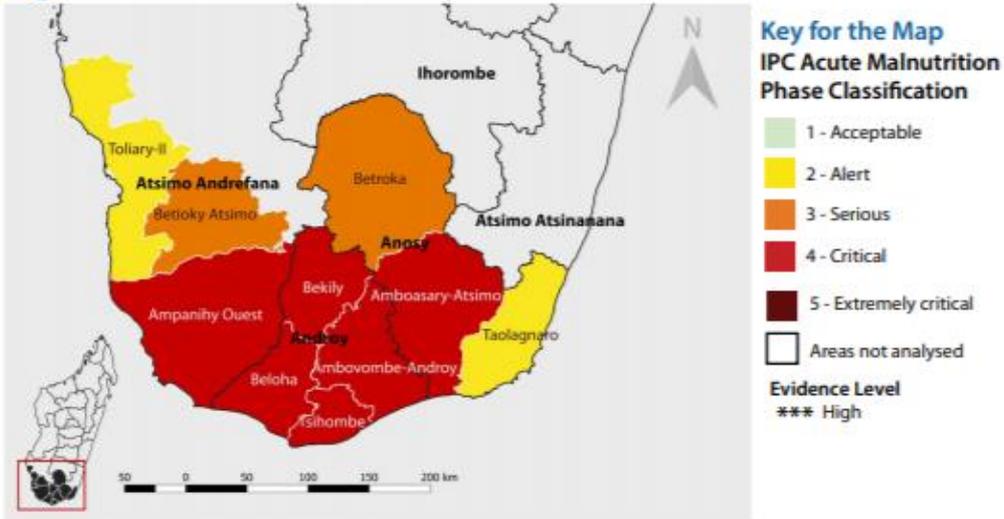
IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

Projected Acute Malnutrition | September - December 2021



Projected Acute Malnutrition | January - April 2022



Carte géographique : © IPC_Madagascar_FoodSecurity_NutritionSnapshot_2021July_English.pdf.

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
 L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

2.2 HISTORIQUE DES TENDANCES CLIMATIQUES

« ... il est clairement prouvé que les températures se sont élevées, conformément à la tendance mondiale, et que les caractéristiques des précipitations ont notablement changé¹⁰⁹. »

Tadross, Mark & Randriamarolaza, Luc & Rabefitia, Zo & Yip, Zheng (2008)

Comme il n'y a pas eu d'étude sur l'attribution du changement climatique, il n'y a que peu de données disponibles sur les effets directs du changement climatique à Madagascar, mais ces données montrent clairement que les caractéristiques des précipitations ont changé, l'Atlas mondial de données faisant état d'une tendance à la diminution sur la période 1963–2017¹¹⁰ ; en parallèle, les températures se sont élevées de façon marquée au cours des dernières décennies¹¹¹. Ces changements correspondent à la variabilité induite par le changement climatique.

Les données présentées par la Banque mondiale indiquent que :

- les caractéristiques des précipitations partout à Madagascar ont considérablement changé, mais aucune tendance évidente concernant les précipitations ne peut être déduite des données disponibles ;
- une diminution des précipitations en hiver et au printemps a été observée dans la majeure partie du pays ;
- dans le centre et dans les régions côtières de l'est de l'île, les précipitations ont diminué de façon constante entre 1961 et 2005, ce phénomène s'accompagnant d'une augmentation de la durée des périodes de sécheresse¹¹².

Cela a été confirmé par un rapport de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) en ces termes : « Les précipitations annuelles ont diminué dans la plupart des stations météorologiques à Madagascar, mais cette tendance est faible par rapport à la variabilité interannuelle¹¹³. »

Dans le Grand Sud en particulier, les précipitations annuelles moyennes ont diminué au cours du siècle dernier et la région reçoit beaucoup moins de pluie que le reste du pays¹¹⁴. Selon certaines informations, 2020/2021 est la cinquième saison de précipitations en dessous de la moyenne dans la partie méridionale, semi-aride, de l'île¹¹⁵. Une personne a déclaré à Amnesty International :

« J'ai remarqué de nombreux changements. Avant, la pluie tombait de septembre à décembre, et on commençait les cultures en février. Cette année, la pluie n'est tombée qu'en février. Cela fait deux ans que rien ne pousse dans nos champs¹¹⁶. »

¹⁰⁹ Tadross, Mark & Randriamarolaza, Luc & Rabefitia, Zo & Yip, Zheng, *Climate Change in Madagascar, Recent Past and Future*, janvier 2008, https://www.researchgate.net/publication/266244734_Climate_Change_in_Madagascar_Recent_Past_and_Future.

¹¹⁰ Atlas mondial de données, *The national rainfall index in Madagascar*, <https://knoema.com/data/madagascar+national-rainfall-index>.

¹¹¹ Tadross, Mark & Randriamarolaza, Luc & Rabefitia, Zo & Yip, Zheng (2008), *Climate Change in Madagascar, Recent Past and Future*, janvier 2008, https://www.researchgate.net/publication/266244734_Climate_Change_in_Madagascar_Recent_Past_and_Future.

¹¹² Groupe de la Banque mondiale, *Madagascar: Climate Data Historical*, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/madagascar/climate-data-historical>.

¹¹³ USAID, *Climate Change Analysis*, https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2021-03/2021_USAID_CDC%20Annex-Madagascar.pdf.

¹¹⁴ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 23.

¹¹⁵ PAM et FAO, *Sud de Madagascar : le Gouvernement et l'ONU alertent sur le risque de famine et exhortent à une action urgente*, https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/sud-de-madagascar-le-gouvernement-et-lonu-alertent-sur-le-risque-de-famine-et?_ga=2.164639800.667005001.1635183641-1124080255.1635183641.

¹¹⁶ Entretien d'Amnesty International avec Nathier Remanavotse, maire de Maroalomainy, le 6 mars 2021.

Parallèlement, les tendances sur le long terme dans l'ensemble des régions traduisent une forte hausse des températures sur la période allant de 1979 à 2015¹¹⁷. La Banque mondiale a indiqué qu'en raison du réchauffement de la planète, les températures moyennes ont clairement augmenté ces 15 dernières années, aussi bien en saison sèche qu'en saison des pluies¹¹⁸.

De plus, entre 1961 et 2005, 17 des 21 stations météorologiques du pays ont enregistré des augmentations statistiquement significatives des températures minimales quotidiennes sur toutes les saisons, et plusieurs stations ont fait état d'une tendance à l'augmentation des températures maximales quotidiennes¹¹⁹.

Des chercheurs et chercheuses de l'Université de Californie à Santa Barbara ont souligné que l'actuel épisode de sécheresse que connaît Madagascar résulte de la conjonction de saisons des pluies médiocres ou très mauvaises et d'un réchauffement de la température de l'air au cours des six dernières années. Ces conditions concordent avec les effets du changement climatique¹²⁰.

2.3 LES PROJECTIONS CLIMATIQUES POUR MADAGASCAR

Selon les projections climatiques, Madagascar va probablement être plus gravement affectée par la sécheresse à l'avenir : « les projections concernant les précipitations sur toute la région de Madagascar montrent une possible tendance à la diminution des précipitations apparaissant environ à partir des années 2060¹²¹. » Les projections indiquent également que la baisse des précipitations pourrait être fortement corrélée à une diminution des événements pluvieux, mais que les événements pluvieux de forte intensité vont probablement augmenter¹²². En janvier 2021, une équipe interdisciplinaire comprenant des ingénieurs-e-s en environnement, des scientifiques spécialistes du système terrestre et des spécialistes de la science des données a publié une nouvelle étude prévoyant que la ceinture tropicale humide va se déplacer vers le nord, ce qui va entraîner une augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse dans des régions telles que le sud-est de l'Afrique et Madagascar¹²³. Par ailleurs, les prévisions indiquent que dans certaines régions du pays, les épisodes de précipitations vont s'intensifier, ce qui entraînera une augmentation des inondations et de l'érosion, tandis que dans le sud ils vont diminuer et devenir imprévisibles¹²⁴.

La Banque africaine de développement a indiqué que la température de l'air va probablement augmenter de 0,5 à 1 °C dans toutes les régions de Madagascar d'ici aux années 2050, et de 1,5 à 2,5 °C d'ici à 2100¹²⁵. De la même manière, selon le Portail des connaissances sur le changement climatique du Groupe de la Banque Mondiale, les températures devraient s'élever de 1,1 °C à 2,6 °C d'ici 2060¹²⁶, les hausses les plus fortes étant attendues dans le sud du pays¹²⁷, qui est déjà très affecté par les épisodes récurrents de sécheresse. Ces projections sont particulièrement préoccupantes, car l'on sait que toute augmentation de la température peut avoir des effets dévastateurs sur l'environnement, sur la population et sur l'exercice des

¹¹⁷ Hunter, Roland ; Christopher, Jack ; New, Mark ; Aardenne, Lisa van ; McClure, Alice ; Steynor, Anna ; et al., *National Climate Change Profiles: Enhancing the capacity of African countries to use climate information to inform decision making*, 2019, University of Cape Town, p. 8, <https://doi.org/10.25375/uct.7946000.v1>.

¹¹⁸ Banque mondiale, *The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies*, p. 24.

¹¹⁹ Groupe de la Banque mondiale, *Madagascar : Climate Data Historical*, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/madagascar/climate-data-historical>.

¹²⁰ The Conversation, *How climate change contributed to Madagascar's food crisis*, 9 septembre 2021, <https://theconversation.com/how-climate-change-contributed-to-madagascars-food-crisis-167370>.

¹²¹ Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National climate change profile*, 2018, <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-national-climate-change-profile>.

¹²² Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National climate change profile*, 2018, <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-national-climate-change-profile>.

¹²³ Nature climate change, Antonios Mamelakis, James T. Randerson, Jin-Yi Yu, Michael S. Pritchard, Gudrun Magnusdottir, Padhraic Smyth, Paul A. Levine, Sungduk Yu and Efi Foufoula-Georgiou, *Zonally contrasting shifts of the tropical rain belt in response to climate change*, <https://doi.org/10.1038/s41558-020-00963-x>.

¹²⁴ USAID, *Madagascar : Environment And Climate Change*, <https://www.usaid.gov/madagascar/environment>.

¹²⁵ Groupe de la Banque africaine de développement, *Madagascar - National climate change profile*, 2018, <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-national-climate-change-profile>.

¹²⁶ USAID, *Climate Risks in Food for Peace Geographies Madagascar*, https://www.climate-links.org/sites/default/files/asset/document/2019_USAID_ATLAS_Madagascar_FFP_CRP.pdf.

¹²⁷ Groupe de la Banque mondiale, *Madagascar : Climate Data Projections*, <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/madagascar/climate-data-projections>.

droits humains, notamment en ce qui concerne la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la sécurité des personnes.

De plus, les niveaux accrus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère entraînent une hausse de la température des mers et de l'acidité des océans, qui mettent en danger les écosystèmes coralliens et d'autres habitats marins de haute valeur écologique et économique.

Il faut également noter qu'une élévation moyenne du niveau de la mer de 7 à 8 millimètres par an à Madagascar entraîne une érosion côtière avec une progression du recul du littoral¹²⁸, certaines projections faisant état d'une élévation du niveau de la mer allant de 19 à 47 centimètres dans certaines régions du pays d'ici 2056¹²⁹. Ces phénomènes auront de graves conséquences pour Madagascar, ce pays étant celui qui présente la côte la plus longue de toute l'Afrique, et ils vont probablement soumettre les populations et les habitats à des dommages accrus liés à des événements cycloniques et à des inondations, et de nombreuses personnes risquent de ce fait de devoir définitivement partir de chez elles¹³⁰.

¹²⁸ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC%20Eng.pdf>, p. 6.

¹²⁹ Voir https://www.climate-links.org/sites/default/files/asset/document/2019_USAID_ATLAS_Madagascar_FFP_CRP.pdf.

¹³⁰ USAID, *Madagascar : Environment And Climate Change*, <https://www.usaid.gov/madagascar/environment>.

3. IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS

Les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes tels que la grave sécheresse qui sévit actuellement à Madagascar affectent l'ensemble des droits fondamentaux.

Une grande partie de la population de Madagascar vit au-dessous du seuil de pauvreté et dispose donc, dans son immense majorité, de capacités très limitées pour faire face à la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, ainsi qu'aux effets secondaires que le changement climatique peut avoir sur l'économie, lorsque celui-ci impacte la production agricole, la pêche et le tourisme¹³¹. Les phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique touchent davantage les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, tous les États ont l'obligation de respecter, de protéger et d'assurer les droits fondamentaux de tous et de toutes, sans discrimination, conformément aux divers traités internationaux et régionaux qu'ils ont ratifiés en la matière. Cette obligation des États concerne entre autres la nécessaire protection de l'exercice des droits humains contre tout préjudice environnemental causé par un acte ou une omission sur leur territoire ou sous leur compétence, qu'ils soient commis par des acteurs étatiques ou non étatiques, en particulier des entreprises. Les effets négatifs actuels et prévisibles du changement climatique sur l'exercice des droits humains des générations présentes et futures renforcent donc le devoir qu'ont les États de prendre toutes les mesures raisonnables, à la hauteur de leurs capacités, afin d'éviter de tels dommages¹³².

3.1 DROIT À LA VIE

« Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. »

PIDCP, article 6

L'OMS estime qu'entre 2030 et 2050, à l'échelle mondiale, le changement climatique va causer chaque année environ 250 000 décès supplémentaires dus à la malnutrition, à la malaria, à la diarrhée et au stress

¹³¹ Hunter, Roland; Christopher, Jack; New, Mark; Aardenne, Lisa van; McClure, Alice; Steynor, Anna; et al. (2019): National Climate Change Profiles: Enhancing the capacity of African countries to use climate information to inform decision making. University of Cape Town. Dataset. p.10, <https://doi.org/10.25375/uct.7946000>.

¹³² Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 1^{er} février 2016, doc. ONU : A/HRC/31/52, § 33.

lié à la chaleur¹³³. Les zones dotées de faibles infrastructures, comme Madagascar, seront celles qui seront les moins en mesure de s'y préparer et d'y faire face en l'absence d'une assistance¹³⁴.

Il n'existe pas de statistiques officielles complètes concernant les décès liés à la sécheresse. Toutefois, les travaux de recherche d'Amnesty International montrent que les épisodes de sécheresse récurrents et prolongés ont d'ores et déjà causé la mort d'un certain nombre de personnes. Un jeune garçon âgé de 14 ans serait ainsi mort de faim en octobre 2020, portant à neuf le nombre de décès officiellement liés au manque de nourriture dans la localité où il vivait¹³⁵. Les témoins interrogés par Amnesty International ont souvent parlé de personnes de leur connaissance qui, selon eux, sont mortes à cause de la sécheresse, mais il n'a pas été possible de vérifier les causes exactes de ces décès. Cependant, des témoignages semblables ont été uniformément recueillis dans les différents secteurs où se sont rendus les chercheurs. Votsora, un agriculteur âgé d'une cinquantaine d'années, a dit à Amnesty International que 10 personnes étaient mortes dans son village un mois plus tôt, et que cinq personnes appartenant à un même foyer étaient mortes de faim le même jour¹³⁶.



 ↑ © Pierrot Men pour Amnesty International (mars 2021)

Amnesty International a également recueilli les témoignages de personnes qui avaient perdu leurs enfants parce qu'elles n'avaient pas pu les nourrir en raison de la sécheresse.

« J'ai 10 enfants en vie et cinq qui sont morts »,

explique Georgeline, qui estime avoir environ 36 ans¹³⁷ et habite le village d'Ambondro. Elle a abandonné son activité d'agricultrice du fait de la sécheresse.

« Certains de mes enfants sont morts de diarrhée après la sécheresse. (...) Dans la région de l'Androy, les gens meurent parce qu'il n'y a plus rien à manger et parce qu'il ne pleut plus ¹³⁸. »

¹³³ Organisation mondiale de la santé, Changement climatique et santé, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>.

¹³⁴ Organisation mondiale de la santé, Changement climatique et santé, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>.

¹³⁵ Tribune Madagascar: Kere : un neuvième décès signalé à Ankilimarovahatse, 12 octobre 2020, <https://www.madagascar-tribune.com/Kere-un-neuvieme-deces-signale-a-Ankilimarovahatse.html>

¹³⁶ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Votsora Rambelo, à Ambazoa, le 6 mars 2021.

¹³⁷ Nombre de personnes rencontrées par Amnesty International ne connaissaient pas leur âge exact, mais en avaient une idée approximative.

¹³⁸ Entretien d'Amnesty International avec Georgeline Zemasinae, 36 ans, à Ambondro (7 mars 2021)

Misa, mère de six enfants, a également dit à Amnesty International que deux de ses enfants étaient morts de faim : « Ils souffraient de la faim, alors ils ont mangé des cactus rouges, et ils sont morts. Je les ai amenés ici, chez le médecin, mais il était déjà trop tard. On mange à peine, parce qu'on ne gagne rien. Il y a des gens qui ont pitié de nous et qui nous donnent un peu de nourriture, par exemple une mesure de riz, quand ils reçoivent les dons du PAM. Je ne veux pas que mes autres enfants meurent¹³⁹. »

Fred*, dont Amnesty International a également recueilli le témoignage, nous a dit que lui aussi avait perdu deux enfants en raison de la sécheresse. « Deux de mes enfants sont morts. Le premier avait un an et deux mois, et l'autre huit mois. Ils sont morts il y a un an. Nous avons sans arrêt des maladies digestives. Comme nous ne mangeons rien, nous avons toujours mal au ventre, et quand nous allons à l'hôpital, les médecins disent que c'est le paludisme. Ils nous ont donné des médicaments, mais mes enfants étaient tellement maigres qu'ils n'ont pas supporté et ils sont morts¹⁴⁰. » Pendant que Fred nous parlait, l'un de ses enfants est arrivé, avec de petits cactus dans la main. « C'est le cactus que nous mangeons », nous a-t-il dit. « C'est ce qui nous tue. Ça fait mal au ventre. Et c'est ce qu'on donne aux enfants. »

Les victimes de la sécheresse ont expliqué à Amnesty International qu'elles n'avaient pas été prévenues de l'imminence de la catastrophe ou que, lorsqu'elles l'avaient été, elles n'avaient de toute façon pas eu les moyens de s'y préparer.

« La sécheresse nous a surpris. Je n'ai pas la radio, pas accès aux actualités. Quand elle est arrivée, on s'est demandé ce qui se passait. Mais de toute manière, on n'aurait pas pu s'y préparer. Je n'ai même pas les moyens de stocker de la nourriture¹⁴¹. »

Joséphine, 60 ans, mère de quatre enfants, a expliqué qu'elle avait été avertie de l'arrivée de la sécheresse, mais qu'elle n'avait nulle part où aller. « Il ne nous reste plus qu'à attendre ici que la mort nous emporte », nous a-t-elle dit¹⁴².

« La mise en œuvre de l'obligation de respecter et garantir le droit à la vie, et en particulier à la vie dans la dignité, dépend, entre autres, des mesures prises par les États parties pour préserver l'environnement et le protéger contre les dommages, la pollution et les changements climatiques résultant de l'activité des acteurs publics et privés. »¹⁴³

Comité des droits de l'homme, Observation générale sur le droit à la vie (révisée), 2018

Les États ont l'obligation de protéger les personnes d'une privation de la vie, ce qui implique qu'ils prennent « des mesures appropriées destinées à améliorer certains contextes dans la société susceptibles d'engendrer des menaces directes pour la vie ou d'empêcher des personnes de jouir de leur droit à la vie dans la dignité¹⁴⁴ ». Il est de la responsabilité des États de veiller à ce que les conditions soient en place pour que soit protégé le droit à la vie dans la dignité, et que soit notamment garanti l'accès à la nourriture et à l'eau. Le Comité des droits de l'homme souligne en outre que les États parties sont tenus de mettre au point, si nécessaire, des plans d'urgence et des plans de gestion de catastrophes conçus pour améliorer la préparation aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme qui peuvent compromettre la jouissance du droit à la vie¹⁴⁵.

3.2 LE DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE

« Nous avons tout le temps faim¹⁴⁶. »

Mahontanae, Maroalapoty (7 mars 2021)

¹³⁹ Entretien d'Amnesty International avec Misa à Ambondro (7 mars 2021)

¹⁴⁰ Entretien d'Amnesty International avec Fred*, dont le nom a été modifié à sa demande, à Ranomainty (11 mars 2021)

¹⁴¹ Entretien en tête-à-tête d'Amnesty International avec Razainarisoa à Ambanisarika (5 mars 2021)

¹⁴² Entretien d'Amnesty International avec Joséphine

¹⁴³ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, § 62, <https://undocs.org/fr/CCPR/C/GC/36>

¹⁴⁴ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, <https://undocs.org/fr/CCPR/C/GC/36>

¹⁴⁵ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 36, <https://undocs.org/fr/CCPR/C/GC/36>

¹⁴⁶ Entretien en tête-à-tête d'Amnesty International avec Mahontanae à Maroalapoty (5 mars 2021)

Selon le PAM, l'Afrique a été le continent le plus touché en 2020 par les crises alimentaires, concentrant à elle seule 63 % des personnes souffrant de la faim dans le monde, contre 54 % en 2019¹⁴⁷. L'Afrique centrale et australe sont les régions les plus affectées. Ces deux régions comptent le plus grand nombre de personnes vivant en situation de crise, ou pire, soit 40,2 millions d'individus, un chiffre en nette augmentation par rapport à 2019 (32,2 millions)¹⁴⁸. La majorité des enfants qui ont faim¹⁴⁹ (90 %) résident dans six pays de la région : l'Angola, la République démocratique du Congo, le Mozambique, Madagascar, la Tanzanie et la Zambie¹⁵⁰.

Le changement climatique devrait aggraver la situation. Les études qui ont été réalisées montrent que le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition pourrait augmenter de 20 % d'ici 2050¹⁵¹. Si les États ne s'acquittent pas de leurs obligations en prenant de toute urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique, le nombre de personnes qui, dans le monde, n'ont pas accès à une nourriture suffisante pourrait exploser. Avec un réchauffement mondial de 2°C, 189 millions d'hommes, de femmes et d'enfants pourraient se trouver dans un état de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire plus critique qu'aujourd'hui. Si le réchauffement atteint 4°C, ce chiffre pourrait atteindre 1,8 milliard de personnes¹⁵².

Selon l'IPC, fin 2020 au Madagascar, plus d'un million de personnes ont été confrontées à une insécurité alimentaire aiguë¹⁵³ durant la période allant d'octobre à décembre, et l'on s'attendait à ce que ce nombre continue de croître, pour atteindre 1,35 million d'individus¹⁵⁴.

Une grande partie de la population du Grand Sud vit d'une agriculture de subsistance et de l'élevage de bétail. Le manque d'eau dû à la sécheresse a considérablement réduit les rendements et dans certains cas, la capacité de poursuivre l'activité agricole. Le manque d'eau a également soumis le bétail et les cultures à un stress causé par une chaleur extrême. La baisse de la production a par ailleurs engendré une hausse des prix. L'observation des marchés alimentaires a montré qu'en décembre 2020, les prix des denrées alimentaires de base étaient supérieurs à ceux de l'année précédente et aux niveaux moyens : par exemple, le prix des céréales a connu une hausse de 30 à 50 % par rapport aux prix moyens et celui des tubercules de 30 à 40 %, en raison d'un approvisionnement inférieur à la normale¹⁵⁵.

Les femmes et les hommes avec qui Amnesty International s'est entretenue étaient unanimes pour dire que les prix de l'alimentaire avaient augmenté et qu'ils achetaient donc moins de nourriture qu'auparavant.

Amnesty International a rencontré Sambesoa, qui est âgée de 23 ans, à Amboasary. Elle gagnait auparavant sa vie, avec son mari et ses trois enfants, en vendant des poulets et de l'eau, mais elle ne peut plus travailler et elle pouvait à peine payer de quoi manger. **« Cela fait un an à présent que tout est plus cher au marché, et il n'y a presque plus de choix. Depuis la sécheresse, tous les prix au marché ont augmenté parce que les gens n'ont pas pu faire de cultures et il n'y a pas eu de récolte. Avant, une mesure de riz coûtait 800 ariary, mais maintenant cela coûte 1000 ariary. Alors nous achetons moins de riz, et nous mettons plus d'eau dedans¹⁵⁶ . »**

Non seulement les prix ont augmenté, mais le choix de produits disponibles sur les marchés s'est réduit.

« Avant la sécheresse, on vendait plein de produits au marché : toutes sortes de légumes secs, des fruits, des céréales, des haricots, des patates douces, du niébé et du dolique¹⁵⁷. Mais cette année, il n'y a rien. Les seules personnes qui ont pu cultiver sont celles qui vivent près de la rivière et qui ont pu arroser. Du coup, les prix ont tous augmenté. Les courges, par exemple, coûtent aujourd'hui

¹⁴⁷ Programme alimentaire mondial, Global Report on Food Crises – 2021 p. 16, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁴⁸ Programme alimentaire mondial, Global Report on Food Crises – 2021 p. 16, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁴⁹ Voir Annexe 1

¹⁵⁰ Programme alimentaire mondial, Global Report on Food Crises – 2021 p. 37, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁵¹ Programme alimentaire mondial: Action Climat, https://fr.wfp.org/action-climat?_ga=2.12601396.2044767991.1635364385-1917788053.1633956896.

¹⁵² Programme alimentaire mondial : Ce qu'une augmentation de la température globale de 2°C et 4°C pourrait signifier pour l'insécurité alimentaire, <https://www.wfp.org/publications/2017-2-and-4-degrees-infographic>.

¹⁵³ Ce qui correspond au moins à la phase 3 de l'IPC (voir Annexe 1).

¹⁵⁴ Integrated Food Security Phase Classification, Madagascar Grand South And Grand South East., http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Madagascar_AFI_AMN_2020Oct2021April_English_summary.pdf p. 1..

¹⁵⁵ Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine, <https://fews.net/fr/southern-africa/madagascar/food-security-outlook-update/december-2020>.

¹⁵⁶ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Sambesoa, à Amboasary (11 mars 2021).

¹⁵⁷ Fruits locaux.

2 000 ariary pièce, alors qu'elles en valaient 500 avant. Les légumes secs se vendaient 300 à 400 ariary la mesure ; aujourd'hui, il faut compter environ 1 500 ariary¹⁵⁸. »

Les récoltes de citrouille, de pastèque, de melon, de feuilles de patate douce et de manioc ont été inférieures à la moyenne à cause de l'épisode de sécheresse fin 2020, et il a aussi été signalé qu'il était plus difficile de se procurer des figues de barbarie jaunes. En conséquence, les foyers vivant dans la pauvreté ont dû consommer des plantes sauvages atypiques comme des noix sauvages, des feuilles de cactus, du tamarin et des tubercules sauvages, considérés comme peu comestibles et déconseillés aux enfants et aux femmes enceintes ou allaitantes¹⁵⁹. Le PAM et la FAO ont averti en mai 2021 que les récoltes en 2021 de cultures telles que le riz, le maïs, le manioc ou les légumineuses seraient probablement inférieures de plus de 50 % à la moyenne sur cinq ans, ce qui risquait d'entraîner une longue période de pénurie grave à partir d'octobre 2021¹⁶⁰.



 ↑ Cactus consommé par les habitant-e-s pour tenter de survivre pendant la sécheresse © Pierrot Men pour Amnesty International, Ambovombe, mars 2021

Les études montrent qu'en temps normal, les familles du sud du pays consacrent en moyenne de 75 à 80 % de leurs ressources à la nourriture et qu'elles dépendent en outre en très grande partie d'une agriculture de subsistance – et donc qu'elles n'ont guère de surplus à vendre¹⁶¹. C'est pourquoi il leur est particulièrement difficile de faire face aux épisodes de sécheresse. Elles n'ont pas les moyens de mettre de l'argent ou de la nourriture de côté pour affronter les crises.

Tous les témoignages recueillis par Amnesty International dressent le même constat d'un accès extrêmement restreint à la nourriture, sur le plan aussi bien quantitatif que qualitatif. Les enfants, les femmes et les hommes disent tous qu'ils mangent moins qu'avant, en plus petites quantités, moins souvent dans la journée, et une nourriture moins diversifiée qu'avant. La plupart des ménages mangent une fois par

¹⁵⁸ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Sambesoa, à Amboasary (11 mars 2021).

¹⁵⁹ FEWS NET: MADAGASCAR Food Security Outlook - February to September 2021, https://fewsn.net/sites/default/files/documents/reports/Madagascar%20Outlook_Feb2021_Final_EN_1.pdf p. 3.

Programme alimentaire mondial : Sud de Madagascar : le Gouvernement et l'ONU alertent sur le risque de famine et exhortent à une action urgente, 11 mars 2021,

¹⁶⁰ https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/sud-de-madagascar-le-gouvernement-et-lonu-alertent-sur-le-risque-de-famine-et?_ga=2.224686233.22332040.1634827767-1575156744.1634827767.

¹⁶¹ Banque mondiale, The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies, p. 44.

jour ; certains essaient de faire un deuxième repas dans la journée avec des feuilles de cactus, mais d'autres doivent se passer de manger pendant plus de 24 heures.



Jeune garçon ramassant des cactus. © Pierrot Men pour Amnesty International, Ambovombe (mars 2021)

« Avant, au moment de la récolte des patates douces, on mangeait deux ou trois fois par jour. Mais actuellement, on ne mange plus que le soir, quand on trouve quelque chose à cuisiner. Sinon, on s'endort le ventre vide¹⁶². »

La majorité des personnes interrogées par Amnesty International disent qu'elles mangeaient auparavant deux, voire (le plus souvent) trois fois par jour. Elles ont été obligées de réduire fortement leur consommation depuis l'arrivée de la sécheresse. Mosa, 46 ans, est père de huit enfants, âgés de deux à 14 ans. Il a confié à Amnesty International qu'il ne parvenait pas à dormir la nuit, parce qu'il pensait sans cesse à ce qu'il allait pouvoir donner à manger à ses enfants le lendemain. Comme beaucoup d'autres, il en est réduit à diluer dans l'eau le peu de nourriture disponible.

« Quand on arrivait à cultiver nos terres, on mangeait bien, matin, midi et soir. On mangeait des patates douces, du manioc, du maïs et du riz. Aujourd'hui, on se contente d'eau chaude à midi et, le soir, de trois mesures de riz pour tout le monde. On est 12 à la maison. Alors, quand on fait trois mesures de riz, on met beaucoup d'eau, pour qu'il y en ait pour tout le monde¹⁶³. »

Oline Ampisoa, qui est âgée de 63 ans, a trois enfants et neuf petits-enfants. Son mari est mort il y a plusieurs années et bien que n'ayant pas d'emploi, elle tente de subvenir aux besoins de sa famille.

« Avant, on mangeait trois fois par jour. On mangeait du maïs, du sorgho, des patates douces et du manioc, mais maintenant, on ne trouve presque plus rien. Le matin et au déjeuner, on ne mange rien, ou alors de jeunes cactus. On enlève les épines, ensuite on les fait bouillir, et on les donne aux enfants. Parfois, quand je regarde mes enfants manger, je me mets à pleurer, mais je ne peux rien faire de plus¹⁶⁴. »

¹⁶² Entretien d'Amnesty International avec Georgeline Zemasinae, 36 ans, habitante d'Ambondro (7 mars 2021).

¹⁶³ Entretien d'Amnesty International avec Mosa, âgé de 46 ans, à Mistangana Ambovombe, (8 mars 2021).

¹⁶⁴ Entretien d'Amnesty International avec Oline Ampisoa, à Ambazoa (6 mars 2021).



Oline Ampisoa chez elle, à Ambazoa. © Pierrot Men pour Amnesty International, Ambovombe (mars 2021)

La situation alimentaire est particulièrement critique pour les enfants, car le manque d'eau potable et des éléments essentiels à une alimentation de base peuvent avoir des conséquences à long terme, voire irréversibles, sur leur croissance physique et mentale¹⁶⁵. Selon l'IPC, à la fin de l'année 2020, quelque 27 100 enfants qui souffraient de malnutrition grave avaient eu besoin d'une prise en charge médicale qui avait permis de leur sauver la vie, et 135 476 enfants de moins de cinq ans étaient en état de dénutrition¹⁶⁶. Le retard de croissance est considéré comme un phénomène très répandu à Madagascar, affectant 42 % des enfants, ce qui place l'île au 10^e rang des pays les plus touchés par ce problème. Selon l'UNICEF, la malnutrition est associée à au moins 44 % des décès d'enfants de moins de cinq ans à Madagascar¹⁶⁷. En 2020, les mesures sanitaires et sociales prises pour lutter contre le COVID-19, qui se sont traduites par une désorganisation des services de santé et de nutrition de base, ont rendu encore plus difficiles la détection et le traitement des cas de dénutrition chez l'enfant et les apports en vitamine A¹⁶⁸. Près de la moitié des enfants malgaches souffrent d'anémie et les déficiences en micronutriments sont prévalentes¹⁶⁹.

Amnesty International s'est entretenue avec Philibert, 11 ans, aîné d'une famille comptant plusieurs enfants, qui rêve de devenir agriculteur. Philibert a arrêté l'école pour mendier et soutenir ainsi sa famille. Il explique que la faim est particulièrement difficile à supporter pour un enfant. **« Les enfants souffrent beaucoup, car ils sont tout petits et ne supportent pas la faim. Quand j'arrive à gagner 200 ariary [en mendiant], je vais acheter à manger pour mes petits frères et mes petites sœurs. Je leur achète du pain et du thé. Je les aide parce que ce sont mes petits frères et mes petites sœurs »,** dit-il en les montrant du doigt. **« Quand ils voient à manger sur le marché, ils pleurent. C'est pour ça que je dois les aider¹⁷⁰. »**

¹⁶⁵ HCDH, *Étude analytique sur la relation entre les changements climatiques et le plein exercice effectif des droits de l'enfant*, § 13, <https://undocs.org/fr/A/HRC/35/13>.

¹⁶⁶ IPC : Madagascar : Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë et de la malnutrition aiguë de l'IPC – Octobre 2020 à avril 2021, <http://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1152969/?iso3=MD>.

¹⁶⁷ Programme alimentaire mondial, *Global Report on Food Crises – 2021*, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁶⁸ Programme alimentaire mondial, *Global Report on Food Crises – 2021* p. 173, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁶⁹ Programme alimentaire mondial, *Global Report on Food Crises – 2021* p. 173, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

¹⁷⁰ Entretien d'Amnesty International avec Philibert à Ambovombe (7 mars 2021).



 © Pierrot Men pour Amnesty International, Ambovombe (31 mars 2021)

Amnesty International a rencontré Amélie, 28 ans, qui dirige le centre de santé d'Ambondro. Ce centre distribue chaque vendredi le produit « Plumpy Nut »¹⁷¹ à des enfants en état de malnutrition aiguë. Nos chercheurs ont pu constater que des dizaines de personnes y faisaient la queue pour obtenir une aide. Amélie a expliqué à Amnesty International que la sécheresse actuelle était sans comparaison avec les précédentes et que les enfants en subissaient les conséquences les plus graves. **« Il y a cette année beaucoup d'enfants en état de malnutrition aiguë sévère ou modérée en raison de la sécheresse et des vents violents, qui provoquent des tempêtes de sable. Les gens ne peuvent plus cultiver la terre à cause de la sécheresse. La terre est sèche et il ne pleut pas. Ici, nous avons 54 enfants en état de malnutrition aiguë sévère et entre 300 et 400 qui sont dans un état plus modéré. Tout ce que nous avons à leur donner dans notre centre de santé, c'est de la Plumpy Nut et de l'amoxicilline, deux produits destinés aux enfants souffrant de malnutrition. Nous n'avons rien d'autre à leur proposer. Nous manquons de beaucoup de choses. Nous n'avons pas assez de lits, pas assez de matelas¹⁷². »**

La brusque baisse de la production alimentaire a contribué à une augmentation des prix, qui s'est traduite par des difficultés d'accès à la nourriture, entraînant une insécurité alimentaire, en particulier parmi les personnes qui vivaient déjà dans la pauvreté.

Mosa, 17 ans, a expliqué à Amnesty International comment il parvenait à survivre, avec ses six frères et sœurs.

Avant, on mangeait bien, trois fois par jour. On mangeait du maïs, du manioc, mais maintenant, pour la première fois, on mange des fruits sauvages et des racines sauvages. On mange du tamarin, mélangé avec des cendres ou de l'argile blanche. On prend les graines de tamarin et on les mélange avec de l'argile blanche, celle qu'on trouve dans la forêt, puis on ajoute de l'eau. Quand on mange ça, on a souvent mal au ventre et des diarrhées. Mais c'est ce qu'on avale pour lutter contre la faim. Ces derniers jours, on a mangé du riz, parce qu'il y a eu une distribution de nourriture du PAM. Mais sinon, on mange du tamarin mélangé à de l'argile¹⁷³. »

¹⁷¹ Plumpy Nut est une préparation en pâte à base d'arachide destinée au traitement de la malnutrition aiguë sévère.

¹⁷² Entretien d'Amnesty International avec Amélie Zafretifa, Ambondro, 7 mars 2021.

¹⁷³ Entretien d'Amnesty International avec Mosa Valisoa, qui est âgé de 17 ans (10 mars 2021)



 Mosa © Pierrot Men pour Amnesty International (mars 2021)

« Il y a des moments où je ne vois plus rien et où j'ai l'impression que je vais m'évanouir, parce que je suis de plus en plus faible. Le soir, je n'arrive plus à m'endormir, parce que je pense à ce que nous allons pouvoir manger le lendemain. Je dors à peine. Quand je me réveille, le matin, j'ai les yeux rouges. Certains enfants supportent la sécheresse mieux que d'autres. Certains n'y arrivent pas du tout. Ils ont mal au ventre et des parasites. Et quand je les emmène à l'hôpital, ça ne sert à rien¹⁷⁴. »

En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Madagascar est tenue de garantir la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture suffisante (article 11).

BÉTAIL ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Le bétail revêt une importance majeure pour les Antandroy et les autres peuples du sud de Madagascar, en tant que moyen séculaire d'accumuler des richesses, pour l'agriculture et le transport et aussi pour des raisons culturelles et spirituelles, en tant que « garantie de vie confortable après la mort »¹⁷⁵. Le fait de posséder du bétail constitue donc un filet de protection sociale à Madagascar, où le gouvernement ne procure aucune véritable sécurité sociale. Les bovins servent à plusieurs usages : pour les travaux agricoles, pour être vendus ou pour être consommés.

En raison de l'épisode de sécheresse persistant, les foyers pauvres ont dû vendre leur bétail et leurs autres biens productifs afin de pouvoir acheter de la nourriture¹⁷⁶. Mais les êtres humains ne sont pas les seuls à être affectés par la sécheresse : les animaux le sont eux aussi, et le bétail est souvent maigre et en mauvais état sanitaire, ce qui fait encore baisser son prix à la vente. Les foyers les plus pauvres qui vendent leur bétail n'obtiennent pas autant d'argent qu'ils l'espéraient et ils risquent en outre de subir pour les années à venir les effets négatifs de cette opération en raison de la valeur productive du bétail.

Le Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine (FEWS) a indiqué en février 2021 que, dans le sud du pays, les troupeaux étaient en moyenne 40 % plus réduits que l'année précédente, précisant que des

¹⁷⁴ Entretien d'Amnesty International avec Mosa à Ambovombe (7 mars 2021).

¹⁷⁵ Banque mondiale, The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies, p. 16.

¹⁷⁶ Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine, <https://fewns.net/fr/southern-africa/madagascar/food-security-outlook/february-2021>.

familles préféreraient vendre leurs petits ruminants plutôt que de payer les 3 000 ariary journaliers par tête nécessaires à leur entretien. Il y aurait ainsi beaucoup plus de petits ruminants sur les marchés et leur prix aurait baissé de 75 % par rapport à l'année de référence¹⁷⁷. Les propriétaires n'avaient malheureusement parfois pas d'autre solution que de vendre leurs bêtes, dans la mesure où celles-ci mouraient elles aussi de faim.

Mosa fait partie des personnes qui ont été contraintes de se séparer de leur précieux bétail. Malgré la valeur que représentait son troupeau pour sa famille, il a expliqué à Amnesty International que la plupart de ses bêtes étaient mortes de faim et qu'il avait dû se résoudre à vendre presque toutes celles qui restaient. Pourtant, même après cela, il n'avait toujours pas assez d'argent pour nourrir sa famille.

« Il y a déjà eu des sécheresses par le passé, mais nous nous sommes débrouillés, car il nous restait de la nourriture des précédentes récoltes. Mais cette année, nous n'avions plus rien en réserve. Nous avons dû vendre nos zébus, mais nous n'en avons obtenu que 100 000 ariary. Ce n'est même pas suffisant pour acheter un sac de 50 kilos de riz, et même si nous pouvions acheter ce riz, nous n'en aurions pas assez pour un mois. J'avais 50 zébus. Mais j'ai perdu presque tout mon bétail à cause de la sécheresse. Ils sont presque tous morts de faim parce qu'il n'y avait plus de cactus pour les nourrir. J'en avais 50, et il ne m'en reste plus que quatre. En ce qui concerne les chèvres, j'en avais 120, et 80 sont mortes de faim. Elles n'avaient plus rien à manger. Mon avenir a été totalement détruit. Je faisais partie des gens riches, mais maintenant, je suis comme les sans-abris, il ne me reste plus rien, et mes enfants souffrent¹⁷⁸. »

Les bovins servent également de moyen de transport et permettent aux gens de parcourir de longues distances, notamment pour aller chercher de l'eau. Le fait que les plus pauvres aient été obligés de vendre leurs bêtes a également eu un impact sur leur capacité à se procurer de l'eau, car ils ne peuvent plus aller aussi loin qu'avant, lorsqu'ils disposaient de bœufs et de chariots.



 [↑] © Pierrot Men pour Amnesty International, Ambovombe (31 mars 2021)

¹⁷⁷ https://fewns.net/sites/default/files/documents/reports/Madagascar%20Outlook_Feb2021_Final_EN_1.pdf p 3.

¹⁷⁸ Entretien d'Amnesty International avec Mosa, âgé de 46 ans, à Mistangana Ambovombe, (8 mars 2021).

3.3 LES DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

« La sécheresse a durement touché les gens ici. C'est la pluie qui nous aide à survivre et à faire pousser nos cultures. Quand il ne pleut pas, l'eau est très chère ici¹⁷⁹. »

Miza Rasoanirina, Ambazoa (6 mars 2021)

Madagascar fait partie des pays ayant le moins accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'île se situe à cet égard très en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. En dépit de certains progrès en matière d'accès à l'eau potable, réalisés dans le cadre de la mise en œuvre, en 2006, d'une politique de l'eau et de l'assainissement, Madagascar est très loin d'avoir atteint l'objectif qu'elle s'était fixé, qui prévoyait que 68 % de la population disposerait d'eau potable en 2015¹⁸⁰.

Près de deux millions de personnes n'ont pas accès à des services d'eau potable dans les districts du Grand Sud¹⁸¹.

En raison des épisodes récurrents de sécheresse, le prix de l'eau a augmenté et il est donc extrêmement difficile pour les foyers les plus pauvres de se procurer de l'eau potable. L'appel d'urgence de l'ONU pour 2021 relève que, pour l'année 2020, dans la région de l'Androy, le prix d'un bidon de 20 litres d'eau avait augmenté depuis que l'état de sécheresse avait été déclaré, en février, pour atteindre 2 250 ariary et redescendre ensuite à 1 250 ariary, sans cependant jamais se stabiliser à 900 ariary, le tarif officiellement préconisé¹⁸².

« Dans l'ensemble des 8 districts les plus touchés, la proportion des personnes ayant accès aux sources d'approvisionnement en eau potable améliorées reste toujours faible, ce qui oblige la majorité de la population à utiliser les eaux de surface. Cette situation est due au manque ou insuffisance d'infrastructures dans certaines zones (sédimentaires et littorales) et/ou au mauvais fonctionnement des points d'eau construits (insuffisance des débits, manque d'entretien)¹⁸³. »

L'accès à l'eau est depuis longtemps un problème pour les populations du sud de Madagascar. Il existe plusieurs facteurs à l'origine de cette situation, liés notamment à des questions de gestion et de moyens au sein des services chargés de l'eau, ainsi qu'au fait que de nombreux projets d'adduction d'eau potable et d'irrigation évoqués au fil des ans n'ont jamais abouti, en raison de la marginalisation politique et économique des habitant-e-s du Grand Sud¹⁸⁴.

Nous avons appris au cours de nos recherches que les gens buvaient l'eau de mares boueuses, mais que ces mares se sont asséchées à cause de la sécheresse.

Les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement sont une cause majeure de maladie à Madagascar : en 2012, moins de 14 % de la population avait accès à un assainissement sûr, ce qui signifie que plus de 19 millions de Malgaches n'avaient pas accès à un assainissement adéquat en 2012¹⁸⁵.

¹⁷⁹ Entretien d'Amnesty International avec Miza Rasoanirina, âgé de 20 ans, à Ambazoa (6 mars 2021).

¹⁸⁰ Banque mondiale : Diagnostic systématique de pays : Madagascar, <https://documents.worldbank.org/curated/en/130511468185962850/pdf/99197-REVISED-FRENCH-Box394822B-PUBLIC-SCD-Madagascar-final-definitif.pdf>.

¹⁸¹ Soit 68 %, 62 % et 70 % de la population respectivement dans l'Atsimo-Andrefana, l'Androy et l'Anosy. Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 22, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

¹⁸² Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 7 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

¹⁸³ Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 13 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

¹⁸⁴ Banque mondiale, The deep south, Constraints and opportunities for the population of Southern Madagascar towards a sustainable policy of effective responses to recurring droughts/emergencies, p. 16.

¹⁸⁵ Banque mondiale : Madagascar - Climate Change and Health Diagnostic, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/936661516004441146/pdf/121945-12-1-2018-11-21-5-WorldBankMadagascarClimateChangeandHealthDiagnosticJan.pdf> p 33.

Il ressort de tous les entretiens réalisés par Amnesty International que la population est extrêmement préoccupée par la pénurie d'eau potable. Dans l'impossibilité d'obtenir de l'eau gratuitement, même les plus pauvres sont contraints de payer pour en avoir. De nombreuses personnes interrogées se sont en outre plaintes que l'eau vendue n'était pas propre ou qu'elle était salée.

Oline a expliqué à Amnesty International qu'elle était trop pauvre pour acheter de l'eau et qu'elle avait dû vendre ses affaires, puis obtenir un prêt auprès de connaissances, afin de pouvoir s'en procurer.

Tout cela pour n'avoir au bout du compte qu'une eau de mauvaise qualité :

« L'accès à l'eau est le plus gros problème, car il n'a pas plu depuis presque deux ans et la seule eau dont on dispose, elle vient des puits situés près de la mer. Même cette eau-là, il faut l'acheter 2 000 ariary le bidon de 20 litres, et nous n'avons pas assez d'argent pour ça. Alors, on emprunte. On demande à d'autres familles de nous prêter un peu d'argent, en promettant de les rembourser petit à petit. On a vendu nos ustensiles de cuisine au marché et on a pu rembourser les autres familles. Mais cette eau est très salée. C'est la même que celle que boit le bétail. Avant la sécheresse, c'était plus facile. Il y avait des puits communautaires et on pouvait acheter l'eau qui en sortait, mais maintenant, ils sont à sec¹⁸⁶. »

L'accès insuffisant à l'eau potable et aux installations sanitaires contribue également à l'augmentation de la malnutrition aiguë¹⁸⁷ et d'autres problèmes de santé. Toutes les personnes avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue ont dit qu'elles ne buvaient pas assez pour éteindre leur soif ou satisfaire leurs besoins. Bien qu'ayant toujours vécu dans une région pauvre, les personnes interrogées ont dit avoir eu par le passé un meilleur accès à l'eau. Depuis l'arrivée de la sécheresse, elles ont été obligées de réduire leur consommation d'eau, ce qui est une atteinte au droit de tout individu d'avoir accès sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, à un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques¹⁸⁸.

Mahontanae, 80 ans, a expliqué à Amnesty International qu'elle utilisait trois fois moins d'eau qu'elle ne le voudrait.

« Le bidon d'eau de 20 litres coûte 1000 à 2000 ariary. Je n'utilise qu'un bidon par jour, mais ce n'est pas assez. J'ai besoin de trois bidons par jour. Les personnes qui ont des enfants les envoient chercher de l'eau près de la mer, parce qu'il y a de l'eau sur la plage, on peut creuser des puits. On boit cette eau après l'avoir fait chauffer. Mais on ne peut rien cuisiner avec, car il n'y a rien à cuisiner. »

L'accès à l'eau et à l'assainissement est déterminant pour la santé de l'humanité, dans la mesure où il permet d'éviter des maladies directement liées à une eau insalubre, à un assainissement insuffisant et à une mauvaise hygiène, tout en réduisant de façon spectaculaire la malnutrition infantile et en luttant contre les problèmes de développement physique et mental.

Mahontanae explique que le manque d'eau a un impact direct sur sa santé en général.

« Actuellement, je n'arrête pas d'avoir la diarrhée. J'ai mal au ventre parce que je ne mange pas. J'ai mal au ventre parce que je ne mange rien. Je bois de l'eau, c'est tout¹⁸⁹. »

Les femmes souffrent souvent de façon disproportionnée du manque d'eau, car dans de nombreuses sociétés, y compris à Madagascar, ce sont traditionnellement les femmes qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à la tâche qui consiste à aller chercher l'eau. Amnesty International a mené un entretien avec Razainarisoa, qui a 54 ans et qui a expliqué qu'il lui faut trois heures de marche, à l'aller et au retour, jusqu'à Ambovombe, cette ville étant le lieu le plus proche où elle trouve de l'eau depuis que la région est frappée par la sécheresse. « Il y a des mares, alors c'est là qu'on prend de l'eau », dit-elle. Malgré ses efforts, Razainarisoa ne se sentait pas bien. Elle avait des maux de tête et de ventre et elle toussait¹⁹⁰.

Les enfants sont eux aussi touchés de façon disproportionnée par le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Selon l'ONU, actuellement, 50 % des cas de malnutrition infantile sont liés à une eau insalubre et à un manque d'assainissement et d'hygiène.

¹⁸⁶ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Oline Ampisoa à Ambazoa (6 mars 2021).

¹⁸⁷ ¹⁸⁷ Integrated Food Security Phase Classification, Madagascar Grand South And Grand South East October 2020 - April 2021, décembre 2020, http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Madagascar_AFI_AMN_2020Oct2021April_English_summary.pdf.

¹⁸⁸ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n°15.

¹⁸⁹ Entretien en tête-à-tête d'Amnesty International avec Mahontanae (5 mars 2021).

¹⁹⁰ Entretien d'Amnesty International avec Razainarisoa à Ambanisarika (6 mars 2021).

Le droit à l'eau est essentiel pour qu'un individu puisse vivre dans la dignité. Il est déterminant pour la réalisation de nombreux autres droits, dont le droit à la vie, le droit à la santé et le droit à un niveau de vie suffisant. Fort de ce droit, chaque individu doit pouvoir avoir accès sans discrimination, physiquement et à un coût abordable, à un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques¹⁹¹. Ce droit est reconnu par toute une série de documents internationaux, dont un certain nombre de traités¹⁹². Dans son Observation générale n° 15, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels note l'importance d'assurer un accès durable aux ressources en eau pour l'agriculture afin de réaliser le droit à une nourriture suffisante. Il précise : « Il faut veiller à ce que les agriculteurs défavorisés et marginalisés, y compris les femmes, aient accès, dans des conditions équitables, à l'eau et aux systèmes de gestion de l'eau, notamment aux techniques durables de récupération des eaux de pluie et d'irrigation¹⁹³. »

Le droit à l'eau recouvre divers droits, dont le droit à un système d'adduction d'eau permettant à toutes et à tous de jouir sur un pied d'égalité de ce droit¹⁹⁴. Les États doivent veiller à ce que l'allocation des ressources en eau et les investissements correspondants facilitent l'accès à l'eau de tous les membres de la société¹⁹⁵.

Le Comité a relevé un certain nombre d'exemples typiques concernant les différents niveaux d'obligation des États en matière de droit à l'eau. Il donne ainsi les exemples suivants de violation de l'obligation de réaliser le droit à l'eau due au fait que l'État n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour que l'ensemble de la population puisse jouir de celui-ci.

« Les manquements à l'obligation de mettre en œuvre découlent du fait que l'État partie n'a pas pris toutes les mesures voulues pour garantir l'exercice du droit à l'eau. Il s'agit notamment: i) du manquement à l'obligation d'adopter ou de mettre en œuvre une politique nationale visant à garantir à chacun l'exercice de ce droit ; ii) de l'engagement de dépenses insuffisantes ou d'une mauvaise affectation des fonds publics empêchant des particuliers ou des groupes, notamment les groupes vulnérables ou marginalisés, d'exercer leur droit à l'eau ; iii) du manquement à l'obligation de contrôler l'exercice de ce droit à l'échelle nationale, par exemple en définissant des indicateurs et des critères ; iv) du manquement à l'obligation de prendre les mesures voulues pour remédier à la répartition injuste des équipements et des services ; v) du manquement à l'obligation d'adopter des mécanismes d'aide d'urgence; vi) du manquement à l'obligation d'assurer à chacun l'exercice de l'essentiel de ce droit ; vii) du manquement à l'obligation de l'État de tenir compte de ses obligations juridiques internationales concernant le droit à l'eau lors de la conclusion d'accords avec d'autres États ou avec des organisations internationales¹⁹⁶. »

3.4 LE DROIT À LA SANTÉ

« Les répercussions du changement climatique pour une population mondiale de neuf milliards d'habitant·e·s menacent de compromettre un demi-siècle d'avancées en termes de développement et de santé au niveau planétaire¹⁹⁷. »

The Lancet, Observation générale n° 15 (2002), le droit à l'eau

¹⁹¹ Observation générale n° 15 (2002), le droit à l'eau (articles 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

¹⁹² Voir article 14, § 2 (h) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; article 24, § 2 (c) de la Convention relative aux droits de l'enfant ; articles 20, 26, 29 et 46 de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (1949) ; articles 85, 89 et 127 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949) ; articles 54 et 55 du Protocole additionnel I de 1977 à cette dernière ; articles 5 et 14 du Protocole additionnel II de 1977.

¹⁹³ Observation générale n° 15 (2002), le droit à l'eau (articles 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), article 7.

¹⁹⁴ Observation générale n° 15 (2002), le droit à l'eau (articles 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

¹⁹⁵ Observation générale n° 15 (2002), le droit à l'eau (articles 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

¹⁹⁶ Observation générale n° 15 (2002), le droit à l'eau (articles 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

¹⁹⁷ The Lancet, Health and climate change: policy responses to protect public health, [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(15\)60854-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(15)60854-6/fulltext).

Les droits fondamentaux à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement sont essentiels pour l'exercice de tous les autres droits humains, y compris le droit à la santé. Le manque d'accès à la nourriture et à l'eau en quantité et de qualité suffisantes met gravement en danger la santé des personnes qui vivent dans les régions du sud de Madagascar où sévit la sécheresse. Les personnes qu'a rencontrées Amnesty International lors des recherches menées sur le terrain étaient souvent visiblement en mauvaise santé, maigres, et la majorité d'entre elles disaient souffrir de maux de tête et de diarrhée chronique, et se sentir malades de manière générale. « Avant, j'étais en bonne santé », a déclaré à Amnesty International un homme que nous avons rencontré. « Mais en ce moment, je porte ce gros manteau pour cacher ma maigreur¹⁹⁸. » Face à une sécheresse qui aggrave encore la misère et en l'absence d'une couverture santé universelle et de mécanismes de protection sociale, la population du sud du pays n'a pas les moyens financiers de consulter un médecin ou d'acheter des médicaments. Même en temps « normal », seule une petite fraction de la population se fait soigner dans le circuit médical. Et lorsque sévit la sécheresse et que la pauvreté s'accroît, le nombre des consultations est en chute libre¹⁹⁹.

« Dans le village, on a tous été malades : tout le monde avait mal au ventre et vomissait. On avait la diarrhée²⁰⁰. »

Amélie, 28 ans, travaille à Ambondro, dans un dispensaire qui reçoit les patient-e-s de 45 villages des environs, dans un rayon de 16 kilomètres. Elle a expliqué à Amnesty International qu'en janvier 2021, elle a vu arriver un nombre croissant de personnes venant consulter pour des problèmes de diarrhée, de vomissements et d'épigastralgie.

« Ce sont les symptômes que les gens d'ici présentent, parce que l'eau est sale et la nourriture insuffisante. Tout le monde souffre, mais c'est pire pour les enfants de moins de cinq ans, pour les femmes et pour les personnes handicapées. Le pire, c'est que les gens n'ont pas assez d'argent pour s'acheter des médicaments et qu'ils ont recours à l'automédication²⁰¹. »

Les enfants sont frappés de façon disproportionnée par les problèmes de santé qu'engendre la sécheresse. L'Appel Éclair de l'ONU pour l'année 2021 note que, selon le rapport de suivi hebdomadaire, le nombre de cas de diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 10 021 à 16 374 entre 2018 et 2020 et que la résurgence nationale du paludisme, aggravée par l'insécurité alimentaire, a également touché le Grand Sud. Cette publication indique par ailleurs que l'utilisation des services de santé a diminué de plus de 40% en 2020 par rapport à la même période de 2019 dans trois districts du Grand Sud (Betioky, Amboasary et Ambovombe), précisant que cette forte baisse était attribuée à la réduction des revenus des ménages provoquée par la baisse des récoltes, ceux-ci ne pouvant pas couvrir les dépenses de santé. Des parents ont dit à Amnesty International que leurs enfants souffraient de la faim, avaient la diarrhée, vomissaient et avaient des maux de tête. Souvent, ils ne pouvaient pas expliquer de quoi souffraient précisément leurs enfants. « Mes enfants sont presque tous malades », a raconté une mère aux délégué-e-s d'Amnesty International. « Par exemple, l'un a du liquide qui coule de ses oreilles, et l'autre a souvent des crises, comme un coma. L'une de mes filles était comme ça elle aussi, mais j'ai réussi à voir un médecin et maintenant elle va un peu mieux²⁰². »

Selon un rapport rédigé par le coordonnateur résident de l'ONU à Madagascar, les familles de la région du Grand Sud, où plus de 91 % de la population vit avec moins de deux dollars EU par jour, relèguent les dépenses de santé (y compris de santé génésique) très loin dans leur ordre de priorité, en particulier en temps de crise²⁰³.

« Depuis l'arrivée de la sécheresse, nous sommes tous tombés malades. Moi, par exemple, j'ai eu la diarrhée. Je saignais. Et ça a été pareil pour mes enfants. Avant la sécheresse, mes enfants étaient en bonne santé. Ils mangeaient des patates douces. Mais aujourd'hui, ils sont maigres et les gens sont surpris de les voir comme ça, parce qu'avant, ils étaient en bonne santé, jouflus. Aujourd'hui, ils sont faibles. Ils n'ont rien à manger. Ils sont très maigres et ils toussent beaucoup²⁰⁴. »

¹⁹⁸ Entretien d'Amnesty International avec Votsora, à Ambazoa (6 mars 2021).

¹⁹⁹ Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 7.

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²⁰⁰ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Votsora Rambelo, à Ambazoa (6 mars 2021).

²⁰¹ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Amélie Zafretifa, à Ambondro (7 mars 2021).

²⁰² Entretien d'Amnesty International avec Soamomeie à Ambovombe (6 mars 2021).

²⁰³ Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 7.

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²⁰⁴ Entretien d'Amnesty International avec Georgeline Zemasinae, 36 ans, habitante d'Ambondro (7 mars 2021).

Outre les maux de ventre, les diarrhées et les vomissements associés à la sous-alimentation, les personnes qui vivent dans le sud de Madagascar sont également exposées à d'autres risques d'atteinte à leur droit fondamental à la santé, liés au changement climatique, notamment un risque accru de blessure, de maladie et de mort dû à des épisodes de chaleur plus intense, à des blessures et des problèmes de santé accrus provoqués par des événements climatiques extrêmes, et à des risques accrus de maladies liées à la nourriture ou à l'eau telles que le choléra et d'autres maladies diarrhéiques, et de maladies vectorielles comme le paludisme²⁰⁵.

Les travaux de recherche d'Amnesty International ont également mis en évidence les effets adverses disproportionnés qui affectaient les femmes. Amélie, une professionnelle de santé, nous a ainsi expliqué qu'il y avait eu une baisse du nombre des naissances dans le dispensaire où elle travaillait, en raison de l'aggravation de l'insécurité due aux changements climatiques dans la région, qui avait vu se multiplier les cas de vols de bétail. Selon Amélie, les femmes enceintes avaient peur de faire le trajet jusqu'au centre de santé et préféraient accoucher chez elles²⁰⁶.

D'autres répercussions sur les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles ont été documentés. L'Appel Éclair de l'ONU pour 2021 souligne que les études menées précédemment lors d'épisodes antérieurs de sécheresse dans le Grand Sud « ont clairement démontré le lien entre les problèmes de sécheresse qui exacerbent les problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des familles, les poussant à adopter des mécanismes d'adaptation négative touchant les groupes spécifiques à risques dont les plus jeunes, les enfants, les femmes et les adolescentes²⁰⁷ ». Figurent au nombre des principaux risques aggravés par la sécheresse : les violences liées au genre et la violence sexuelle, ainsi que le travail des enfants et le mariage des enfants, pour compenser la perte de revenus du foyer – le Grand Sud fait partie des régions du pays présentant les plus forts taux de mariage précoce²⁰⁸. Les informations disponibles font également état d'une augmentation des cas signalés d'enfants maltraités et exploités²⁰⁹.

Il est également à craindre que les événements climatiques extrêmes n'aient de graves répercussions sur la santé mentale des populations affectées, y compris sur celle des enfants, comme le syndrome de stress post-traumatique, l'anxiété ou la dépression, causés par le décès d'un membre de la famille ou encore par la perte d'un bien immobilier ou de moyens de subsistance²¹⁰.

²⁰⁵ GIEC, *Fifth Assessment Report: WGII*, p. 713 ; OMS, *Climate Change and Infectious Diseases*, 2003, www.who.int/globalchange/climate/en/chapter6.pdf.

²⁰⁶ Entretien d'Amnesty International avec Amélie.

²⁰⁷ Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021., p. 13.

²⁰⁷ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²⁰⁸ 58 % des femmes âgées de 20 à 49 ans dans la région de l'Atsimo-Andrefana se marient avant l'âge de 18 ans, 55 % dans la région de l'Androy et 45 % dans la région de l'Anosy, contre 37 % au niveau national. Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), 2018, <http://ghdx.healthdata.org/record/madagascar-multiple-indicator-cluster-survey-2018>.

Madagascar - Grand Sud Humanitarian Key Messages,

²⁰⁹ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ROSEA_20210506_KeyMessages_MadagascarGrandSud.pdf.

²¹⁰ HCDH, *Analytical study on climate change and health*, § 21 ; HCDH, *Analytical study on the relationship between climate change and the full and effective enjoyment of the rights of the child*, 4 mai 2017, doc. ONU A/HRC/35/13, § 21.



© Pierrot Men pour Amnesty International, Maroalomainity, (31 mars 2021)

3.5 LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SÛR, PROPRE, SAIN ET DURABLE

Le Conseil des droits de l'homme a adopté le 8 octobre 2021, lors de sa 48^e session, sa Résolution 48/13²¹¹, soutenue par 43 pays, qui reconnaît le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable en tant que droit fondamental de la personne humaine. Les Constitutions de 110 pays garantissent ce droit²¹² et des instruments régionaux relatifs aux droits humains le reconnaissent également²¹³.

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dispose par exemple en son article 24 : « Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement. »

L'article 6 de la Charte de l'Environnement malagasy dispose quant à lui : « Toute personne a le droit fondamental de vivre dans un environnement sain et équilibré²¹⁴. »

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement a précisé que les éléments essentiels du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable étaient les suivants : un air

²¹¹ Voir : <https://undocs.org/fr/a/hrc/48/L.23/rev.1>

²¹² Assemblée générale des Nations unies, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 30 décembre 2019, doc. ONU A/HRC/43/53, § 10.

²¹³ Voir l'article 24 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ; l'article 18 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ; l'article 11 du Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (couramment appelé Protocole de San Salvador) ; l'article 38 de la Charte arabe des droits de l'homme, qui comprend le droit à un environnement sain dans le cadre du droit à un niveau de vie suffisant, qui assure le bien-être et une vie décente ; le paragraphe 28(f) de la Déclaration des droits de l'homme adoptée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 2012 comprend le « droit à un environnement sûr, propre et durable » en tant que composante du droit à un niveau de vie suffisant. Voir également l'article 1 de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (convention d'Aarhus) de 1998, rédigée sous les auspices de Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, qui se réfère au « droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être » ; et l'article 4 de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), conclu sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et ouvert à la signature en 2018, qui prévoit que chaque Partie garantit le droit de toute personne de vivre dans un environnement sain.

²¹⁴ Loi n° 2015-003 du 20 janvier 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée.

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

pur ; un climat sûr ; des aliments sains et produits selon des méthodes durables ; une eau sans risque sanitaire ; des services d'assainissement adéquats ; des environnements non toxiques, dans lesquels chacun peut vivre, travailler et se divertir ; une biodiversité et des écosystèmes sains²¹⁵.

L'actuel épisode de sécheresse montre très clairement qu'un environnement sain, y compris un climat sain, est indispensable pour vivre dans la dignité et en sécurité. Si le changement climatique aggrave à l'avenir les épisodes de sécheresse à Madagascar, comme le prévoient les projections des tendances, cela aura pour conséquence de compromettre davantage encore le droit de tous les Malgaches de vivre dans un environnement sûr, sain, propre et durable.



 © Pierrot Men pour Amnesty International, Maroalomainty (mars 2021)

3.6 L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

Comme cela a été souligné dans les chapitres précédents, les enfants font partie des personnes les plus durement touchées par la sécheresse, en raison de leur métabolisme, de leur physiologie et des besoins spécifiques liés à la croissance²¹⁶. Leurs droits à la vie, à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement sont particulièrement menacés par la sécheresse, et par rapport aux adultes, ils sont affectés de façon disproportionnée par ses conséquences. En effet, ils souffrent non seulement des mêmes effets sur les droits humains que les adultes, mais aussi d'effets sur des droits fondamentaux spécifiquement liés à leur âge, comme le droit à l'éducation.

Cet état de fait est très préoccupant, car le Grand Sud était déjà marqué par un taux de scolarisation particulièrement bas. Le taux de scolarisation est faible dans tout le pays, puisqu'il se situe en valeur ajustée, pour le primaire, à 76 %²¹⁷. Il existe en outre de fortes disparités selon les régions, les enfants du sud de l'île

²¹⁵ Assemblée générale des Nations unies, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 30 décembre 2019, doc. ONU A/HRC/43/53 ; Principes-cadres relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement. Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 24 janvier 2018, doc. ONU A/HRC/37/59.

²¹⁶ Organisation mondiale de la santé, *Un monde durable en héritage ? Atlas de la santé infantile et de l'environnement*, 2017, <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241511773>.

²¹⁷ Madagascar 2018 Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), <http://ghdx.healthdata.org/record/madagascar-multiple-indicator-cluster-survey-2018>.

étant relativement moins scolarisés. La scolarisation en école primaire est par exemple de 95 % dans la région de l'Anamalanga, où se trouve la capitale, Antananarivo, alors qu'elle n'est que d'environ 50 % dans les régions de l'Anosy et de l'Atsimo-Andrefana, dans le sud²¹⁸. On retrouve les mêmes écarts pour la proportion d'enfants achevant leurs études dans le primaire et celle des enfants scolarisés en premier cycle de secondaire²¹⁹.

Amnesty International a rencontré de nombreux parents qui ont expliqué avoir cessé d'envoyer leurs enfants à l'école dès le début de la sécheresse, car ils avaient besoin d'eux pour le travail ou pour mendier de l'argent à cause de la perte de revenus de la famille, ou parce qu'ils ne voulaient pas que leurs enfants aillent à l'école l'estomac vide. D'autres familles ont migré à cause de la sécheresse, dans l'espoir de trouver ailleurs une vie meilleure, et les enfants ne pouvaient donc plus aller à l'école. Amnesty International a également parlé avec d'autres parents, moins nombreux, qui ont dit avoir continué d'envoyer leurs enfants à l'école en dépit des circonstances, parce qu'ils accordaient une très grande importance à l'éducation.

Une évaluation réalisée par le PAM à Amboarsary, épiceutre des 10 districts du sud les plus touchés²²⁰, a révélé que trois enfants sur quatre n'allaient plus à l'école, essentiellement pour aider leurs parents à trouver de quoi manger²²¹. On estime qu'environ 300 000 enfants en âge d'être scolarisés vivant dans les neuf districts du Grand Sud les plus affectés par la sécheresse ne vont plus actuellement à l'école²²².



 ↑ @Pierrot Men pour Amnesty International, Andranosira (mars 2021)

Amnesty International s'est entretenue avec Soja Tamesoa, qui est enseignante et agricultrice dans la commune d'Erada. Elle a souligné l'impact que la sécheresse avait sur le droit à l'éducation.

²¹⁸ Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 13
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²¹⁹ Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 13
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²²⁰ Programme alimentaire mondial, Global Report on Food Crises – 2021 p. 173, <https://www.wfp.org/publications/global-report-food-crises-2021>.

²²¹ Programme alimentaire mondial, WFP Global Update on COVID-19: November 2020, <https://www.wfp.org/publications/wfp-global-update-covid-19-november-2020>.

²²² Appel Éclair, Madagascar - Grand Sud, janvier – mai 2021, p. 13
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

« Les enfants qui vont à l'école ne sont pas en bonne forme. Ils ont tout le temps sommeil. Ils sont fatigués et la classe ne dure pas longtemps. Et il y a des enfants qui ont dû cesser d'aller à l'école, et qui ont migré avec leurs parents dans une autre région²²³. »

À cause de la faim, certains parents ont dû faire des choix difficiles, décidant parfois de ne pas envoyer leur enfant à l'école quand ils pensaient que son mauvais état de santé ne lui permettait pas d'assister aux cours. C'est par exemple le choix qu'a fait Votsora, un père de 12 enfants : **« Un grand nombre de nos enfants sont maigres à cause de la faim et de la sécheresse. Ceux qui en ont encore la force continuent d'aller à l'école. Mais je n'y envoie pas ceux qui sont trop maigres ; je ne veux pas qu'ils perdent connaissance là-bas²²⁴. »**

Oline, qui a 63 ans et qui s'occupe de ses trois enfants et neuf petits-enfants, pense quant à elle que la faim ne représente pas une raison suffisante pour manquer l'école :

« Tous mes petits-enfants vont à l'école, même s'ils ont faim. Ils ramassent tout ce qu'ils peuvent trouver à manger sur le chemin, comme des feuilles de cactus et les petits fruits qui viennent de pousser. L'école se trouve loin d'ici, à huit kilomètres. Mais je ne peux pas accepter de les voir cesser d'étudier, parce que je sais que les études sont très importantes²²⁵. »

Les effets des mois ou des années pendant lesquels les enfants n'auront pas poursuivi leurs études se feront probablement sentir pendant toute leur vie.

Philibert, 11 ans, allait à l'école avant la sécheresse, mais il a dû arrêter pour aller mendier afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Il a plusieurs frères et sœurs plus jeunes que lui. **« Quand la sécheresse a commencé, j'ai arrêté**



@Pierrot Men pour Amnesty International, Andranosira (31 mars 2021)

l'école et j'ai commencé à mendier. » Il a dit à Amnesty International qu'il se servait de l'argent qu'il gagnait pour acheter à manger à ses frères et sœurs, et qu'il espérait un jour retourner à l'école. **« Ça fait longtemps, maintenant, que je ne suis pas allé à l'école. Quand la sécheresse sera finie, j'espère pouvoir y retourner²²⁶. »**

²²³ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Soja Tamesoa, à Erada, le 6 mars 2021.

²²⁴ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Votsora Rambelo, à Ambazoa (6 mars 2021).

²²⁵ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Oline Ampisoa à Ambazoa (6 mars 2021).

²²⁶ Entretien d'Amnesty International en tête-à-tête avec Philibert à Ambovombe (7 mars 2021).

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

Un autre enfant a expliqué à Amnesty International pourquoi il avait arrêté l'école. « **Je ne vais pas à l'école en ce moment, mais quand je me sentirai mieux, j'y retournerai** », nous a dit Mosa, 17 ans. « **Quand je mange du tamarin mélangé à de l'argile, j'ai mal au ventre, c'est pour ça que je ne vais plus à l'école. Parce que j'ai faim, quand je vais au lycée, je ne me suis pas à l'aise, et quand les professeurs expliquent quelque chose, j'ai toujours la tête ailleurs**²²⁷. »

Le droit des enfants à l'éducation est également en danger quand les parents ont perdu leur emploi à cause de la sécheresse. Georgeline, 36 ans, est mère de 10 enfants. Elle pratiquait une agriculture de subsistance, jusqu'à ce que la sécheresse s'installe. Elle tente aujourd'hui de gagner sa vie en lavant le linge des autres, mais elle est loin de gagner autant qu'avant. Lorsqu'elle cultivait la terre, ses revenus étaient 10 fois supérieurs.

« Les gens m'appellent parfois pour que je lave leurs vêtements. Mais souvent, je reste ici, à ne rien faire. Quand il n'y a pas de linge à laver, je ne fais rien et on ne mange rien. C'est pour ça que je pars cueillir des feuilles de cactus, pour nourrir mes enfants. Quand j'étais cultivatrice, je gagnais plus d'argent. À la saison des récoltes, je gagnais même beaucoup d'argent. Mais aujourd'hui, je ne gagne plus que 500 à 1000 ariary, ce qui ne suffit pas, car ça permet tout juste d'acheter une ou deux mesures de riz. Avant, au moment des récoltes, je gagnais de 5 000 à 10 000 ariary par jour. »

L'une des conséquences de cette perte de revenus est que ses enfants ne peuvent plus aller à l'école. « **J'avais des enfants en 3^e, en 5^e et en 9^e, mais, depuis la sécheresse, je n'ai plus les moyens de payer et ils ont dû arrêter l'école**²²⁸. »

Une autre mère de famille, Sambesoa, a expliqué à Amnesty International que ses enfants avaient été obligés d'arrêter l'école quand ses revenus se sont effondrés, avec la sécheresse. « **Avant, je gagnais de l'argent en vendant des poulets : j'en vendais cinq ou six par jour. Mais maintenant, je n'en vends presque plus. Les gens n'ont plus les moyens d'en acheter. Certains jours, je ne vends rien. Il y a aussi des jours où j'en vends un, mais je dois baisser le prix. Je n'ai donc plus l'argent nécessaire pour envoyer mes enfants à l'école. Ils n'y vont plus depuis un an**²²⁹. »

D'autres personnes nous ont expliqué qu'elles pouvaient certes continuer de travailler, mais que la faim engendrée par la sécheresse les empêchait de gagner leur vie. « **Le pire, pour moi, avec cette sécheresse, c'est la faim. Je n'en peux plus. Je ne peux plus travailler. Je n'ai plus de force. Parfois, je fais demi-tour, parce que je n'ai pas la force de marcher. Même si j'ai envie d'aller travailler, je n'en ai pas la force. Je dois aller couper du bois dans la forêt, mais je ne peux pas, parce que je suis en train de mourir de faim**²³⁰. »

Beaucoup d'habitant-e-s du Grand Sud travaillent dans l'agriculture, un secteur très impacté par les phénomènes climatiques extrêmes, et, par conséquent, le droit à l'éducation de leurs enfants est aujourd'hui menacé.

²²⁷ Entretien d'Amnesty International avec Mosa Valisoa, qui est âgé de 17 ans (10 mars 2021).

²²⁸ Entretien d'Amnesty International avec Georgeline à Ambondro (7 mars 2021).

²²⁹ Entretien d'Amnesty International en face à face avec Sambesoa, à Amboasary (11 mars 2021).

²³⁰ Entretien d'Amnesty International avec Maramahalanja, 21 ans, à Androvavoa (11 mars 2021).

3.7 MIGRATION ET DÉPLACEMENT FORCÉ



 © Pierrot Men pour Amnesty International, Andranosira, Madagascar (31 mars 2021)

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), face aux sécheresses récurrentes, la migration reste une stratégie à laquelle les habitant-e-s de la région de l'Androy ont fréquemment recours : « Les conditions climatiques sévères, notamment la fréquence de la sécheresse, mais aussi les problèmes structurels plus importants liés au manque d'emploi et à l'absence d'investissements structurants comme l'irrigation, agissent comme facteurs poussant cette migration de la région vers les régions principalement situées dans le nord²³¹. » Dans son rapport de 2017, l'OIM note que, si la migration est un phénomène habituel, celle-ci a augmenté de manière exceptionnelle en réponse à la sécheresse, les communautés dans les sites visités par l'étude signalant le départ de jusqu'à 35 % de leur population. Ce rapport explique en outre que ces mouvements sont perçus par les populations comme contraints et que les ménages recourent à la migration en tant que stratégie de survie²³².

Amnesty International s'est entretenue avec plusieurs familles ayant migré vers d'autres régions pour survivre, en raison de la sécheresse. C'était la première fois que ces familles se résignaient à migrer, et toutes espéraient pouvoir retourner chez elles une fois que la situation serait devenue plus vivable. Malheureusement, cette stratégie de survie consistant à aller vivre en ville pour mieux s'en sortir s'accompagne de dangers, en particulier pour les jeunes filles et les enfants, exposés à des risques spécifiques²³³. Nombre de familles qui ont migré nous ont expliqué qu'elles dormaient maintenant dans la rue, ou dans n'importe quel espace libre qu'elles trouvaient près des marchés.

Soamomeie, 30 ans, s'occupe seule de ses huit enfants. Elle pratiquait une agriculture de subsistance, mais cela fait deux ans qu'elle ne travaille plus la terre, avant même la sécheresse. Fin 2020, elle a quitté son village d'Ankilemamy avec ses enfants, en quête d'un avenir meilleur à Ambovombe. **« Je n'ai plus de travail »,** a-t-elle expliqué à Amnesty International. **« Avant, j'avais des terres, mais je les ai toutes vendues en raison de la sécheresse, avec toutes nos affaires – nos pots et nos cuillères. Nous sommes venus ici parce que la faim nous faisait trop souffrir chez nous. Il ne pleuvait jamais. Nous avons donc décidé de venir mendier à Ambovombe. Mais nous n'avons pas de toit. Nous dormons le long de la route. Avant, nous**

231 OIM Madagascar : Démontrer les effets de la crise humanitaire dans le sud de Madagascar sur la migration et les liens multisectoriels de la migration induite par la sécheresse sur d'autres secteurs de la réponse humanitaire, 2017, <https://environmentalmigration.iom.int/evidencing-impacts-humanitarian-crisis-southern-madagascar-migration-and-multisectorial-linkages>

232 OIM Madagascar : Démontrer les effets de la crise humanitaire dans le sud de Madagascar sur la migration et les liens multisectoriels de la migration induite par la sécheresse sur d'autres secteurs de la réponse humanitaire, 2017, p. 26, <https://environmentalmigration.iom.int/evidencing-impacts-humanitarian-crisis-southern-madagascar-migration-and-multisectorial-linkages>

233 United Nations: Madagascar - Grand Sud Humanitarian Key Messages, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ROSEA_20210506_KeyMessages_MadagascarGrandSud.pdf

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

mangions deux fois par jour, au déjeuner et au dîner. Mais cela fait longtemps que nous ne mangeons plus comme ça. La sécheresse dure depuis deux ans. J'espère pouvoir retourner dans mon village. S'il pleut, je pourrai rentrer chez moi et travailler dans les champs des autres²³⁴. »



 ↑ © Pierrot Men pour Amnesty International, Ambovombe, Madagascar, mars 2021.

Tirisoa, 20 ans, a quitté sa ville natale pour Ambovombe, en quête d'un avenir meilleur, en compagnie de ses huit enfants et de sa mère. Son mari l'a abandonnée au début de la sécheresse, lorsque la situation est devenue difficile, la laissant seule avec leurs enfants. « **J'ai quitté mon village à cause de la sécheresse. Mes enfants étaient affamés là-bas et j'avais peur qu'ils meurent. Alors nous sommes venus ici. Avant, j'étais cultivatrice, mais le vent n'arrête pas de souffler et je ne peux plus travailler. Ça fait un an. C'est la première fois que nous quittons notre village pour aller mendier. Mais c'était trop difficile pour nous au village. Nous ne trouvions rien à manger. Mes enfants ne mangeaient plus que des cactus rouges et ils ont commencé à s'affaiblir. Ici, au moins, les gens vous donnent 200 ariary et ça permet d'acheter un peu de quoi manger. Avec 200 ariary, je peux me payer un beignet et un peu de thé. Dans mon village, la plupart des gens sont agriculteurs, comme moi, et ils sont nombreux à être venus à Ambovombe, comme nous. Je voudrais vraiment trouver des semences, pour pouvoir les planter et donner à manger à mes enfants. Si j'arrivais à en trouver, je rentrerais chez moi**²³⁵. »

Amélie est une professionnelle de santé qui passe ses journées à venir en aide à des patient.e-s souffrant de malnutrition. Elle estime que le quart de la population de son village, Ambondro, est parti, soit pour la capitale, Antananarivo, soit pour Mahajanga, à la recherche d'une vie meilleure. Pour elle, la migration sur le long terme n'est pas une pratique traditionnelle dans le sud de Madagascar, mais la crise actuelle est telle que les gens s'y sont résolus en dernier recours. « **Avant, les gens partaient seulement pour les vacances. Aujourd'hui, ils partent définitivement, avec leurs familles. Traditionnellement, les Antandroy (groupe ethnique) détestent quitter leur village. Mais ils y sont obligés, à cause de la sécheresse**²³⁶. »

Damy a 16 ans. Avec ses parents, il a quitté sa région pour aller s'installer à Fort-Dauphin, une grande ville. Comme beaucoup d'autres, sa famille a dû vendre une grande partie de ses biens pour pouvoir payer le voyage lui permettant d'échapper à la pauvreté dans laquelle elle vivait dans son village. Damy a été

²³⁴ Entretien d'Amnesty International avec Soamomeie, 30 ans, à Ambovombe.

²³⁵ Entretien d'Amnesty International avec Tirisoa à Ambovombe (6 mars 2021).

²³⁶ Entretien d'Amnesty International avec Amélie, à Ambrondo (7 mars 2021)

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

contraint de se soumettre au travail des enfants, et il travaille dans une mine de mica. Il brise de gros blocs de roche à mica, cette tâche étant considérée comme difficile et dangereuse.

Il gagne 1 000 ariary par jour – plus que ce qu’il pourrait gagner en travaillant là où il vivait avant.

« Je mourais presque de faim, là-bas. Je n’en pouvais plus. Donc, je suis ici depuis trois mois, et nous sommes venus parce que, chez nous, il ne pleut plus. Mes parents ne pouvaient plus me payer le lycée, et ils ont décidé de m’envoyer ici pour gagner un peu d’argent. Je suis venu avec ma mère. C’est la première fois que je migre. Notre village, ce n’est pas un endroit que nous voulions quitter, mais à cause de la sécheresse, nous n’avons pas eu le choix. Maintenant, on travaille ici, on tape sur le mica. C’est mieux ici que chez nous, parce que je peux gagner de l’argent. Je gagne environ 1000 ariary par jour. Chez nous, nous ne faisons qu’attendre que la pluie tombe. Nous n’avons rien emporté avec nous, à part les quelques vêtements que nous avons encore. Nous avons vendu presque tous nos champs pour pouvoir payer le voyage jusqu’ici²³⁷. »

²³⁷ Entretien d’Amnesty International avec Damy, 16 ans, à Fort-Dauphin (11 mars 2021)

4. ACTIONS ET OBLIGATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

4.1 MESURES PRISES POUR FAIRE FACE À LA CRISE EN COURS

4.1.1 ACTIONS ET OBLIGATIONS NATIONALES

« J'ai fait de la lutte contre la famine et la malnutrition dans le sud de Madagascar une priorité de l'État. Un combat que je mène de front avec la mobilisation de tout le gouvernement malagasy et le concours des différents partenaires internationaux et nationaux, que je remercie vivement. Depuis trop longtemps, l'État a été absent de cette région sud de l'île et la population a été laissée pour compte et mise de côté. Il est désormais temps que cela change et l'objectif que nous nous sommes fixé est l'éradication totale et complète du kéré [famine due à la sécheresse] dans tout Madagascar à travers la mise en place des solutions médico-sociales d'urgence mais aussi et surtout des solutions économiques sur le long terme. »

Andry Rajoelina, président de la République de Madagascar²³⁸

²³⁸ Banque mondiale, *La Banque mondiale fournit 100 millions de dollars pour soutenir des moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar*, 10 décembre 2020, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/12/10/world-bank-provides-100-million-to-support-resilient-livelihoods-in-the-south-of-madagascar>.

4.1.2 MESURES ADOPTÉES PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

De manière générale, Madagascar reçoit peu de financement de la part des partenaires de développement, et beaucoup moins que ce à quoi l'on s'attendrait au vu de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) et de son niveau de développement²⁴⁷. Malgré l'actuel épisode de sécheresse qui provoque une crise humanitaire en mettant en péril la vie de centaines de milliers de Malgaches, la communauté internationale n'a toujours pas accordé au pays une attention suffisante. Si les autorités nationales des pays affectés ont la responsabilité première d'aider et de protéger les victimes de catastrophes, quand les pays concernés ne sont pas en mesure d'apporter cette aide, les pouvoirs publics doivent alors demander l'aide internationale nécessaire pour répondre aux besoins des victimes, et ils doivent faciliter cette assistance²⁴⁸. Les autres États doivent quant à eux, lorsqu'ils sont en mesure de le faire, fournir cette aide au moyen de la coopération et de l'assistance internationales²⁴⁹. La communauté internationale doit soutenir et compléter au maximum de ses capacités les initiatives des pays affectés et fournir la coopération scientifique, technique, logistique et autre qui est nécessaire²⁵⁰. Les États économiquement développés ont la responsabilité particulière d'aider les États en développement plus démunis²⁵¹. »

Le 18 janvier, le coordonnateur résident des Nations unies à Madagascar et le ministre malgache des Affaires étrangères ont lancé un Appel éclair pour un montant de 75,9 millions de dollars des États-Unis dans le but de réunir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents des populations du Grand Sud²⁵². Cet Appel éclair indiquait qu'il « devra être complété par d'autres formes d'interventions qui s'attaquent aux causes profondes de la crise et aux vulnérabilités sous-jacentes des communautés touchées, en lien avec les priorités à moyen et long terme menées par le gouvernement dans les zones touchées, notamment : complémentarité entre la Protection sociale sensible aux chocs et les transferts monétaires humanitaires ; et mise en œuvre d'une stratégie de développement intégré qui s'attaque aux causes profondes de la crise cyclique du Grand Sud²⁵³ ». Début mai 2021, le PAM avait reçu au total 6 127 000 dollars des États-Unis pour la période de sécheresse de 2020/2021, de la part des donateurs suivants, dans l'ordre décroissant du montant des dons : Japon, ECHO, AfDB²⁵⁴, Suisse, Allemagne, Monaco, et Autriche. Il a par ailleurs reçu des États-Unis 8 300 tonnes de nourriture.

4.2 RÉACTION ET OBLIGATIONS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.2.1 OBLIGATION INTERNATIONALE DE RÉAGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, les États ont l'obligation de protéger l'exercice des droits humains contre tout préjudice environnemental causé par un acte ou une omission sur leur territoire ou sous leur compétence, qu'ils soient commis par des acteurs étatiques ou non étatiques, en

²⁴⁷ Groupe de la Banque mondiale, *Madagascar Systematic Country Diagnostic*, 25 août 2015, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/743291468188936832/pdf/99197-CAS-P151721-IDA-SecM2015-0168-IFC-SAecM2015-0123-Box393189B-OUO-9.pdf> p. 38.

²⁴⁸ *Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement*, doc. ONU A/60/227, août 2005.

²⁴⁹ Voir l'article 2(1) du PIDESC et l'Observation générale n° 3 sur la nature des obligations des États parties, § 13 et 14.

²⁵⁰ Commission du droit international, *Cinquième rapport sur la protection des personnes en cas de catastrophe*, 9 avril 2012, doc. ONU A/CN.4/652.

²⁵¹ Voir l'article 2(1) du PIDESC et l'Observation générale n° 14, § 40 : « Conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Assemblée mondiale de la santé, les États sont investis collectivement et individuellement de la responsabilité de coopérer aux fins de la fourniture de secours en cas de catastrophe et d'une assistance humanitaire en temps d'urgence... »

²⁵² *Appel éclair Madagascar - Grand Sud - Janvier - Mai 2021*, p. 4,

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²⁵³ *Appel éclair Madagascar - Grand Sud - Janvier - Mai 2021*, p. 9,

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDG_20210119_Grand_Sud_Appel_Eclair_FR.pdf.

²⁵⁴ Cette aide était destinée à 72 222 bénéficiaires, ou 14 444 ménages au total, pour une période de trois mois, voir <http://apanews.net/en/news/afdb-provides-aid-to-drought-stricken-madagascar>.

particulier des entreprises²⁵⁵. Les répercussions néfastes et prévisibles du changement climatique sur l'exercice des droits humains impliquent l'obligation pour les États de prévenir ces préjudices en atténuant le changement climatique, en particulier en s'attaquant à ses causes : les émissions de gaz à effet de serre et l'accumulation de ces gaz dans l'atmosphère²⁵⁶. Afin de minimiser les effets néfastes du changement climatique sur les droits humains, les États doivent donc faire tout ce qui est en leur pouvoir, en mettant pleinement à profit toutes leurs capacités, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible, à l'échelle nationale et aussi par le biais de la coopération internationale.

Le changement climatique n'ayant cure des frontières, tous les pays doivent réduire leurs émissions et faire tout leur possible pour parvenir dès que possible à la neutralité carbone. Cependant, les pays ne portent pas tous une part égale de responsabilité dans la crise climatique. Les pays du G20²⁵⁷ sont actuellement responsables de 78 % des émissions annuelles dans le monde. Certains d'entre eux portent une responsabilité particulièrement lourde parce qu'ils sont émetteurs de CO² depuis le début de la révolution industrielle. Par ailleurs, depuis longtemps, tous les plus grands émetteurs font également partie des États les plus riches. Dès lors, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (voir les définitions au début de ce rapport), principe qui apparaît également implicitement dans le droit international relatif aux droits humains²⁵⁸, les pays les plus développés doivent jouer un rôle moteur pour les efforts d'atténuation du changement climatique²⁵⁹. Ils sont en particulier tenus de décarboner leur économie plus rapidement que les pays en développement, y compris en freinant la production de combustibles fossiles, et d'apporter une aide, notamment avec un financement et des transferts de technologie, aux pays en développement afin que soient mises en place des mesures ambitieuses et respectueuses des droits humains d'atténuation et d'adaptation.

Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour aider toutes les personnes se trouvant dans leur zone de compétence à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique, ce qui limitera ses effets sur leurs droits humains²⁶⁰. Ils doivent le faire même s'ils ne sont pas responsables de ces effets, car les États ont l'obligation de protéger les personnes contre les préjudices causés par des tiers. De plus, les États doivent veiller à ce que les mesures d'adaptation accordent la priorité aux groupes, communautés et personnes les plus marginalisés, à ce qu'elles s'attaquent aux inégalités entre hommes et femmes et à ce qu'elles s'appuient sur le savoir traditionnel des populations autochtones et des autres communautés locales²⁶¹.

Si tous les États sont appelés à accélérer les initiatives d'adaptation et d'atténuation concernant le changement climatique, il est largement reconnu que certains des effets du changement climatique sont effectivement « figés » et inévitables en raison des émissions produites de longue date, de la lenteur des mesures d'adaptation et d'atténuation jusqu'à présent, et de capacités d'adaptation limitées particulièrement dans les pays en développement. Cependant, les préjudices et les pertes – qui incluent les effets résiduels irréversibles que nous avons commencé à aborder, et qui vont continuer de se manifester de façon exponentielle si les efforts d'atténuation et d'adaptation face à la crise climatique ne sont pas à la hauteur de l'urgence de la situation –, comprennent la perte de vies et de revenus, une dégradation de l'état de santé, des dommages aux infrastructures, des déplacements, et l'incapacité de continuer de vivre sur les terres ancestrales et de conserver l'identité et les traditions culturelles qui sont liées. Compte tenu de l'obligation de procurer un recours effectif, tous les États qui ne prennent pas toutes les mesures en leur pouvoir pour limiter les émissions ou permettre l'adaptation au changement climatique sont collectivement responsables des pertes et préjudices donnant lieu à des violations des droits humains sur leur territoire et à l'étranger, à

²⁵⁵ Pour une analyse poussée des obligations des États en matière de droits humains concernant le changement climatique, voir le rapport d'Amnesty International *Nos droits brûlent ! Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l'humanité face à la crise climatique*, 7 juin 2021, index : POL 30/3476/2021.

²⁵⁶ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale n° 37, § 43 & 46(a) ; HCDH, *Treaty bodies' joint statement on human rights and climate change*, 2019.

²⁵⁷ Le Groupe des vingt (G20) est le principal forum de coopération économique internationale. Le G20 réunit les dirigeants de pays développés et en développement de tous les continents.

²⁵⁸ Aux termes du droit international relatif aux droits humains, implicitement, les responsabilités sont différenciées au sens où les États qui le peuvent doivent fournir une aide internationale, le cas échéant, pour la réalisation des droits humains (article 2(1) du PIDESC).

Néanmoins, le manque d'assistance internationale n'exempte aucunement un État de respecter ses obligations en matière de droits humains, et dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, de mettre en œuvre ces droits en exploitant au maximum les ressources disponibles. Voir également : *Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable*, 1^{er} février 2016, doc. ONU : A/HRC/31/52, § 46.

²⁵⁹ Article 4.4 de l'Accord de Paris.

²⁶⁰ *Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable*, 1^{er} février 2016, doc. ONU A/HRC/31/52, § 68.

²⁶¹ Voir, pour les références complètes, le rapport d'Amnesty International *Nos droits brûlent ! Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l'humanité face à la crise climatique*, 7 juin 2021, index : POL 30/3476/2021.

la hauteur de leur contribution au préjudice causé²⁶². Dès lors, conformément au devoir de coopération internationale et à l'obligation d'accorder réparation aux victimes de violations des droits humains (à savoir, dans le cas présent, l'inaction face à des préjudices prévisibles portés aux droits humains), les pays riches industrialisés doivent fournir des moyens financiers, un soutien technique et un accès à réparation, notamment à une indemnisation, aux populations des pays en développement dont les droits ont été affectés par les pertes et préjudices provoqués par la crise climatique. Il leur faut notamment veiller à ce que des financements nouveaux et supplémentaires soient mobilisés spécifiquement pour aider et indemniser les personnes qui ont subi des pertes et des préjudices dans des pays en développement.

Aux termes de l'Accord de Paris, les États se sont engagés à agir notamment en « [C]ontenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques²⁶³ ». Nous savons que toute hausse supplémentaire de la température moyenne mondiale entraînera une aggravation des effets du changement climatique pour la population et pour la planète. Dans un rapport spécial publié en octobre 2018²⁶⁴, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué que les effets sur la vie des personnes et sur les écosystèmes sont très différents selon que l'on limite à 1,5 °C ou à 2 °C le réchauffement de la planète²⁶⁵. En se basant sur l'analyse des nouvelles preuves scientifiques obtenues depuis son précédent rapport d'évaluation qui datait de 2014, le GIEC a montré qu'une élévation de la température moyenne de la planète de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels serait beaucoup plus dangereuse que ce qui était présumé en 2015, quand l'Accord de Paris a été adopté. En particulier, le GIEC a souligné que si une élévation de 1,5 °C a de très graves effets, ces derniers seront cependant nettement moins catastrophiques pour la santé des êtres humains, leurs moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et la croissance économique qu'une élévation de 2 °C²⁶⁶.

Malheureusement, les premiers plans de réduction des émissions (contribution déterminée au niveau national - CDN) proposés par les gouvernements entre 2015 et 2016 ont été totalement insuffisants, puisqu'ils conduiraient à une élévation catastrophique de 3 °C de la température moyenne de la planète, par rapport aux niveaux préindustriels, d'ici à 2100²⁶⁷. Aux termes de l'Accord de Paris, les États parties devaient communiquer au plus tard le 31 décembre 2020 de nouvelles CDN plus ambitieuses à l'horizon 2030, ainsi que leurs stratégies à long terme. Fin juillet 2021, seuls 113 pays avaient soumis de nouveaux plans²⁶⁸, et la plupart des pays du G20 n'avaient pas encore soumis une nouvelle CDN ou défini un objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030 correspondant à leur niveau de responsabilité et à leurs capacités ou compatible avec la nécessité absolue de limiter autant que possible la hausse de la température moyenne de la planète en la contenant en dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels²⁶⁹. Si l'on se base sur les engagements actuels, on estime que la température moyenne de la planète va s'élever de 2,7 °C²⁷⁰. L'écart actuel entre les engagements de réduction des émissions et ce qui est nécessaire pour contenir en dessous de 1,5 °C l'élévation de la température est extrêmement préoccupant, car les répercussions d'un réchauffement de la planète au niveau actuellement prévu seraient catastrophiques pour la situation des droits humains. De plus, le fait de ne pas prendre de mesures adéquates pour aider les populations à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique et pour garantir des réparations à celles et ceux dont les droits ont été violés à cause des pertes et préjudices qui en résultent constitue une violation des droits humains de millions de personnes.

Les prévisions indiquant que le changement climatique va accroître l'intensité et la fréquence des sécheresses dans le Gand Sud, la communauté internationale doit de toute urgence prendre les mesures

²⁶² Pour en savoir plus au sujet des obligations en matière de droits humains liées aux pertes et préjudices, voir Amnesty International *Nos droits brûlent ! Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l'humanité face à la crise climatique* 7 juin 2021 (index AI : POL 30/3476/2021).

²⁶³ Article 2(1)(a) de l'Accord de Paris.

²⁶⁴ Ce rapport a été demandé par les États au moment de l'adoption de l'Accord de Paris. Voir Décision 1/CP.21, 29 janvier 2016, doc. ONU FCCC/CP/2015/10/Add.1, § 21.

²⁶⁵ GIEC, *Special Report on Global Warming of 1.5°C*, <https://www.ipcc.ch/sr15/>.

²⁶⁶ GIEC, *Rapport spécial : Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Résumé à l'intention des décideurs*, p. 9, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf.

²⁶⁷ GIEC, *Rapport spécial : Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Résumé à l'intention des décideurs*, p. 18, https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf.

Et également : Organisation météorologique mondiale, *United in Science 2020 A multi-organization high-level compilation of the latest climate science information*, https://public.wmo.int/en/resources/united_in_science, p. 18.

²⁶⁸ CCNUCC, *Nationally determined contributions under the Paris Agreement, Synthesis Report by the Secretariat*, 17 septembre 2021, doc. ONU FCCC/PA/CMA/2021/8.

²⁶⁹ Climate Action Tracker, *Global Update: Climate Target Updates Slow as Science Ramps Up Need for Action*, septembre 2021, https://climateactiontracker.org/documents/871/CAT_2021-09_Briefing_GlobalUpdate.pdf.

²⁷⁰ ONU Info, *Paris climate deal could go in smoke without action: Guterres*, 17 septembre 2021, <https://news.un.org/en/story/2021/09/1100242>.

nécessaires pour faire face à la situation actuelle et pour fournir au gouvernement malgache un soutien financier, matériel et technique afin de préserver les droits fondamentaux de la population malgache lors des prochains épisodes de sécheresse.

4.2.2 ACTION ET OBLIGATIONS NATIONALES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Madagascar est signataire de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi que du Protocole de Kyoto, et le pays a ratifié l'Accord de Paris le 21 septembre 2016. Comme indiqué dans sa CDN, Madagascar est un pays peu industrialisé, avec des émissions marginales de gaz à effet de serre²⁷¹. Le pays ne détient qu'une très faible part de responsabilité dans des émissions mondiales de CO₂, ses émissions ne représentant que 0,2 % des émissions mondiales²⁷². Selon son CDN, ses émissions totales de CO₂ ont jusqu'à présent été inférieures à ce qui est absorbé au niveau national, ce qui fait de Madagascar un puits de carbone²⁷³.

En 2010, Madagascar a élaboré un Plan d'action national de lutte contre le changement climatique, qui a pour principal objectif le renforcement de l'adaptation au changement climatique. Le pays a soumis sa première contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) à la CCNUCC en septembre 2015²⁷⁴ et il s'est engagé à relever les ambitions de son CDN à l'horizon 2020²⁷⁵. Or, au moment où nous rédigeons ces lignes, Madagascar n'avait pas encore soumis au secrétariat de la CCNUCC une CDN actualisée, et elle n'en avait pas non plus rendu publique une ébauche pour consultation²⁷⁶.

Malgré la très faible part de responsabilité de Madagascar dans le changement climatique, la politique adoptée de façon précoce par le pays en la matière et sa CDN ont mis en évidence son ambition de lutter contre le changement climatique en contribuant à la réduction et à l'absorption des émissions de gaz à effet de serre. Madagascar ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 14 % à l'horizon 2030 par rapport à un scénario de *statu quo*, à condition de pouvoir recevoir un soutien financier de la communauté internationale. Les coûts associés à la mise en œuvre des actions de la CPDN de Madagascar sont estimés à 42,099 milliards de dollars des États-Unis, plus de la moitié de ce montant étant destiné aux mesures d'adaptation. Madagascar a indiqué qu'elle contribuera avec des ressources internes à la mise en œuvre des actions de la CPDN à hauteur de 4 % de ces coûts. Cela montre à quel point il est urgent que les pays riches industrialisés accroissent leurs contributions respectives au financement des actions pour le climat dans les pays en développement. Alors qu'ils s'étaient engagés en 2009 à mobiliser conjointement 100 milliards chaque année jusqu'en 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement²⁷⁷, cet engagement n'a pas été tenu²⁷⁸.

La sécheresse qui sévit actuellement à Madagascar et ses répercussions ne doivent pas être uniquement gérées par le gouvernement malgache et la communauté internationale comme une urgence humanitaire. Compte tenu des effets du changement climatique sur un certain nombre de facteurs ayant contribué à la terrible ampleur de cette crise, ils doivent également être considérés comme une manifestation des « pertes et préjudices » causés par l'urgence climatique. Dès lors, le gouvernement malgache devrait évaluer, y compris au moyen de la coopération internationale, les pertes et préjudices causés par la sécheresse et par les autres facteurs liés au changement climatique qui contribuent à sa gravité. Ce faisant, il doit

²⁷¹ CCNUCC, *Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de la République de Madagascar*, <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC.pdf>, p. 1.

²⁷² Climate Watch: Madagascar, https://www.climatewatchdata.org/ndcs/country/MDG/overview?document=first_ndc§ion=fairness_and_ambition.

²⁷³ Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de la République de Madagascar, <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC.pdf>.

²⁷⁴ La plupart des États parties à la CCNUCC ont soumis leur CPDN dans le cadre des préparatifs pour l'adoption de l'Accord de Paris. Au moment de la ratification ou de l'accession au traité, la CPDN de l'État concernée s'est muée en sa première CDN, sauf s'il avait choisi de soumettre une CDN actualisée. La CPDN soumise par Madagascar en 2015 est devenue sa première CDN.

²⁷⁵ COP25 : Annexe I : *Enhanced ambition in national climate plans*, 11 décembre 2018, <https://s3-sa-east-1.amazonaws.com/cop25.cl/documents/eng/1312+Annex+Alliance+ENGLISH.pdf>.

²⁷⁶ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NDCStaging/Pages/All.aspx>.

²⁷⁷ Lors de la COP15 en 2009, les pays « développés » se sont engagés à « mobiliser collectivement 100 milliards USD par an en faveur de l'action climatique dans les pays en développement à l'horizon 2020 ». Cet engagement a été réaffirmé dans la décision accompagnant l'Accord de Paris qui prolonge l'objectif de 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, et appelle à un nouvel objectif plus ambitieux « à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an », sans toutefois préciser l'objectif final (voir doc. ONU FCCC/CP/2015/10/Add.1, § 53).

²⁷⁸ Climate Home News, *Latest data shows rich countries little closer to \$100bn climate finance promise*, 17 septembre 2021, <https://www.climatechangenews.com/2021/09/17/latest-data-shows-rich-countries-little-closer-100bn-climate-finance-promise/>.

prendre en considération les effets indésirables de la sécheresse sur l'exercice des droits humains, notamment sur l'exercice des droits à la vie, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, à la nourriture, à l'éducation et à la culture. À l'échelle internationale, tous les États qui en ont la possibilité ont obligation de fournir des ressources adéquates (telles que des fonds, des transferts de technologie et un service de conseil technique) pour les pertes et préjudices liés à la sécheresse à Madagascar. De plus, du fait de l'obligation de fournir un recours utile, tous les États qui n'ont pas fait tout ce qui était en leur pouvoir pour limiter les émissions doivent procurer des ressources pour réparer les pertes et préjudices résultant de la sécheresse subis par les personnes à Madagascar.

Cependant, le fait de ne pas recevoir une assistance internationale suffisante et de n'avoir qu'une part de responsabilité minimale dans le changement climatique, n'affranchit pas Madagascar de son devoir de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour respecter au mieux ses obligations en matière de droits humains, et pour réaliser les droits économiques, sociaux et culturels le mieux possible dans la mesure des ressources disponibles. Dans le contexte du changement climatique, même en l'absence d'une assistance internationale suffisante, Madagascar doit prendre les mesures les plus ambitieuses possible en utilisant totalement les capacités dont elle dispose pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les délais les plus brefs afin d'aider les personnes qui relèvent de sa compétence, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté et les populations les plus marginalisées, à s'adapter aux effets du changement climatique. Par exemple, on peut citer au nombre des mesures d'une importance cruciale : la diversification des moyens d'existence²⁷⁹ et l'amélioration des infrastructures permettant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Madagascar doit considérer comme une priorité la protection des personnes vivant dans la pauvreté et des populations les plus marginalisées contre les catastrophes et les chocs connexes – en particulier parce que les prévisions annoncent une aggravation de l'intensité de tels phénomènes en raison des effets du changement climatique –, et, notamment, demander une aide et une coopération internationales, conformément à ses obligations relatives aux droits humains. L'aide et la coopération internationales sont en effet cruciales pour faciliter la réalisation des droits humains de la population à Madagascar, en particulier dans le contexte de la crise climatique.

²⁷⁹ Groupe de la Banque mondiale, *Madagascar Systematic Country Diagnostic*, 25 août 2015, <http://documents1.worldbank.org/curated/en/743291468188936832/pdf/99197-CAS-P151721-IDA-SecM2015-0168-IFC-SAecM2015-0123-Box393189B-OUO-9.pdf> p. 91.



  © Pierrot Men pour Amnesty International. Ambovombe, Madagascar, mars 2021.

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La grave sécheresse qui sévit dans le sud de Madagascar a des conséquences sur les droits fondamentaux des personnes affectées, notamment sur leurs droits à la vie, à l'alimentation, à l'eau et à la santé. Plus d'un million de personnes sont menacées par la faim. Les Nations unies et divers autres partenaires ont lancé un appel urgent à l'aide financière afin d'éviter ce qui pourrait devenir une catastrophe humanitaire. Les études scientifiques disponibles suggèrent que le changement climatique contribue probablement à une élévation des températures dans le sud de l'île, tout en réduisant les précipitations, d'où un risque accru de sécheresse. De plus, si l'on en croit les projections climatiques actuelles, les épisodes de sécheresse devraient s'accroître au cours des prochaines décennies dans cette partie du pays, sous l'effet du changement climatique, ce qui est particulièrement préoccupant pour la protection des droits humains.

Pourtant, dans leur immense majorité, les États ne réduisent toujours pas suffisamment vite leurs émissions pour que l'augmentation des températures moyennes mondiales ne dépasse pas 1,5°C. Si des mesures plus ambitieuses ne sont pas mises en œuvre de toute urgence, des situations comme la sécheresse que connaît actuellement Madagascar risquent fort de devenir plus fréquentes et plus aiguës.

Face à la grave menace que représente le réchauffement climatique pour les droits humains, les États doivent adopter et mettre en œuvre toutes les mesures possibles et respectueuses des droits humains, à la hauteur de leurs capacités, afin de réduire les émissions de GES le plus rapidement possible et de façon à répondre à la nécessité de limiter au maximum l'augmentation de la température moyenne mondiale et de ne pas dépasser 1,5 °C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Une augmentation de 1,5°C ne représente pas le plafond à ne pas dépasser pour que soit respectée la législation relative aux droits humains. En effet, alors que la température n'a pour l'instant augmenté que de 1,1°C en moyenne au niveau mondial, les droits fondamentaux de nombreux êtres humains sont déjà gravement remis en cause. Le seuil de 1,5 °C représente plutôt une limite atteignable, à laquelle les États peuvent encore aspirer compte tenu des circonstances actuelles. Une fois que les émissions de CO2 seront réduites à zéro, les États devront probablement fixer un seuil inférieur compatible avec la protection des droits humains.

Les droits humains doivent être au cœur des préoccupations, dans toutes les politiques publiques, mesures et initiatives décidées par les États. Ces derniers doivent garantir, en particulier, que la transition vers une économie décarbonée et une société plus résiliente sera juste et équitable pour tous, respectera les obligations des États en matière de droits humains et donnera la possibilité de lutter contre les inégalités existant à la fois au sein des pays et entre eux, notamment par la promotion de l'égalité entre toutes les personnes, indépendamment de leur genre, leurs origines, leur appartenance ethnique, leur handicap éventuel et leur âge. Soucieuse que les États s'acquittent de ces obligations, Amnesty International formule les recommandations suivantes :

5.1 À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- Accroître les actions de secours humanitaire dans le sud de Madagascar, notamment en fournissant de toute urgence une assistance alimentaire régulière et sur la durée et en assurant l'accès à l'eau potable, pour un usage domestique et pour la consommation, en donnant la priorité aux personnes les plus marginalisées ;
- et adopter dès que possible de nouvelles Contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses, ainsi qu'une stratégie nationale de réduction des émissions à long terme, en veillant à ce que celles-ci répondent à la nécessité de limiter autant que possible la hausse de la température mondiale moyenne pour que celle-ci ne dépasse pas 1,5 °C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle, et qu'elles reflètent la responsabilité de chaque État dans la crise climatique, de même que sa capacité effective à réduire les émissions le plus rapidement possible.

AUX PAYS RICHES ET INDUSTRIALISÉS :

- Les pays riches et industrialisés doivent adopter les objectifs de réduction des émissions les plus ambitieux afin de diviser par deux leurs émissions de gaz à effet de serre bien avant 2030 et de parvenir à des émissions de carbone égales à zéro d'ici 2030, ou dès que possible après cette date, tout en assurant une transition juste dans le respect des droits humains ;
- augmenter sensiblement les contributions respectives des États membres à un financement climatique permettant de parvenir à l'objectif commun fixé au niveau international, soit 100 milliards de dollars des États-Unis consacrés à l'action pour le climat dans les pays moins riches ;

À TOUS LES ÉTATS RICHES EN MESURE D'ASSURER UNE COOPÉRATION ET UNE ASSISTANCE INTERNATIONALES :

- Proposer au gouvernement malgache un financement climatique nouveau et venant s'ajouter aux engagements en cours en matière d'aide au développement, par des voies multilatérales et bilatérales, à hauteur des montants considérés comme indispensables à la mise en œuvre des CDN et des priorités de la politique climatique nationale de Madagascar, sous forme de subventions, et non de prêts, dans la perspective d'une action équilibrée d'atténuation et d'adaptation ;
- apporter à Madagascar un soutien financier, technologique et technique lui permettant de mettre en œuvre des mesures suffisantes d'adaptation au changement climatique, de façon à garantir un niveau au moins élémentaire d'exercice des droits économiques, sociaux et culturels par les habitant·e·s du Grand Sud et des autres secteurs touchés ;
- et fournir des ressources suffisantes, sous forme de moyens financiers, de transferts de technologie et de conseils techniques, pour répondre aux pertes et dommages, économiques ou autres, induits par le changement climatique (au niveau individuel, collectif et national) et proposer des recours, sur tout le territoire malgache, en intervenant de toute urgence dans le Grand Sud, plus vulnérable.

5.2 AU GOUVERNEMENT DE MADAGASCAR :

- Accroître les actions de secours humanitaire dans le sud de Madagascar, notamment en fournissant de toute urgence une assistance alimentaire régulière et sur la durée et en assurant l'accès à l'eau potable, pour un usage domestique et pour la consommation, en donnant la priorité aux personnes les plus marginalisées et en demandant une assistance de la communauté internationale si nécessaire ;
- prendre les mesures les plus ambitieuses possible, dans le respect des droits fondamentaux, à la hauteur de ses capacités, pour réduire les émissions de GES le plus rapidement possible ;
- prendre les mesures les plus ambitieuses possible, dans le respect des droits fondamentaux, à la hauteur de ses capacités, pour aider les Malgaches, et en particulier ceux et celles qui vivent dans la pauvreté et qui sont les plus marginalisés, à s'adapter au changement climatique et à devenir plus résilients face aux phénomènes météorologiques adverses, et pour éviter que l'insécurité alimentaire aiguë ne se prolonge et ne s'intensifie ;

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS
L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

- veiller à ce que les infrastructures essentielles, dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement, la santé ou l'éducation, soient résilientes face aux effets climatiques²⁸⁰, en particulier dans les régions méridionales du pays, moins développées, en demandant une assistance de la communauté internationale si nécessaire ;
- élaborer, financer correctement et mettre en œuvre des stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophes, ainsi que des systèmes d'alerte rapide et des plans de réponse en urgence, tout en veillant à ce que des mises en garde anticipées soient diffusées en temps et en heure, sous une forme culturellement appropriée et accessible, et de manière inclusive, et à ce que les besoins des groupes les plus touchés soient pris en compte ;
- encourager les pratiques agricoles et les autres démarches susceptibles de rendre les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance plus résilients face aux conséquences du changement climatique, tout en adoptant des politiques publiques qui favorisent une agriculture, des systèmes alimentaires et des pratiques d'usage et de gestion des terres agricoles respectueuses des droits humains et conformes aux principes du développement durable ;²⁸¹
- investir dans la protection sociale et dans les services sociaux, afin de réduire la vulnérabilité face aux risques de catastrophes et aux tensions induites par le climat, et d'en atténuer les effets, en veillant à ce que les hommes et les femmes y aient accès sur un pied d'égalité et à ce que les besoins des femmes et des groupes marginalisés soient pris en compte ;²⁸²
- traiter la problématique du changement et des catastrophes climatiques en tant que facteurs de migration et de déplacement, prévenir et réduire le risque de déplacement de populations lié au changement climatique, notamment en favorisant des mouvements migratoires réguliers et sans danger à titre de stratégie d'adaptation ;²⁸³
- travailler en collaboration avec les médias locaux et communautaires pour que soient diffusés des messages fréquents et clairs concernant la météorologie et les risques afférents, les actions recommandées et l'aide disponible, en mettant en particulier l'accent sur l'accès à ces informations par les groupes les plus exposés aux conséquences des catastrophes, y compris les personnes ayant un handicap auditif, visuel ou autre, les personnes âgées et les personnes ayant peu accès aux sources d'information (des interventions spécifiques étant prévues pour toucher et protéger les populations isolées et marginalisées, en leur donnant les moyens d'agir pour renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles ;
- solliciter l'assistance et la coopération internationales pour pouvoir prendre des mesures d'adaptation suffisantes, fondées sur l'évaluation des pertes et dommages engendrés par la sécheresse et d'autres facteurs liés au changement climatique contribuant à la rendre plus intense. Ce faisant, les autorités doivent prendre en compte les effets adverses de la sécheresse sur la capacité des personnes à jouir de leurs droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'eau et à l'assainissement, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation ou le droit à la culture ;
- adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques publiques de préservation des écosystèmes naturels, entre autres forestiers. Ces lois et politiques doivent éviter d'adopter une approche uniquement centrée sur la forêt ou fondée sur une vision de la forêt-forteresse, ou toute autre approche susceptible de se traduire par des atteintes aux droits humains. Elles doivent être élaborées avec la participation pleine et effective de toutes les personnes concernées ;
- et proposer des sources d'énergie de substitution renouvelables et sans danger pour assurer les besoins domestiques, tels que la cuisine ou le chauffage.

²⁸⁰ Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable, 6 août 2009, doc. ONU : A/64/255, § 51 ; Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 15 juillet 2019, doc. ONU : A/74/161, § 86(b).

²⁸¹ Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 15 juillet 2019, doc. ONU : A/74/161, § 86(e).

²⁸² Rapport intérimaire de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, 5 août 2015, doc. ONU : A/70/287, § 89(k) ; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale n° 37, § 64(a) ; Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 15 juillet 2019, doc. ONU : A/74/161, § 86(c).

²⁸³ HCDH, *Treaty bodies' joint statement on human rights and climate change*, 2019. Voir : <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24998>

ANNEXE I : DÉFINITIONS DE L'IPC

Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) définit la famine comme étant une privation extrême de nourriture. Faim extrême, décès, misère et niveaux extrêmement prononcés de malnutrition aiguë sont manifestes ou le seront probablement.

L'IPC a mis en place trois barèmes portant sur l'insécurité alimentaire aiguë, la malnutrition aiguë et l'insécurité alimentaire chronique. Chaque barème établit des stades spécifiques qui appellent une réponse particulière. Les définitions de ces trois barèmes sont les suivantes :

- Insécurité alimentaire aiguë : toute insécurité alimentaire constatée à un moment spécifique dont la sévérité menace les vies et/ou les moyens d'existence, indépendamment des causes, du contexte ou de la durée.
- Insécurité alimentaire chronique : insécurité alimentaire persistante essentiellement due à des causes structurelles, y compris les épisodes d'insécurité alimentaire saisonniers en cours d'année.
- Malnutrition aiguë : malnutrition aiguë globale (MAG), se traduisant par une émaciation sévère ou la présence d'œdèmes

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE
UNE PERSONNE, NOUS
SOMMES TOUTES ET TOUS
CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

IL SERA TROP TARD POUR NOUS AIDER QUAND NOUS SERONS MORTS

L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE SUD DE MADAGASCAR FRAPPÉ PAR LA SÉCHERESSE

Ce rapport porte sur l'impact en matière de droits humains du changement climatique dans le sud de Madagascar, actuellement frappé par la sécheresse. La région méridionale du pays, dite du Grand Sud, connaît actuellement sa pire sécheresse des 40 dernières années et est en proie à de la famine. Plus de 1,1 million de personnes vivant dans cette région sont actuellement confrontées à une grave insécurité alimentaire, et la situation devrait encore empirer au cours des prochains mois.

Les auteur-e-s de ce rapport constatent que la sécheresse persistante a pour conséquence directe une augmentation de la malnutrition au sein de la population locale, tandis que l'accès à l'eau, à des installations sanitaires et à l'hygiène est plus précaire que jamais, ce qui a des effets négatifs pour le respect des droits fondamentaux des habitant-e-s du sud de l'île.

Cette sécheresse dévastatrice est la preuve que Madagascar et ses habitant-e-s sont confrontés de manière croissante aux conséquences du changement climatique. Un certain nombre d'éléments semblent d'ailleurs indiquer que la crise climatique à laquelle est actuellement confrontée la planète contribue effectivement aux conditions météorologiques extrêmes que connaît ce pays.

Ce rapport détaille les conséquences des sécheresses récurrentes dans le Grand Sud de Madagascar sur les droits fondamentaux des habitant-e-s. Il a également pour objectif d'appeler la communauté internationale à agir de toute urgence pour lutter contre la crise du changement climatique, car, selon les projections climatiques actuelles, si rien n'est fait, il est probable que les phénomènes climatiques de ce genre s'aggraveront, avec toutes les conséquences dramatiques que cela aura pour les droits humains.

Amnesty International appelle en outre les autorités malgaches et la communauté internationale à renforcer les interventions de secours, notamment en fournissant une aide alimentaire d'urgence soutenue et régulière et un accès à de l'eau potable pour la consommation et l'usage domestique dans les zones rurales du Grand Sud de Madagascar.